

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION**  
**n° 21-012**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

*Référence juridique :*

**Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**

*Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.*

*Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.*

Il a donc été proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister Monsieur le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**DESIGNE**

Monsieur Bastien RICHARD en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Notification : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 6 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-013**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES  
SERVICE FINANCES &  
ACHATS

**COMPTES DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS  
ANNEXES**

Conformément à sa mission, Madame le Receveur Municipal a établi les Comptes de Gestion 2020 du budget principal et des budgets-annexes suivants :

- Ville de Falaise,
- Restaurant scolaire,
- Camping,
- SPIC Château Guillaume le Conquérant,
- SPIC Musée des Automates.

Ces comptes retracent les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisés au cours de l'exercice budgétaire. Ils sont disponibles, pour consultation, au Service des Finances.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

Conformément à l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de débattre et d'arrêter ces Comptes de Gestion, sauf règlement définitif par la Chambre Régionale des Comptes.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'arrêter les Comptes de Gestion 2020 énumérés ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**ARRETE**

les Comptes de Gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes établis par Madame le Receveur Municipal.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

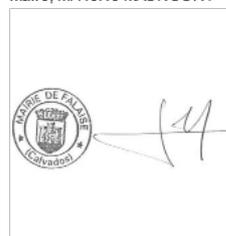
014-211402581-20210329-21-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-014**

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES  
SERVICE FINANCES &  
ACHATS

**BUDGET ANNEXE SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT –  
COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

L'année 2020 a été une année particulièrement compliquée en raison de la crise sanitaire COVID-19. Le Château a ouvert chaque fois que la législation le permettait et les équipes ont continué à travailler tout au long de l'année pour conserver l'attractivité du lieu.

Le site a donc accueilli, sur ces périodes, 36 590 visiteurs contre 83 000 en 2019. Cela se traduit immédiatement dans les recettes du budget annexe puisque la perte liée aux visites et aux ventes boutique est de 46 %.

Les Médiévales 2020 n'ont pu être organisées et les animations initialement prévues à cette occasion ont été réglées pour partie et seront, nous l'espérons, réalisées à l'occasion des Médiévales 2021.

Le Compte Administratif 2020 du budget-annexe du « SPIC Château Guillaume-le-Conquéran » retrace les éléments suivants :

## I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : <b>+ 579 €</b>	56 757,74 €	Produit des entrées et ventes de marchandises : <b>- 263,4 k€ (-46 %)</b>	311 978,62 €
Achats marchandises boutique : <b>- 32,3 k€</b>	67 553,35 €	Les pertes sont de 50 % sur les entrées et de 33 % sur la boutique.	
Stocks boutique au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 : <b>+ 2,9 k€</b>	84 427,72 €	Stocks boutique au 31 décembre 2020 : <b>+ 7,7 k€</b>	92 143,58 €
Promotion du site et animations : <b>- 110,4 k€</b> ( <i>la baisse est liée à l'annulation des Médiévales, seule une partie des animations a été réglée (30 %) en attendant la saison 2021</i> )	82 640,86 €	Partenaires des Médiévales : <b>-14,2 k€</b> dont : - Région Normandie (12 k€) - CDC Pays de Falaise (10 k€)	21 879,00 €
Dépenses de personnel : <b>- 19,9 k€</b> . Moindre recours au personnel saisonnier	370 490,93 €	Subvention du budget principal de la Ville : <b>+ 8,1 k€</b> ( <i>l'objectif est de sanctuariser l'avance de subvention de la Région pour les Médiévales 2021</i> )	184 425,98 €
Dotations aux amortissements : <b>+ 6,1 k€</b>	30 656,00 €	Recettes diverses <b>+ 9,2 k€</b> Amortissement d'une subvention d'équipement, FCTVA	9 658,53 €
Charges exceptionnelles et de gestion <b>+ 131 €</b>	248,72 €	Remboursement indemnités journalières : <b>+ 2,5 k€</b>	2 566,92 €
<b>TOTAL DF</b>	<b>692 775,32 €</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>622 652,63 €</b>

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est déficitaire de 70 122,69 €. En incluant le résultat de l'année 2020 (82 122,69 €), la section de fonctionnement dégage un excédent de 12 000 €.

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Développement informatique et adaptation des tablettes	13 710,00 €	Dotations aux amortissements	30 656,00 €
Décors « La belle et la bête »	1 200,00 €	Résultat affecté à l'investissement	26 967,75 €
Acquisition tentes et décorations Médiévales	1 861,60 €	FCTVA 2020 (sur dépenses 2019)	9 769,00 €
Mobiliers (dont protection plexi glace COVID)	11 987,85 €		
Amortissement des subventions d'équipement	9 609,33 €		
<b>TOTAL DI</b>	<b>38 368,78 €</b>	<b>TOTAL RI</b>	<b>67 392,75 €</b>

Le résultat d'Investissement 2020 est excédentaire de 29 023,97 €. En intégrant le résultat reporté de l'exercice 2019 (15 556,25 €), les restes à réaliser en dépenses de 29 715 € et en recettes de 4 935 €, la section d'investissement laisse apparaître un excédent de 19 800,22 €.

### III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2021 :

- d'affecter les 12 000 € en excédent de fonctionnement reporté.
- de reporter l'excédent d'investissement de 44 580,22 €.

Les membres du Conseil d'Exploitation ont pris connaissance du rapport lors de la séance du 15 mars 2021.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2020 du budget annexe « SPIC Château Guillaume le Conquérant » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,**  
**sur 27 votants**  
(le Maire se retire  
et ne prend pas  
part au vote)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

#### **APPROUVE**

le Compte Administratif 2020 du budget annexe SPIC Château Guillaume le Conquérant.

#### **DECIDE**

d'affecter les résultats 2020 sur l'exercice 2021, tels que précités.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

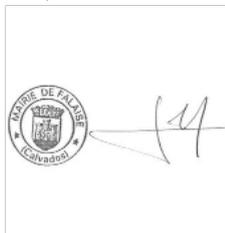
014-211402581-20210329-21-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-015**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES  
SERVICE FINANCES &  
ACHATS

**BUDGET ANNEXE SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT –  
BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Budget Primitif 2021 du budget annexe « SPIC Château Guillaume le Conquérant » s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 918 056 € dont :

- 834 622,00 € en Section de Fonctionnement,
- 83 434,00 € en Section d'Investissement.

Ce budget prévoit la réouverture de l'établissement au printemps et l'organisation au mois d'août des Médiévales 2021. Il tient aussi compte de la mise en chômage partiel du personnel sur les mois de février et mars.

Il intègre le renouveau de l'exposition de fin d'année avec des investissements spécifiques pour la création de la scénographie liée à l'univers d'Alice au Pays des Merveilles. Cette hausse des dépenses correspond au cycle triennal traditionnel des expositions créées par le Château.

Il présente les caractéristiques suivantes :

#### I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : <b>+0,2 k€ par rapport au CA 2020</b>	56 979 €	Produit des entrées et ventes de marchandises boutique : <b>+102,9 k€ par rapport au CA 2020 dont 50 k€ liés aux Médiévales</b>	414 900 €
Achats marchandises boutique : <b>+ 2,4 k€</b>	70 000 €		
Stocks boutique au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 : <b>+ 7,7 k€</b>	92 144 €	Stocks boutique au 31 décembre 2021	92 144 €
Promotion et animations du site : <b>+ 127,4 k€</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 108 500 € pour les Médiévales</li> <li>• 101 580 € promotion et communication</li> </ul>	210 080 €	Partenaires des Médiévales - <b>6,4 k€</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Région (solde 20-21)</li> <li>• L'Office de Tourisme et les mécènes</li> </ul>	8 000 € 7 500 €
Dépenses de personnel : <b>+ 4,5 k€</b> , soit +1,2 % lié à l'évolution des carrières.	375 000 €	Prise en charge par le budget principal d'une partie des dépenses (*) : <b>+89,2 k€</b>	273 618 €
Dotations aux amortissements : <b>-1,2 k€</b>	29 419 €	Excédent de fonctionnement 2020 reporté	12 000 €
Charges de gestion et exceptionnelles <b>+0,8 k€</b>	1 000 €	Amortissement des subventions	9 610 €
		Chômage partiel et remboursement IJ : <b>+14,2 k€</b>	16 800 €
		FCTVA 2021	50 €
<b>TOTAL DF</b>	<b>834 622 €</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>834 622 €</b>

(\*) La prise en charge d'une partie des dépenses du SPIC par le budget principal est motivée par le fait de considérer que le service public, même s'il est géré comme une structure privée, dispose de contraintes de service public que sont la mise en valeur du patrimoine historique, culturel et touristique de premier plan et son accès au plus grand nombre. Le risque de ne pas abonder le budget annexe par une subvention du budget principal serait d'aboutir à un tarif d'entrée trop élevé ce qui irait à l'encontre même du but poursuivi par le service public, à savoir la possibilité offerte au plus grand nombre possible de découvrir le site. En outre, le contexte sanitaire qui contraint le service à demeurer fermé une partie de l'année 2021 oblige la Collectivité à assumer, financièrement, une partie du déficit.

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Scénographie exposition Alice au Pays des Merveilles	10 000 €	FCTVA 2020 et 2021	9 434,78 €
Création d'un nouveau parcours extérieur de visite	20 000 €		
Série d'illustration du Château (reports 2020)	9 350 €	Dotations aux amortissements	29 419 €
Matériels divers (tente de pavoisement, ...) reports 2020	20 365 €		
Divers matériels (équilibre la section d'investissement)	14 109 €	Excédent d'investissement 2020 reporté	44 580,22 €
Amortissement des subventions	9 610 €		
<b>TOTAL DI</b>	<b>83 434 €</b>	<b>TOTAL RI</b>	<b>83 434 €</b>

Les membres du Conseil d'Exploitation ont pris connaissance du rapport lors de la séance du 15 mars 2021.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du budget annexe « SPIC Château Guillaume le Conquérant ».

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

### **APPROUVE**

le budget primitif 2021 du budget annexe « SPIC Château Guillaume le Conquérant ».

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

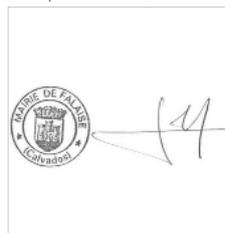
014-211402581-20210329-21-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-016**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES  
SERVICE FINANCES &  
ACHATS

**BUDGET ANNEXE SPIC MUSEE DES AUTOMATES – COMPTE  
ADMINISTRATIF 2020**

L'année 2020 est une année particulièrement compliquée en raison de la crise de la COVID-19. Le Musée des Automates a ainsi accueilli, sur les périodes d'ouverture, 8 986 visiteurs contre 15 576 en 2019. Cela se traduit dans les recettes du budget annexe.

Le Compte Administratif 2020 du budget-annexe du Musée des Automates retrace les éléments suivants :

## I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation, les principaux postes de dépenses sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dépenses énergétiques 18,7 k€</i></li> <li>• <i>Entretien et réparations 22,8 k€</i></li> <li>• <i>Achat de marchandises boutique 11,1 k€</i></li> <li>• <i>Etude d'opportunité sur le développement des musées 19,3 k€</i></li> <li>• <i>Publicité et promotion du site 10 k€</i></li> <li>• <i>Stock initial 7,5 k€</i></li> </ul>	100 130,73 €	Produit des entrées et ventes de marchandises	67 110,82 €
		Stocks boutique au 31 décembre 2020	22 095,47 €
		Partenaires de l'étude d'opportunité sur le développement des musées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département (10 k€)</li> <li>- CDC Pays de Falaise (5 k€)</li> </ul>	15 000,00 €
Dépenses de personnel : 3 agents permanents et 1 agent en congé maladie de longue durée	112 321,74 €	Subvention du budget principal de la Ville	109 324,01 €
Autres charges	0,43 €	Recettes exceptionnelles et de gestion dont actif subsistant de l'association (12,7 k€)	13 542,60 €
<b>TOTAL DF</b>	<b>212 452,90 €</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>227 072,90 €</b>

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 14 620 €.

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Aucun mouvement n'a été constaté en investissement. Seul un engagement de dépense de 1 302 € pour l'acquisition de lettres LED pour la scénographie du cirque sera reporté en 2021.

## III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2021, d'affecter les 14 620 € de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- 1 302 € en réserve d'investissement pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- 13 318 € en excédent de fonctionnement reporté.

Les membres du Conseil d'Exploitation ont pris connaissance du rapport lors de la séance du 18 mars 2021.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2020 du budget annexe « SPIC Musée des Automates » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,  
(PAR 20 VOIX  
POUR &  
7 ABSTENTIONS  
(sur 27 votants)**

(Le Maire se retire  
et ne prend pas  
part au vote)  
(Abstentions :  
Ch. NEVEU,  
D. BELLOCHE,  
L. SOBECKI,  
JL. ANDRÉ,  
B. MARTIN, V. MARY  
ROUQUETTE,  
C. DEWAËLE)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le Compte Administratif 2020 du budget annexe SPIC Musée des  
Automates.

**DECIDE**

d'affecter les résultats 2020 sur l'exercice 2021, tels que précités.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-017**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES  
SERVICE FINANCES &  
ACHATS

**BUDGET ANNEXE SPIC MUSEE DES AUTOMATES – BUDGET PRIMITIF  
2021**

Le Budget Primitif 2021 du budget annexe « Musée des Automates » s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 248 977 € dont :

- 242 675 € en section de fonctionnement
- 6 302 € en section d'investissement

Il retrace les éléments suivants :

## I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
<b>011 Charges d'exploitation</b> <b>+12 k€ dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• + 14,6 k€ sur les stocks au 1<sup>er</sup> janvier</li> <li>• + 8,3 k€ pour la promotion du Musée</li> <li>• + 2,8 k€ pour la location d'exposition</li> <li>• + 2,2 k€ d'entretien et réparations</li> <li>• + 1,2 k€ d'achats de marchandises boutique</li> <li>• -19,3 k€ d'étude muséale 2020</li> </ul>	112 175 €	<b>70 Visites et ventes boutique + 1,6 k€</b>	68 739 €
<b>012 Charges de personnel</b> <b>+12,4 k€ :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de carrière des 3 agents (+5,3 k€)</li> <li>• Départ à la retraite d'un agent (-3,4 k€)</li> <li>• Stagiaire estival (+1,1 k€)</li> <li>• Rattrapage de charges 2020 (+4,7 k€)</li> </ul>	124 700 €	<b>74 Subvention d'équilibre 2021 * + 29,2 k€</b>	138 522 €
<b>65 Charges de gestion courante</b> <b>+0,4 k€</b>	400 €	<b>002 Excédent de fonctionnement 2020</b>	13 318 €
<b>67 Charges exceptionnelles</b> <b>+ 0,4 k€</b>	400 €		
<b>042 Amortissements des immobilisations + 0,9 k€</b>	953 €		
<b>023 Virement de la section d'exploitation + 4 k€</b>	4 047 €	<b>013 Stocks au 31 décembre</b>	22 096 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>242 675 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>242 675 €</b>

(\*) La prise en charge d'une partie des dépenses du SPIC Musée par le budget principal est motivée par le fait de considérer que le service public, même s'il est géré comme une structure privée, dispose de contraintes de service public que sont la mise en valeur du patrimoine historique, culturel et touristique de premier plan et son accès au plus grand nombre. Le risque de ne pas abonder le budget annexe par une subvention du budget principal serait d'aboutir à un tarif d'entrée trop élevé ce qui irait à l'encontre même du but poursuivi par le service public, à savoir la possibilité offerte au plus grand nombre possible de découvrir le site. En outre, le contexte sanitaire qui contraint le service à demeurer fermé une partie de l'année 2021 oblige la Collectivité à assumer, financièrement, une partie du déficit.

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
21 Acquisition d'un logiciel de billetterie	5 000 €	042 Amortissement des immobilisations	953 €
21 Scénographie du cirque (report 2020)	1 302 €	10 Excédent de fonctionnement 2020 affecté à l'investissement	1 302 €
		021 Virement de la section d'exploitation	4 047 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 302 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 302 €</b>

Les membres du Conseil d'Exploitation ont pris connaissance du rapport lors de la séance du 18 mars 2021.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du budget annexe « SPIC Musée des Automates ».

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

### **APPROUVE**

le budget primitif 2021 du budget annexe « SPIC Musée des Automates ».

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

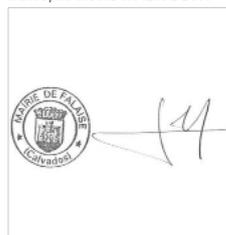
014-211402581-20210329-21-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Etaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-018**

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES  
SERVICE FINANCES &  
ACHATS

**BUDGET ANNEXE DU CAMPING – COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

La Municipalité a fait le choix d'assurer la gestion du Camping Municipal sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation d'un service public administratif.

Le service est normalement financé par le produit des locations des emplacements et équilibré par une subvention du budget principal de la Ville. La crise de la COVID-19 a entraîné une forte chute de la fréquentation de l'équipement touristique. Ainsi, en 2020, le site a accueilli 2 372 campeurs contre 7 258 en 2019.

Le Compte Administratif 2020 du budget-annexe du Camping présente les comptes suivants :

## I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : - <b>9,4 k€</b> par rapport au CA 2019 dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• - 2,2 k€ de dépenses énergétiques</li> <li>• - 1,9 k€ de location de toilettes mobiles liés aux travaux d'aménagement</li> <li>• - 7,9 k€ d'achat de petits équipements pour permettre la réouverture du Camping après les travaux</li> <li>• + 3,8 k€ de paiement de la taxe foncière du Camping pour la première année à la suite des travaux</li> </ul>	25 610,21 €	Produit des locations : - <b>32,2 k€</b>	23 954,57 €
Dépenses de personnel : - <b>5,8 k€</b> Recrutement tardif du saisonnier en raison de la fermeture prolongée du site	47 758,23 €	Produit des ventes de marchandises	769,40 €
Dotations aux amortissements + <b>2,5 k€</b> , liées aux investissements matériels 2019	4 310,28 €	Subvention d'équilibre de la Ville : + <b>18,7 k€</b>	52 082,42 €
Autres charges	2,23 €	Autres recettes (dont variation des stocks)	874,56 €
<b>TOTAL DF</b>	<b>77 680,95 €</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>77 680,95 €</b>

La section de fonctionnement présente un résultat cumulé nul.

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Travaux d'aménagement : Fin des travaux du Camping Borne électrique Eclairage extérieur Raccordement au réseau Internet Abri de jardin	17 271,76 € 9 851,50 € 3 800,00 € 2 818,98 € 1 352,25 €	Subvention Région	280 000,00 €
Signalétique	4 288,00 €	Subvention DSIL – ETAT au titre de la mise en accessibilité du Camping	62 231,16 €
Equipements divers : Bac réserve d'essence Cendrier extérieur Débroussailleuse Destructeur de papier	991,40 € 172,06 € 371,29 € 253,77 €	Dotations aux amortissements	4 310,28 €
<b>TOTAL DI</b>	<b>41 171,01 €</b>	<b>TOTAL RI</b>	<b>346 541,44 €</b>

Le résultat d'investissement 2020 est de 305 370,43 €. En intégrant le résultat de l'exercice 2019 (- 285 642,29 €), les restes à réaliser en recettes (29 999 €) et en dépenses (13 178,14 €), la section d'investissement laisse apparaître un excédent de 36 549,00 €.

### III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2021, de reporter le résultat d'investissement à hauteur de 19.728,14 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Camping » et d'affecter le résultat de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,**  
**sur 27 votants**  
(le Maire se retire  
et ne prend pas  
part au vote)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**  
le Compte Administratif 2020 du budget annexe du Camping.

**DECIDE**  
d'affecter les résultats 2020 sur l'exercice 2021, tels que précités.

Pour copie conforme,  
Le Maire

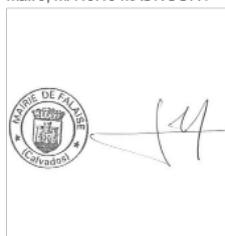
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021  
Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-019**

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES  
SERVICE FINANCES &  
ACHATS

**BUDGET ANNEXE DU CAMPING – BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Budget Primitif 2021 du budget annexe du Camping s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 148 173,14 € dont :

- 94 252,00 € en Section de Fonctionnement,
- 53 921,14 € en Section d'Investissement.

Il prévoit une ouverture d'avril à octobre 2021. Cependant, les recettes des locations restent fortement minorées (-20 k€) par rapport à l'année 2019 pour tenir compte des difficultés liées à la reprise du tourisme.

Il présente les caractéristiques suivantes :

## I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : <b>+ 5,2 k€</b> par rapport au CA 2020. <ul style="list-style-type: none"> <li>• + 2 k€ d'achats de fournitures diverses (dont énergie)</li> <li>• + 1,7 k€ pour la formation du personnel au marketing et au numérique avec la CCI</li> <li>• + 0,9 k€ de stocks au 1<sup>er</sup> janvier</li> </ul>	30 848 €	Produit des locations : <b>+ 14,4 k€</b> par rapport au CA 2020.	38 389 €
Dépenses de personnel : <b>+ 10,7 k€</b> liées à l'ouverture dès le mois d'avril du Camping	58 410 €	Vente de marchandises épicerie	780 €
Charges diverses et exceptionnelles <b>+ 0,8 k€</b>	800 €	Subvention d'équilibre de la Ville : <b>+ 2,1 k€</b>	54 210 €
Dotations aux amortissements : <b>- 0,1 k€</b>	4 194 €	Stock au 31 décembre	873 €
<b>TOTAL DF</b>	<b>94 252 €</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>94 252 €</b>

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'une tondeuse autoportée	15 000,00 €	Dotations aux amortissements	4 194,00 €
Autres dépenses (équilibre de la section)	25 743,00 €	Subventions aménagement : LEADER (report 2020)	29 999,00 €
Aménagement du Camping (Report 2020)	13 178,14 €	Excédent d'investissement 2020	19 728,14 €
<b>TOTAL DI</b>	<b>53 921,14 €</b>	<b>TOTAL RI</b>	<b>53 921,14 €</b>

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du budget annexe du Camping.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le budget primitif 2021 du budget annexe du Camping.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

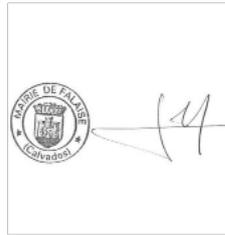
014-211402581-20210329-21-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON, M. DAGORN - Maire-Adjoints

M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS, DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD, CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE, M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)

M. SAUVAGE

M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)

Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-020**

*DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES  
SERVICE FINANCES &  
ACHATS*

**BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE – COMPTE  
ADMINISTRATIF 2020**

La fermeture du service durant le premier confinement a entraîné une perte de recettes liée à la vente des repas de 33 k€. Le service n'a fonctionné que 95 jours au lieu de 141 jours habituellement. Au total, 28 517 repas ont été confectionnés contre 40 272 en 2019.

L'exécution du budget annexe du Restaurant scolaire, en 2020, s'établit comme suit :

## I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général : - <b>2,6 k€</b> par rapport à 2019 dont - 2,2 k€ pour l'entretien et les réparations	9 044,04 €	Ventes de repas : - <b>33 k€</b> par rapport à 2019	98 653,40 €
Denrées alimentaires (stocks inclus) : - <b>12,7 k€</b> lié à la fermeture du Restaurant scolaire pendant le confinement de mars à juin	34 104,11 €	Subvention de la Ville : <b>+ 21,9 k€</b>	201 529,24 €
Charges de personnel : <b>+ 4,3 k€</b> Evolution des carrières du personnel permanent, renforcement des équipes pour garantir les protocoles sanitaires	254 407,80 €	Plan pauvreté 2019 (2,2 k€) et 2020 (janvier à avril 1,2 k€) : <b>+ 3,4 k€</b>	3 398,00 €
Créances irrécouvrables, titres annulés et autres charges : <b>+ 0,2 k€</b>	483,07 €	Valeur du stock de marchandises au 31 décembre 2020 : <b>+ 0,3 k€</b>	1 534,80 €
Dotations aux amortissements des immobilisations : <b>+ 3 k€</b>	8 290,31 €	Autres recettes, dont Indemnités Journalières : <b>- 0,5 k€</b>	1 083,73 €
<b>TOTAL DF : - 7,8 k€</b>	<b>306 329,33 €</b>	<b>TOTAL RF : - 7,9 k€</b>	<b>306 199,17 €</b>

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à – 130,16 €.

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Rideau métallique	3 063,60 €	Amortissements des immobilisations	8 290,31 €
		FCTVA 2019	3 849,00 €
<b>TOTAL DI</b>	<b>3 063,60 €</b>	<b>TOTAL RI</b>	<b>12 139,31 €</b>

Le résultat courant d'investissement 2020 est de 9 075,71 €. En intégrant le résultat de l'exercice 2019 (-538,05 €), la section d'investissement laisse apparaître un excédent de 8 537,66 €.

Pour rappel, le Conseil Municipal réuni le 16 novembre 2020 s'est prononcé favorablement sur la clôture du budget annexe au terme de l'exercice comptable 2020.

Il est donc demandé au comptable public de bien vouloir intégrer l'ensemble des résultats 2020 du budget annexe au budget principal 2021 de la Ville, à savoir :

- Un déficit de fonctionnement de 130,16 €
- Un excédent d'investissement de 8 537,66 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2020 du budget annexe du Restaurant scolaire.

**A L'UNANIMITE,**  
**sur 27 votants**  
(le Maire se retire  
et ne prend pas  
part au vote)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**  
le Compte Administratif 2020 du budget annexe du Restaurant scolaire.

**DEMANDE**  
au Comptable public d'intégrer l'ensemble des résultats 2020 du budget annexe au budget principal 2021 de la Ville.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Etaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoint  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-021**

*DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES  
SERVICE FINANCES &  
ACHATS*

**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

La présente délibération a pour objet de présenter le Compte Administratif 2020 du budget principal de la Ville. Il constate l'évolution des résultats par rapport à l'année 2019.

**I – Présentation générale du Compte Administratif 2020**

**A – Section Fonctionnement**

Le résultat courant de fonctionnement 2020 s'élève à 871 816,29 € soit une hausse de 372 049 € par rapport à l'an passé.

	2019	2020	Var. 20 - 19
Résultat de gestion	705.383 €	854.601 €	+ 149.218 €
Résultat financier	- 5.268 €	- 15.567 €	- 10.299 €
Résultat exceptionnel	743.386 €	662.371 €	- 81.015 €
<b>Résultat réel de fonctionnement</b>	<b>1.443.500 €</b>	<b>1.501.405 €</b>	<b>+ 57.904 €</b>
Résultat des opérations d'ordre	- 943.733 €	- 629.589 €	+ 314.145 €
<b>Résultat courant de fonctionnement</b>	<b>499.767 €</b>	<b>871.816 €</b>	<b>+ 372.049 €</b>

<b>RESULTAT REEL DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Résultat de gestion (+149 k€ entre 2019 et 2020)</b>			
<b>Evolution des dépenses</b>	<b>-23 k€</b>	<b>Evolution des recettes</b>	<b>+126 k€</b>
<i>Dont :</i>		<i>Dont :</i>	
- Charges à caractère général	-62 k€	- Recettes des services	-73 k€
- Charges de personnel	-83 k€	- Impôts et taxes	+20 k€
- Autres charges de gestion et atténuations de produits	+ 122 k€	- Dotations, subventions	+251 k€
		- Autres produits	-23 k€
		- Atténuations de charges	-49 k€
<b>Résultat financier (-10 k€ entre 2019 et 2020)</b>			
<b>Evolution des dépenses</b>	<b>- 3 k€</b>	<b>Evolution des recettes</b>	<b>-13 k€</b>
<b>Résultat exceptionnel (-81 k€ entre 2019 et 2020)</b>			
<b>Evolution des dépenses</b>	<b>+ 254 k€</b>	<b>Evolution des recettes</b>	<b>-438 k€</b>
<i>Dont :</i>		<i>Dont :</i>	
- Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 295 k€	- Solde legs Cuvigny 2019	-590 k€
- Indemnisation des commerçants suite aux travaux	-41 k€	- Cessions	+150 k€

<b>RESULTAT OPERATIONS D'ORDRE (+314 k€ entre 2019 et 2020)</b>			
<b>Evolution des dépenses</b>	<b>-112 k€</b>	<b>Evolution des recettes</b>	<b>+202 k€</b>
<i>Dont :</i>		<i>Dont :</i>	
- Opérations de cessions	-408 k€	- Travaux en régie	+1,8 k€
- Dotations aux amortissements	+73 k€	- Opérations de cessions	-18,4 k€
- Neutralisation des amortissements des subventions liés aux attributions de compensation versées dans le cadre des transferts de compétence.	+223 k€	- Neutralisation des amortissements des subventions liés aux attributions de compensation	+223 k€
		- Amortissement des subventions	-4,4 k€

## 1- Dépenses

Au total, en 2020, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 9 737 119,21 €, soit une évolution de -1,3 % (- 123 259 €) par rapport à 2019.

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 19/20</i>
	2 086 964 €	2 025 345	- 61 619 €	- 3,0 %

Les dépenses réelles de gestion constatent les variations suivantes :

<b>Postes en hausse :</b>	
Location (relogement des associations ESF Body Forme et Fringues d'Arlette ; 29 k€), Féériques (14 k€), hébergement des artistes (13 k€) précédemment réglé sur les frais des spectacles.	+ 63 287 €
Entretien et réparations dont 15 k€ liés à l'entretien du parc de véhicules.	+ 21 975 €
Achat petits équipements et autres fournitures dont 55 k€ au titre de la COVID-19 (masques, gel, ...).	+ 33 315 €
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : étude sur l'aménagement du Parc de la Fresnaye (10 k€), création d'un film promotionnel pour la saison de spectacles du Forum et les Hivernales (5 k€).	+ 15 791 €
Fournitures de voirie	+ 5 408 €
Primes d'assurance	+ 5 016 €
75 <sup>ème</sup> anniversaire Bataille de Normandie, participation au vidéo mapping « La Fiancée de Falaise » de la CDC Pays de Falaise	+ 20 000 €
<b>Poste en baisse :</b>	
Dépenses énergétiques	- 77 072 €
Vêtement de travail (dotation triennale – renouvellement en 2019)	- 12 914 €
Achat de spectacle	- 3 057 €
Achat de repas par les structures enfance - jeunesse	- 14 083 €
Carburant	- 12 536 €
Formation : report des principales formations obligatoires du fait de la COVID-19	- 10 087 €
Publicité, publication, relations publiques : report des manifestations	- 73 416 €
Transports : suppression du service de navette le jeudi et samedi suite au désistement du prestataire ; absence de déplacement des centres de loisirs.	- 8 983 €
Déplacements et missions : moindres déplacements des agents en formation et missions du fait de la COVID-19	- 5 289 €
Frais postaux et télécommunication	- 10 201 €

012 Charges de personnel	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	4 907 211 €	4 823 850 €	- 83 361 €	- 1,7 %

Salaire des contractuels, médecine du travail et charges patronales : moindre recours aux remplacements	-68 337 €
Fin de la mise à disposition du personnel du CCAS au Centre Socioculturel de la Ville	- 7 412 €
Autres personnels extérieurs : suppression des ateliers du Centre Socioculturel (-5 k€), moindre recours au Relais durant la période de confinement (-3,5 k€), organisation des élections et mise sous pli (+2 k€)	-6 823 €
Fin du contrat d'apprentissage Service Bâtiment	- 4 067 €
Indemnité de licenciement en 2019	-12 936 €
Fin des contrats aidés en 2019	-16 125 €
Evolution de la carrière des fonctionnaires et contractuels	+ 33 912 €

014 Atténuation de produits	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	4 672 €	2 057 €	- 2 615 €	- 56,0 %

Ce chapitre correspond à des prélèvements sur la perception des taxes additionnelles aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière.

65 Autres charges de gestion courante	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	1 456 889 €	1 581 603 €	+ 124 714 €	+ 8,6 %

Ce chapitre enregistre les subventions aux associations et aux budgets annexes, les pertes sur créances irrécouvrables, les indemnités des élus et la participation à la réalisation des travaux du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados.

<b>Postes en hausse :</b>	
Créances éteintes : suite au jugement de liquidation d'une entreprise	+ 68 111 €
Subvention budget annexe Restaurant scolaire (total : 201.529 €)	+ 21 863 €
Subvention budget annexe Camping (total : 52.082 €)	+ 18 734 €
Subvention au Cinéma L'Entracte (total : 29 000 €) ; pour rappel, 4 000 entrées cinéma ont été achetées également et distribuées en partie, en fin d'année, aux séniors	+ 4 000 €
Subvention budget annexe SPIC Musée des Automates	+ 109 324 €
Subvention budget annexe SPIC Château Guillaume le Conquérant (total : 184 426 €)	+ 8 110 €
<b>Postes en baisse :</b>	
Subvention exceptionnelle en 2019 pour la construction d'un abri par l'association Falaise Modèle Club	- 2 510 €
Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (baisse de la consommation d'énergie 157 833 €)	- 31 403 €

Subvention Institution Sainte Trinité (total : 64.665 €)	- 6 333 €
Subvention association Automates Avenue suite à la municipalisation	- 64 000 €

66 Charges financières	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	20 366 €	17 728 €	- 2 638 €	- 13,0 %

67 Charges exceptionnelles	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	73 193 €	327 558 €	+ 254 365 €	> 100 %

Les charges exceptionnelles incluent essentiellement l'annulation d'un titre de recette de 300 000 € (pour le réimputer en investissement ; legs Cuvigny dédié aux fonds documentaires de la Médiathèque de Falaise), le remboursement des billets de spectacles du Forum lié à la COVID-19 (1,6 k€) et l'indemnisation des commerçants à la suite des travaux dans le centre-ville (22 k€ contre 65 k€ en 2019).

68 Provisions	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	315 041 €	75 000 €	- 240 041 €	- 76,2 %

Deux provisions pour risques et charges ont été constituées en 2020 :

- Pour un litige avec un habitant (25 k€) ;
- Pour l'indemnisation des commerçants dont l'activité a été perturbée par les travaux du centre-ville (50 k€) ;
- En 2019, une provision avait été constituée pour permettre le versement du legs Cuvigny pour l'enrichissement du fond documentaire de la Médiathèque de Falaise (280 k€).

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	996 041 €	883 978 €	- 112 063 €	- 11,3 %

Ce chapitre enregistre les amortissements (+ 296 k€ dont 223 k€ liés aux attributions de compensation versées dans le cadre des transferts de compétence), les écritures de cessions (- 408 k€).

## 2- Recettes

En 2020, les recettes de fonctionnement, de 10 608 935,50 €, ont connu une hausse de 2,4 % (+ 248 790 €) par rapport à 2019.

013 Atténuations de charges	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	162 494 €	113 733 €	- 48 761 €	- 30,0 %

Les atténuations de charges incluent principalement :

Les remboursements par l'assurance et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (pour les non titulaires)	- 32 576 €
La variation des stocks (total : 73 631 €)	- 16 185 €

70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	449 189 €	376 480 €	- 72 709 €	- 16,2 %

A noter, les évolutions suivantes :

<b>Postes en hausse :</b>	
Remboursement par la Communauté de Communes des frais liés au service commun Ingénierie Territoriale	+ 27 058 €
Remboursement par la Communauté de Communes des différents travaux d'entretien entrepris par la Ville (conventions de prestations de service)	+ 4 980 €
<b>Postes en baisse</b>	
Participation des spectateurs à la saison culturelle	- 26 235 €
Vente de pavés suite aux travaux du centre-ville en 2019	- 17 872 €
Participation des usagers aux différents services à caractère sportif, de loisirs et scolaire	- 53 216 €
Diminution du remboursement pour l'entretien des locaux suite à la fermeture de certaines salles municipales (COVID-19)	- 8 962 €

73 Impôts et taxes	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	5 017 258 €	5 037 209 €	+ 19 951 €	+ 0,4 %

<b>Impôts locaux :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• + 20,3 k€ taxe d'habitation (1 207 713 €) ;</li> <li>• + 35,4 k€ taxe foncière sur les propriétés bâties (2 087 391 €) ;</li> <li>• Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties équivalente (49 533 €) ;</li> <li>• - 10,7 k€ rôles supplémentaires et complémentaires (10 953 €)</li> </ul>	+ 45 119 €
Exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure dans le cadre du soutien au commerce	- 59 799 €
Droits de mutation (total : 287 509 €)	+ 55 245 €
Baisse de l'attribution de compensation (1 113 652 €) liée au transfert de la compétence RAM au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	- 15 071 €
Redevance d'occupation du domaine public - exonération du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2020 des droits de place du marché et des terrasses (COVID-19)	- 5 118 €
Taxe sur l'électricité (153 798 €)	- 3 969 €

74 Dotations,	Réalisé	Réalisé	Evolution	Evolution
---------------	---------	---------	-----------	-----------

74 Dotations, subventions et participations	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	3 381 395 €	3 632 759 €	+ 251 364 €	+ 7,4 %

Dotation Globale de Fonctionnement dont :	+ 132 089 €
<i>Dotation forfaitaire</i>	- 4 374 €
<i>Dotation de solidarité rurale</i>	+ 118 020 €
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	+ 11.580 €
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	+ 6 863 €
Compensation de l'Etat au titre des exonérations d'impôts	+ 12 228 €
Subventions des partenaires	+ 67 349 €
<i>dont :</i>	
<u>Caisse d'Allocations Familiales :</u>	
- Centre Socioculturel : - 5 534 €	
- Centre de loisirs : + 9 635 €	
- Local Jeunes : + 2 198 €	
- Bonus Territoire Multi-accueil 2020 et 2021 : + 53 924 €	
- RAM : - 23 319 € (transfert de compétence)	
<u>CARSAT de Normandie :</u>	
- Centre Socioculturel avec le programme « Bien vieillir à Falaise » : + 6 400 €	
<u>Département :</u>	
- Atelier EPN Seniors : + 1 503 €	
- Contrat de développement culturel de territoire, participation au recrutement de l'apprenti : + 10 696 €	
- Centre de loisirs : + 8 104 €	
- RAM : - 4 116 € (transfert de compétence)	
<u>Communauté de Communes :</u>	
- Contrat de développement culturel de territoire, participation au recrutement de l'apprenti : 3 782 €	
- Participation aux frais d'étude sur le développement du Parc de la Fresnaye : 3 000 €	
<u>Office de Diffusion et d'Information Artistique (ODIA Normandie) :</u>	
- Programmation culturelle : + 5 200 €	
<u>Etat :</u>	
- Soutien pour l'acquisition de masques : + 6 342 €	
<u>Communes :</u>	
- Participation au titre de la fréquentation des écoles falaisiennes : - 4 718 €	
Dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle	- 2.831 €
Remboursement des aides allouées par l'Etat pour les contrats aidés (rattrapage sur les années antérieures)	+ 38.243 €
FCTVA 2020 sur dépenses de fonctionnement 2019	- 10.604 €

75 Autres produits de gestion courante	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	150 782 €	127 274 €	- 23 508 €	- 15,6 %

Remboursement par le CINEMASCOP de l'avance remboursable versée par le Centre National du Cinéma, dans le cadre de la transition numérique	+ 13 798 €
Redevance d'occupation du domaine public payée par les entreprises de réseaux (GRDF, FALAISE ENERGIE 31 546 €)	- 3 979 €
Baisse des recettes de location des logements compte tenu de la cession de deux des trois appartements du legs Cuvigny en 2020 et des locations de salle (54.959 €)	-33 328 €

76 Produits financiers	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	15 098 €	2 161 €	- 12 937 €	- 85,7 %

Ils incluent :

- exceptionnellement, en raison de la crise de la COVID-19, les intérêts des parts sociales à la Caisse d'Epargne (environ 14 k€) n'ont pas été versés à l'appel de la Banque Centrale Européenne, ils devraient être perçus en 2021 (-12 754 €) ;
- le remboursement par la Communauté de Communes des charges financières liées à l'emprunt affecté à la Médiathèque : - 182 €

77 Produits exceptionnels	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	1 131 620 €	693 945 €	- 437 675 €	- 38,7 %

Les produits exceptionnels constatent :

- les produits des cessions d'immobilisations (642 033 € ; + 146,5 k€ par rapport à 2019) ;
- le legs Cuvigny (18 634 € ; - 571,4 k€ par rapport à 2019) ;
- les annulations de mandats sur exercices antérieurs (13 543 € ; - 10 k€) ;
- la participation des mécènes à l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des victimes civiles du Pays de Falaise pour 13 805 € ;
- le remboursement par l'assurance des sinistres (- 20,2 k€ par rapport à 2019).

Cessions 2020 :	
2 véhicules camions	3 500 €
Vente de la parcelle des Griffons (lotissement)	219 033 €
Vente immeuble rue Renoir à Caen (legs Cuvigny)	133 000 €
Vente appartement à Paris (legs Cuvigny)	280 000 €
Vente garage à Caen (legs Cuvigny)	10 000 €

78 Reprises sur provisions	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	0 €	370 984 €	+ 370 984 €	> 100 %

La Ville a repris trois provisions en 2020 :

- celle constituée pour faire face à la liquidation d'une entreprise 68 933 € ;
- celle constituée pour financer annuellement le versement du legs Cuvigny à la Médiathèque de Falaise 280 000 € ;
- une partie de celle constituée pour l'indemnisation des commerçants du centre-ville pour les pertes liées aux travaux 22 051 €.

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en valeur	Evolution 19/20
	52 308 €	254 389 €	+ 202 081 €	> 100 %

Ce chapitre correspond aux écritures liées aux travaux en régie (total 26 994 €), aux cessions d'immobilisations, aux amortissements des subventions perçues et à la neutralisation des amortissements de l'attribution de compensation versée dans le cadre des transferts de compétence. Exceptionnellement en 2020, trois années ont été neutralisées pour une valeur de 223 k€.

### **B – Section Investissement**

La section d'investissement dégage un excédent courant de 1 756 429,27 €.

#### **1- Dépenses**

Les dépenses d'investissement se sont élevées, en 2020, à 3 580 586,99 €.

Les dépenses relatives à la réalisation des projets communaux, sont enregistrées à hauteur de 2 595 786 € incluant les travaux en régie.

Les autres dépenses, d'un total de 984 801 €, incluent notamment :

- le remboursement en capital de la dette (332 061 €),
- le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Pays de Falaise (1 408 €),
- les écritures de patrimoine (neutre budgétairement 423 935 €),
- les amortissements des subventions d'investissement (4 376 €),
- la neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation (223 020 €).

#### **2- Recettes**

Les recettes d'investissement 2020 se sont élevées à 5 337 016,26 €.

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions accordées par les partenaires de la Ville pour le financement des projets communaux, soit 697 939 €.

En second lieu, elles incluent notamment :

2 571 034 €	d'excédent de fonctionnement 2019 capitalisé à l'investissement
880 478 €	de dotations aux amortissements
53 139 €	de Taxe d'Aménagement (- 885 €)
3 500 €	d'écritures comptables liées aux cessions
423 935 €	d'écritures de transfert d'actif - neutre budgétairement
29 000 €	de remboursement du capital de l'emprunt Médiathèque par la Communauté de Communes du Pays de Falaise
377 991 €	de FCTVA 2019
300 000 €	d'affectation du legs Cuvigny à l'enrichissement du fonds documentaire de la Médiathèque de Falaise.

## **II – Affectation des résultats 2020**

La SECTION DE FONCTIONNEMENT présente :

Un résultat courant 2020 de :	871 816,29 €
Un résultat courant 2020 du budget annexe Restaurant scolaire de :	-130,16 €
Un excédent 2019 reporté de :	2 373 272,61 €
<b>Un excédent cumulé 2020 de fonctionnement de :</b>	<b>3 244 958,74 €</b>

La SECTION D'INVESTISSEMENT présente :

Un résultat courant 2020 de :	1 756 429,27 €
Un résultat courant 2020 du budget annexe Restaurant scolaire de :	8 537,66 €
Un déficit 2019 reporté de :	- 1 803 254,77 €
<b>Un résultat cumulé 2020 d'investissement de :</b>	<b>-38 287,84 €</b>
Des restes à réaliser 2020 de dépenses :	1 387 295,00 €
Des restes à réaliser 2020 de recettes :	2 731 876,00 €
<b>Un solde de financement 2020 d'investissement de :</b>	<b>1 306 293,16 €</b>

## **Report sur l'exercice 2021 :**

Investissement	• Déficit d'investissement à reporter :	38 287,84 €
Fonctionnement	• Excédent de fonctionnement à reporter :	3 244 958,74 €

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Compte Administratif 2020 du Budget Général de la Ville ;
- de reporter, sur l'exercice 2021, le déficit d'investissement 2020 de 38 287,84 € ;
- de reporter, sur l'exercice 2021, les 3 244 958,74 € d'excédent de fonctionnement 2020.

**A L'UNANIMITE,**  
**sur 27 votants**  
(le Maire se retire  
et ne prend pas  
part au vote)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le Compte Administratif 2020 du budget principal de la Ville.

**DECIDE**

de reporter, sur l'exercice 2021, le déficit d'investissement 2020 de  
38 287,84 €

**DECIDE**

de reporter, sur l'exercice 2021, les 3 244 958,74 € d'excédent de  
fonctionnement 2020.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-211402581-20210329-21-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021



**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-022**

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES  
SERVICE FINANCES &  
ACHATS

**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - REPRISE DE PROVISIONS**

Lors de sa séance du 21 mars 2019, le Conseil Municipal a décidé la constitution d'une provision semi-budgétaire de droit commun pour risques et charges exceptionnels, en fonctionnement, afin de respecter l'engagement pris par la Commune lors de l'acceptation du legs Cuvigny pour l'acquisition de fonds documentaires à vocation culturelle par la Médiathèque de Falaise.

Chaque année, la Ville verse ainsi à la Communauté de Communes du Pays de Falaise une somme de 20 000 € pendant 15 ans.

Cependant, à la demande du comptable public, cette provision a dû être comptabilisée en investissement. Ce changement d'affectation comptable a été opéré lors de la séance du 16 novembre 2020, à l'occasion de la Décision Modificative n° 1 du budget principal.

Désormais, le comptable public sollicite l'accord exprès du Conseil Municipal pour autoriser la reprise de la provision, enregistrée à hauteur de 280 000 € en 2019.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la reprise de la provision d'un montant de 280 000 €, constituée par la délibération 19-038 du 21 mars 2019.

En outre, lors de sa séance du 16 novembre 2020, le Conseil Municipal a décidé la constitution d'une provision semi-budgétaire de droit commun pour risques et charges exceptionnels, en fonctionnement, visant à couvrir une éventuelle charge résultant d'un litige opposant la commune à un particulier, d'un montant de 25 000 €.

Le risque étant avéré, la Commune a dû verser cette somme en début d'année 2021, un protocole transactionnel a été signé à cet effet.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la reprise de provision d'un montant de 25 000 €, constituée par la délibération 20-093 16 novembre 2020.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

la reprise de provision de 280 000 € décidée par délibération n° 19-038 du 21 mars 2019.

**AUTORISE**

la reprise de provision de 25 000 € décidée par délibération n° 20-093 du 16 novembre 2020.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Etaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoint  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-023**

*DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES  
SERVICE FINANCES &  
ACHATS*

**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Budget Primitif 2021 de la Ville s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 23 065 001 € (incluant les postes budgétaires, à caractère non exécutoire).

**A – Section Fonctionnement**

**1- Dépenses**

En 2021, les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 13 233 621 € (incluant 3 511 211 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2020 / BP 2021</i>
	2 025 345 €	2 239 157 €	+ 213 812 €	+ 10,6 %

Ce poste intègre les dépenses de fonctionnement liées à l'activité de l'ensemble des services municipaux.

Certains postes sont proposés à la baisse par rapport au réalisé 2020 :

Stock au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	- 14,6 k€
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (frais d'étude en 2020 pour le Parc de la Fresnaye -10 k€)	- 4,3 k€
Remboursement à la Communauté de Communes du Pays de Falaise (versement en 2020 de 20 k€ pour le 75 <sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement)	- 15 k€

Les principales augmentations sont les suivantes :

Intégration du budget annexe Restaurant scolaire	+ 56,8 k€
Entretien et réparations, travaux en régie incluant + 40 k€ pour l'entretien courant de la voirie et le marquage au sol	+ 47,6 k€
Formation (reconstitution de l'enveloppe annuelle de 20 k€)	+ 10,7 k€
Publication, relations publiques – achats de prestations de service - locations dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture : Fête de la Musique (+ 5 k€), spectacles de rue (+ 8,5 k€), exposition estivale au Château de La Fresnaye (+ 5 k€, financés par le non recours aux saisonniers), saison de spectacles (+ 10 k€), enveloppes budgétaires « traditionnelles » pour la programmation culturelle (+ 53,2 k€) et les cérémonies (+ 15 k€)</li> <li>- Animation locale : organisation des Féériques 2021 (+ 12,6 k€ dont 18 k€ déjà comptabilisés en 2020 pour la patinoire)</li> <li>- Communication : cimetières (+ 2 k€), « Falaise Ville Propre » (+ 4 k€),</li> <li>- Insertions marchés publics (+ 4 k€)</li> <li>- Achat des repas pour les Centres de loisirs et le Multi-accueil (+ 15 k€) (absence de fermeture COVID en 2021)</li> </ul>	+ 96,3 k€
Charges énergétiques incluant le carburant	+ 19,6 k€
Primes d'assurance dont + 5 k€ pour la collection Lemaître	+ 7,6 k€

<i>012 Charges de personnel</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2020 / BP 2021</i>
	4 823 850 €	5 273 101 €	+ 449 251 €	+ 9,3 %

+ 241 k€	Intégration du budget annexe Restaurant scolaire
+ 11,6 k€	Retour d'un agent après un congé parental
+ 38,6 k€	Remplacement du responsable Logistique et Manifestation
+ 57,7 k€	Renfort au sein du Multi-accueil (congé maternité et absence maladie)
+ 41,8 k€	Intégration d'un agent du CCAS au sein du Centre Socioculturel
+ 30 k€	Evolution de la carrière des fonctionnaires et contractuels et prise en compte de l'ancienneté dans le régime indemnitaire (prévu tous les 4 ans)
+ 2,8 k€	Mercredis Loisirs au Centre de loisir maternel
+ 20,4 k€	Recrutement Chargé du Numérique (le poste disponible était resté vacant en 2020)
+ 1,3 k€	Recrutement d'un service civique au Centre Socioculturel (EPN)
	Gestion de l'absentéisme : recrutement de contrats aidés (services Environnement Cadre de Vie, Affaires et Restauration scolaire, Centre Socioculturel, ...), neutre, car diminution du recours aux saisonniers et contractuels
	Organisation des élections départementales et régionales, neutre car élection municipale en 2020

<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2020 / BP 2021</i>
	1 581 603 €	1 428 774 €	- 152 829 €	- 9,7 %

Les autres charges de gestion courante incluent notamment les subventions aux associations et aux budgets annexes, la participation au Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados et les indemnités des élus.

On constate les évolutions suivantes :

- 43,5 k€	Subvention CCAS (le budget sera présenté au Conseil d'Administration le 30 mars 2021)
- 201,5 k€	Subvention budget annexe Restaurant scolaire intégré dans le budget principal
+ 29,2 k€	Subvention budget annexe SPIC Musée des Automates
+ 27,2 k€	Contribution au SDEC (provision)
+ 89,2 k€	Subvention budget annexe SPIC Château Guillaume le Conquérant
+ 2,1 k€	Subventions budget annexe Camping
- 66 k€	Pertes irrécouvrables (liquidation d'une entreprise en 2020)
+ 10 k€	Subvention Fondation Territoriale de Falaise – Cœur de Normandie

<i>66 Charges financières</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2020 / BP 2021</i>
	17 728 €	16 572 €	- 1 156 €	- 6,5 %

<i>67 Charges exceptionnelles</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2020 / BP 2021</i>
	327 558 €	108 190 €	- 219 368 €	- 67 %

Les charges exceptionnelles incluent essentiellement les annulations de titres sur exercices antérieurs (15 k€), le règlement d'un litige avec un habitant dans le cadre d'un protocole transactionnel (25 k€) et le solde des provisions 2019 et 2020 pour l'indemnisation des commerçants suite aux travaux (68 k€).

<i>014 Atténuation de produits</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2020 / BP 2021</i>
	2 057 €	5.000 €	+ 2 943 €	> 100 %

Ces charges correspondent au montant des frais d'assiette, de recouvrement, de dégrèvements ainsi qu'aux non-valeurs liées à la taxe additionnelle sur droits d'enregistrement ou à la taxe sur la publicité foncière.

<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2020 / BP 2021</i>
	883 978 €	651 616 €	- 232 362 €	- 26,3 %

Ce chapitre prévoit les dotations aux amortissements des immobilisations, en baisse de 232 k€. Pour rappel, en 2020, a été exécuté le rattrapage des amortissements des attributions de compensations d'investissement versées de 2017 à 2019 (223 k€).

Enfin, sont inscrites, en dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses imprévues à hauteur de 95.000 € ;
- Le virement à la section d'investissement pour un total de 3 416 211 €.

## **2- Recettes**

En 2021, les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 13 233 621 € (incluant 3 244 959 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

<i>70 Produits de gestion courante</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2020 / BP 2021</i>
	376 480 €	514 110 €	+ 137 630 €	+ 36,6 %

Les recettes de gestion courante sont essentiellement constituées des recettes tarifaires de la Ville (Multi-accueil, Centre Socioculturel, saison culturelle, droits de place, ...) et de remboursement de frais par d'autres organismes (mise à disposition de personnel, prestations de service communale, ...). Elles sont attendues en hausse par rapport à 2020 car elles intègrent :

- les recettes de la restauration scolaire (+ 132 k€),
- le retour à une activité « quasi-normale » de l'ensemble des services (à l'exception de la saison culturelle).

<i>73 Impôts et taxes</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2020 / BP 2021</i>
	5 037 209 €	5 259 393 €	+ 222 184 €	+ 4,4 %

Le montant des contributions directes (Taxe Foncière, Taxe d'Habitation) augmentera de 187 k€, intégrant ainsi l'annulation de la baisse de 2 points du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties décidée en 2018.

Les droits de mutation, quant à eux, sont inscrits à hauteur de 260 000 € (provision ; - 27,5 k€ par rapport à l'an passé).

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sera perçue en 2021 à hauteur de 60 000 €.

Enfin, une baisse de 1 256 € de l'attribution de compensation est prévue à la suite de la réduction du produit d'IFER perçu par la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

<i>74 Dotations, subventions et participations</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2020 / BP 2021</i>
	3 632 759 €	3 673 080 €	+ 40 321 €	+ 1,1 %

Subventions des partenaires :	-98 k€
<u>Etat :</u>	
Prise en charge d'une part de la rémunération des emplois d'insertion (rattrapage en 2020) : - 35,5 k€	
Dotation de recensement 2020 : - 15 k€	
Participation à l'acquisition de masques 2020 : - 6,3 k€	
<u>Département :</u>	
Contrat de développement culturel de territoire, participation au recrutement de l'apprenti : - 10,7 k€	
Centre de loisirs : - 10 k€	
Ateliers EPN Séniors : - 1,5 k€	
<u>Caisse Allocations Familiales :</u>	
Bonus Territoire Multi-accueil 2020 et 2021 : + 55 k€	
Multi-accueil solde 2020 : - 12,5 k€	
Aides diverses COVID-19 au secteur Enfance jeunesse : - 49,7 k€	
Bonus Territoire Centre de loisirs 2020 et 2021 : + 24,8 k€	
<u>Caisse Nationale Assurance Vieillesse :</u>	
Appel à projet « séniors et numérique » : - 8 k€	
<u>Communauté de Communes du Pays de Falaise :</u>	
Contrat de développement culturel de territoire, participation au recrutement de l'apprenti : - 3,8 k€	
Participation frais d'étude Parc de la Fresnaye : - 3 k€	
<u>Office de Diffusion et d'Information Artistique (ODIA Normandie) :</u>	
Convention Effusion Diffusion + 25 k€	
Programmation Culturelle : - 3,2 k€	
Dotation globale de fonctionnement	+ 125 k€

75 Autres produits de gestion courante	Réalisé 2020	BP 2021	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2020 / BP 2021
	127 274 €	124 866 €	- 2 408 €	- 1,9 %

Il s'agit essentiellement des loyers perçus par la Ville ainsi que de la redevance liée à la délégation de service public FALAISE ENERGIE. Les loyers sont prévus en hausse en 2021 de 11,1 k€ avec la remise en location de logements communaux.

A noter qu'en 2020, la Ville a comptabilisé le remboursement par le CINEMASCOP de l'avance remboursable versée par le Centre National du Cinéma, dans le cadre de la transition numérique pour 13,7 k€. La fermeture du Cinéma durant l'année 2020, liée à la pandémie, entraîne une absence de recette pour 2021.

<i>76 Produits financiers</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2020 / BP 2021</i>
	2 161 €	29 680 €	+ 27 519 €	> 100 %

Les produits financiers incluent les intérêts des parts sociales et le remboursement par la Communauté de Communes des intérêts liés à l'emprunt affecté à la Médiathèque. En 2020, la Banque Centrale Européenne avait recommandé, dans le cadre de la crise de la COVID-19, de ne pas verser les participations avant janvier 2021. L'année 2021 devrait donc cumuler deux années de participations liées aux parts sociales.

<i>77 Produits exceptionnels</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2020 / BP 2021</i>
	693 945 €	50 000 €	- 643 945 €	- 92,8 %

A noter que les diverses cessions 2021, attendues à hauteur de 94 k€, sont inscrites en recettes d'investissement, au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisation ».

Au total, une provision de 50 000 € est proposée sur le chapitre 77 – Produits exceptionnels.

<i>78 Reprise sur amortissements et provisions</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2020 / BP 2021</i>
	370 984 €	92 990 €	- 277 994 €	- 74,9 %

En 2021, il est prévu de reprendre les provisions constituées en 2019 et 2020 pour un litige avec un particulier (25 k€) et pour indemniser les commerçants qui ont subi des pertes importantes du fait des travaux (68 k€).

<i>013 Atténuation de charges</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2020 / BP 2021</i>
	113 734 €	125 166 €	+ 11 432 €	+ 10,1 %

Ces recettes correspondent aux remboursements de notre assurance statutaire et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, pour les non titulaires, et enregistrent la variation des stocks.

<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2020 / BP 2021</i>
	254 389 €	119 377 €	- 135 012 €	- 53,1 %

Ce chapitre prévoit les écritures comptables relatives aux travaux en régie, aux amortissements des subventions d'investissement et aux opérations de plus ou moins-value de cessions. Cette année, l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement ne sera neutralisé que pour l'année 2020 (contre trois années en 2021).

Enfin, l'excédent de fonctionnement 2020 reporté est inscrit à hauteur de 3 244 958,74 €.

### **B – Section Investissement**

#### **1- Dépenses**

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 9 831 380 € (incluant 1 992 903 € de postes budgétaires à caractère non exécutoire).

Les dépenses relatives à la réalisation des projets communaux 2021 sont prévues à hauteur de 7 233 309 €.

Les autres dépenses d'investissement, d'un montant de 2 598 071 €, incluent essentiellement :

- Le remboursement en capital de la dette (332 062 €) ;
- Les travaux en régie (40 000 €) ;
- L'amortissement des subventions d'investissement (79 377 €) dont la neutralisation des amortissements des attributions de compensation d'investissement (72 k€) ;
- L'intégration dans l'inventaire de la Ville du dernier appartement du legs Cuvigny (neutre budgétairement 140 k€) ;
- Le solde pour les projets futurs du Plan Pluriannuel d'Investissement (1 954 615 €), qui permet d'équilibrer la section d'investissement ;
- Le remboursement par le CINEMASCOP de l'avance remboursable versée par le Centre National du Cinéma, dans le cadre de la transition numérique (13 729 €) ;
- Le déficit d'investissement 2020 reporté de 38 287,84 €.

#### **2- Recettes**

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 9 831 380 € (incluant 3 510 212 € de postes budgétaires à caractère non exécutoire).

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions octroyées par les organismes partenaires de la Ville pour le financement des projets communaux, pour 4 217 455 €.

En second lieu, elles incluent :

651 616 €	de dotations aux amortissements ;
933 097 €	de versement du FCTVA au titre des dépenses 2020 et 2021 ;
50 000 €	de Taxe d'Aménagement ;
94 000 €	de cession du terrain à la Fédération Française de Motocyclisme ;
1 €	de cession de la parcelle BM 0051 à la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
300 000 €	de réalisation d'un emprunt ;
140 000 €	d'intégration du dernier appartement du leg Cuvigny (neutre budgétairement) ;
29 000 €	de remboursement du capital de l'emprunt Médiathèque par la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
3 416 211 €	de virement de la section de fonctionnement.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du budget principal de la Ville de Falaise.

**A L'UNANIMITE,  
PAR 21 VOIX  
POUR &  
7 CONTRE (sur  
28 votants) :**

Ch. NEVEU,  
D. BELLOCHE,  
L. SOBECKI,  
JL. ANDRÉ,  
B. MARTIN, V. MARY  
ROUQUETTE,  
C. DEWAËLE)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le budget primitif 2021 du budget principal de la Ville.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



(11)

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021



**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-024**

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES  
SERVICE FINANCES &  
ACHATS

**FISCALITE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

En application de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020, les parts communale et départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales.

Il est proposé, pour 2021, de fixer les taux des différentes taxes conformément au tableau ci-après :

	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	14,93 %	14,93 %	14,93 %
Foncier bâti communal	22,26 %	22,26 %	24,26 %
Foncier bâti départemental			22,10 %
Foncier bâti			46,36 %
Foncier non bâti	43,60 %	43,60 %	43,60 %

**A L'UNANIMITE,  
PAR 21 VOIX  
POUR &  
7 CONTRE (sur  
28 votants) :**

Ch. NEVEU,  
D. BELLOCHE,  
L. SOBECKI,  
JL. ANDRÉ,  
B. MARTIN, V. MARY  
ROUQUETTE,  
C. DEWAËLE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**FIXE**

les taux d'imposition 2021 conformément au tableau ci-dessus.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

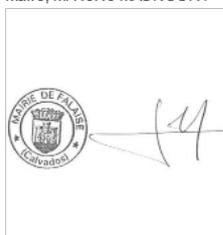
014-211402581-20210329-21-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-025**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS DE FALAISE**

La Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Falaise sont deux entités juridiques distinctes. De ce fait, les contrats signés par une entité ne sont pas valables pour l'autre entité. Or, dans les faits, de nombreux besoins en achat public sont communs.

La Ville et le CCAS de Falaise souhaitent donc s'engager dans un processus de mutualisation de la commande publique.

L'objectif est double :

- Réaliser des économies d'échelle sur les commandes effectuées en réponse à des besoins communs ;
- Simplifier les procédures de passation et réduire les démarches administratives pour la mise en concurrence.

Pour ce faire, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville et le CCAS jusqu'au 31 mars 2026.

La Ville de Falaise sera le coordinateur du groupement et gèrera donc l'ensemble de la procédure de consultation et de contractualisation avec les candidats retenus.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution du groupement de commande avec le CCAS aux conditions fixées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande avec le CCAS de Falaise.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

la constitution d'un groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale de Falaise, jusqu'au 31 mars 2026.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention correspondante entre la Ville de Falaise et le Centre Communal d'Action Sociale.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Notification : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 6 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-026**

DIRECTION  
CITOYENNETÉ &  
RELATIONS  
PUBLIQUES  
SERVICE CULTUREL

**SALON DES ARTISTES INDEPENDANTS DE BASSE NORMANDIE**

A l'occasion de l'exposition du « SALON DE PRINTEMPS » organisée par l'association des « Artistes Indépendants de Basse-Normandie », la Ville de Falaise finance le « prix de la Ville » et le « prix du Public ».

Les montants des prix attribués en 2019 (pas d'édition en 2020) étaient les suivants :

- Prix de la VILLE = dotation de 100,00 €
- Prix du PUBLIC = dotation de 50,00 €.

Cette année, l'exposition aura lieu du 29 mai au 13 juin 2021, au Château de La Fresnaye.

Il a été proposé de renouveler les montants attribués, pour l'année 2021, à savoir :

- Prix de la VILLE = dotation de 100,00 €
- Prix du PUBLIC = dotation de 50,00 €.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**RENOUVELLE**

pour 2021, les montants des prix attribués en 2019 au « Salon de Printemps », organisé par l'association des Artistes Indépendants de Basse Normandie (prix de la Ville de 100 € et prix du public de 50 €).

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

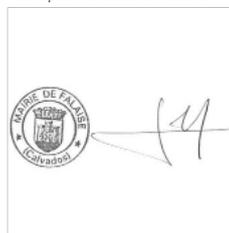
014-211402581-20210329-21-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Notification : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 6 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-027**

DIRECTION DES  
SERVICES EDUCATIFS  
& SOLIDAIRES  
SERVICE DES SPORTS

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SPORTIVES 2021**

Conformément à la délibération du 21 mars 2019, la répartition de l'enveloppe de 160 000 € dédiée aux associations sportives a été réalisée selon les critères prédéfinis. Toutefois, au regard du contexte sanitaire, il est proposé :

- dans un premier temps, de reporter les mêmes montants attribués en 2020, en raison de l'arrêt des championnats, de la non-réalisation d'une saison complète pour chacun des clubs et, enfin, des difficultés pour les sections sportives à fournir la totalité des justificatifs demandés pour constituer un dossier de subventionnement fiable ;
- dans un deuxième temps, de créer un fond de solidarité découlant de la réduction de 10 % des montants 2020 attribués pour chacune d'elles.

Ce fond a pour objet de venir en aide aux associations sportives pouvant rencontrer des difficultés financières en 2021. Si cette somme n'était pas attribuée en totalité au 31 décembre 2021, le solde serait reporté sur l'enveloppe de 160 000 € en 2022.

A noter qu'un groupe de travail composé d'élus, d'agents administratifs, du Président de l'Entente Sportive Falaisienne (ESF) et de représentants de deux sections sportives (sport individuel et sport collectif) s'est déjà réuni une première fois, le 3 mars dernier, pour déterminer les modalités d'attribution de ce fond de solidarité aux associations ainsi que les modalités de communication sur ce fond auprès des clubs.

La Commission des Sports, réunie le 18 février 2021, s'est prononcée favorablement sur cette proposition.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le montant des subventions 2021 versées aux associations sportives nommées dans l'annexe jointe ;
- autoriser le versement des subventions ;
- charger Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**A L'UNANIMITE,  
PAR 21 VOIX  
POUR &  
7 ABSTENTIONS**

**(sur 28 votants) :**

Ch. NEVEU,  
D. BELLOCHE,  
L. SOBECKI,  
JL. ANDRÉ,  
B. MARTIN, V. MARY  
ROUQUETTE,  
C. DEWAËLE

▪ **EXCEPTION POUR  
VOTE SUBVENTION  
ESF PETANQUE**

**A L'UNANIMITE,  
PAR 20 VOIX  
POUR &  
7 ABSTENTIONS**

**(sur 27 votants)**

(B. RICHARD ne prend pas part au vote puisque membre du bureau de l'association)

▪ **EXCEPTION POUR  
VOTE SUBVENTION  
ESF GYMNASTIQUE**

**A L'UNANIMITE,  
PAR 20 VOIX  
POUR &  
6 ABSTENTIONS**

**(sur 26 votants)**

(M. CANONNE & D. BELLOCHE ne prennent pas part au vote puisque membres du bureau de l'association)

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 6 AVRIL 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le tableau des subventions sportives pour 2021 (détail des votes en marge).

**AUTORISE**

le versement de ces subventions.

**CHARGE**

Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

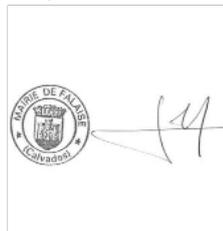
014-211402581-20210329-21-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Notification : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-028**  
DIRECTION  
CITOYENNETÉ &  
RELATIONS  
PUBLIQUES

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR  
2021**

En application des dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Ces subventions sont de deux types :

- **Les participations dites obligatoires : 141 403 €**
  - du fait de dispositions législatives : Contrat d'Association avec l'Institution Sainte Trinité (dont la subvention s'adapte mécaniquement aux effectifs des enfants falaisiens) ;
  - du fait d'une convention : association Chorège Centre de Développement Chorégraphique (CDCN)
  - au titre de l'action sociale Amicale du personnel.

- **Les subventions aux associations 53 210 € :**

En 2020, les associations falaisiennes ont été toutes durement touchées par la crise sanitaire : fermeture de salles, baisse du nombre d'adhérents, de bénévoles, interdiction d'organisation des manifestations et, pour les associations à vocation sociale, accroissement des demandes d'accompagnement.

Ainsi, pour les subventions 2021, comme pour les subventions attribuées aux sections de l'Entente Sportive Falaisienne (ESF), il est proposé le maintien de l'enveloppe budgétaire à hauteur de 93 970 € incluant la création d'un fonds de solidarité pour les associations en difficulté financière en 2021.

Un groupe de travail constitué d'élus est en charge :

- d'analyser les demandes de subventions ;
- de proposer une méthode pour l'alimentation du fonds ;
- de proposer des conditions pour l'attribution du fonds de solidarité.

Il s'avère que, de leur propre initiative, quelques associations ont réduit leur demande de subvention voire même, n'en ont pas fait du tout. Cette « économie » alimentera le fonds de solidarité à hauteur de 16 660 €.

En outre, pour toutes les associations qui sollicitent une subvention supérieure à 500 €, les élus ont pris soin de regarder le niveau d'encaisse, les projets à venir ainsi que la structure associative (avec ou sans salarié). Deux d'entre elles alimenteront le fonds de solidarité car elles bénéficient d'une encaisse importante au regard des autres critères (projets et structuration) à hauteur de 3 150 €.

Enfin, les élus font le choix de répondre favorablement à la première demande de trois associations pour un total de 1 500 € et d'augmenter la subvention allouée à trois associations pour 550 €.

Le fonds de solidarité s'élève donc à 17 760 €. Il sera alloué, en cours d'année, par les membres du groupe de travail, selon les demandes reçues et en appliquant les critères préalablement déterminés.

Le tableau en annexe détaille l'ensemble de ces subventions.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le montant des subventions 2021 versées aux associations et établissements publics nommés dans l'annexe jointe ;
- autoriser le versement des subventions ;
- charger Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

*EXCEPTION POUR  
VOTE SUBVENTION  
INSTITUTION  
SAINTE TRINITE :*  
**sur 27 votants**  
(B. MARTIN ne prend pas  
part au vote puisque  
enseignante de l'école)

*EXCEPTION POUR  
VOTE SUBVENTION  
ACCORDEON-CLUB  
FALAISIEN :*  
**sur 27 votants**  
(N. PEUGNET ne prend  
pas part au vote puisque  
membre du bureau de  
l'association))

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le montant des subventions 2021 versées aux associations et  
autres organismes nommés dans l'annexe jointe à la délibération (détail  
des votes en marge).

**AUTORISE**

le versement de ces subventions.

**CHARGE**

Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les mesures  
nécessaires à l'exécution de la délibération.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Notification : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 6 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-029**

DIRECTION  
CITOYENNETÉ &  
RELATIONS  
PUBLIQUES  
SERVICE JURIDIQUE &  
POLICE MUNICIPALE

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : DECISIONS DU MAIRE  
PRISES AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE 2021**

Le 10 juillet 2020, afin de faciliter la gestion des affaires communales et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délégué son pouvoir de décision au Maire en certaines matières et pour la durée de son mandat. Le rapport présenté en séance avait pour objet de porter à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de cette délégation d'attribution, au cours du premier trimestre de l'année 2021 :

Décision 21-004	Fixation de tarifs cimetières
Décision 21-005	Demande de subventions auprès du Département pour la mise en œuvre de la saison culturelle, des Faltaisies et des Arts visuels
Décision 21-006	Modification n° 1 de la Décision 20-22 portant création d'une régie d'avances pour le Camping

- Décision 21-007 Modification n° 1 de la Décision 20-21 portant création d'une régie de recettes pour le Camping
- Décision 21-008 Marché public n° 2019-01-DCRP de maîtrise d'œuvre pour l'extension, la rénovation, le réaménagement du Cinéma L'Entracte – affermissement tranche conditionnelle 1 « extension du Cinéma »
- Décision 21-009 Attribution d'un marché public n° 2021-05-DSTUP pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et le curage du Plan d'eau
- Décision 21-010 Attribution d'un marché public n° 2020-45-DSES pour la réfection du terrain de sport ONCOR au stade de Guibray
- Décision 21-011 Création d'une régie de recettes pour l'Espace Public Numérique

Les décisions sont consultables au Secrétariat de la Direction Générale des Services.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'en prendre acte.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu

**PREND ACTE**  
des Décisions du Maire prises au cours du premier trimestre de l'année 2021, dans le cadre de sa délégation du Conseil Municipal.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Notification : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 6 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON, M. DAGORN - Maire-Adjoint

M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS, DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD, CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE, M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)

M. SAUVAGE

M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)

Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION**  
**n° 21-030**  
DIRECTION  
CITOYENNETÉ &  
RELATIONS  
PUBLIQUES

**CREATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE PLACE REINE MATHILDE,  
QUARTIER DE GUIBRAY**

La Ville de Falaise souhaite organiser un marché hebdomadaire sur la Place Reine Mathilde, dans le quartier de Guibray, en semaine, tant pour une population plutôt âgée que pour les familles. Ce marché, dont l'offre sera alimentaire, se tiendra avec une fréquence hebdomadaire le mercredi, de 8 h 30 à 13 h 00.

Conformément à l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal. Une consultation doit néanmoins être faite auprès des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre leur avis.

Les organisations syndicales intéressées ont été consultées le 12 mars 2021 :

- d'une part, quant à la création de ce marché ;
- d'autre part, quant à la possibilité d'appliquer, à ce nouveau marché, le règlement des marchés actuellement en vigueur sur la Ville de Falaise (arrêté municipal n° 17-176 modifié par l'arrêté municipal n° 18-057), après modification de l'article 1 dudit règlement.

La Commission Consultative du Marché Hebdomadaire a également été informée de cette démarche les 27 janvier et 17 mars 2021.

Le 15 mars 2021, la Présidente du Syndicat des Marchés de France du Calvados et de l'Orne a émis un avis favorable au projet.

Conformément à l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est compétent pour organiser et établir un règlement de marché. Le règlement fixe les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène. Il prend la forme d'un arrêté municipal. Les marchés constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droits de place. Les droits de place sont dus par la personne qui occupe le domaine public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Notification : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le Maire, M. Hervé MAUNOURY



**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la création d'un marché hebdomadaire le mercredi de 8 h 30 à 13 h 00, sur la place Reine Mathilde, dans le quartier de Guibray ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à définir, par arrêté, les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

### **AUTORISE**

la création d'un marché hebdomadaire, Place Reine Mathilde, dans le quartier de Guibray, le mercredi de 8 h 30 à 13 h 00.

### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à définir, par arrêté, les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi qu'à prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 6 AVRIL 2021

Pour copie conforme,  
Le Maire

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-031**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES

**CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DU PAYS DE FALAISE**

En lien avec l'Opération de Revitalisation de Territoire pour laquelle la Communauté de Communes du Pays de Falaise et les Communes de Falaise, Potigny et Pont d'Ouilly s'engagent actuellement, le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités locales a lancé, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, un nouveau dispositif national dénommé « Petites Villes de Demain » ayant pour objectif de donner aux élus des villes de moins de 20 000 habitants, montrant des signes de vulnérabilité et exerçant des fonctions de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Une candidature commune a été déposée le 19 novembre 2020 et a été retenue.

Afin de formaliser et d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme « Petites Villes de Demain », une convention d'adhésion doit être signée.

La convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer leurs intentions dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du Comité de Projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ».

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

### **AUTORISE**

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Etaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-032**

*DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES*

**CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE**

L'opération de revitalisation de territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi ELAN, est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville et des quartiers prioritaires.

La convention s'inscrit également dans la démarche « Petites villes de demain » dans laquelle la Communauté de Communes du Pays de Falaise et les communes de Falaise, Potigny et Pont d'Ouilly se sont engagées.

L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire, afin d'améliorer son attractivité. L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au Service des Territoires.

Le projet de revitalisation du centre-ville et des quartiers de Guibray et de la Fontaine Couverte de Falaise et du centre-bourg de Potigny se concentre sur :

- la rénovation de l'habitat privé, et la lutte contre la vacance, tout en conservant la typologie architecturale marquée notamment par un patrimoine ancien et varié donnant son identité au centre-bourg ;
- la requalification des espaces publics en aménageant et en valorisant les places qui jouent un rôle majeur dans l'équilibre et le fonctionnement urbain ;
- le soutien au tissu commercial en renforçant l'attractivité touristique et le dynamisme du centre-ville.

Le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions compte tenu de son opposabilité juridique, est retranscrit précisément sur une carte.

La convention d'ORT permettra notamment :

- aux investisseurs de bénéficier d'une défiscalisation de leurs investissements pour les opérations d'acquisition de logement accompagnées de travaux de rénovation (dispositif Denormandie dans l'ancien) ;
- aux commerçants de bénéficier d'assouplissements quant à leurs conditions d'installations dans le centre-ville et les quartiers de Guibray et de la Fontaine Couverte de Falaise et le centre-bourg de Potigny, cette mesure étant accompagnée d'une régulation plus forte des implantations commerciales en périphérie.

L'Etat s'engage à mobiliser les aides de l'ANAH selon le calibrage défini dans le cadre d'études pré-opérationnelles et les aides au logement social sur des opérations de revitalisation de centre-ville (acquisition-amélioration, renouvellement urbain dans le tissu existant).

Pour assurer la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (villes et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Le projet est suivi par un chef de projet placé sous l'autorité du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). S'il s'agit d'un agent intercommunal, il est positionné auprès de la Direction Générale des Services de l'EPCI.
- Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée constituée des services communautaires (services Habitat et Cadre de vie, Urbanisme, Développement économique, Attractivité touristique et Promotion du territoire, Culture), des services municipaux (services d'Action sociale, Education, Aménagement, ...) et des partenaires publics (services de l'État, Département, ...).
- Il assure le lien avec les services de la Ville de Falaise et de la Commune de Potigny.

- Il a notamment pour mission de réunir le comité local de l'ORT, de fixer l'ordre du jour, et d'assurer le suivi des actions menées et leur cohérence avec la stratégie globale de redynamisation.

L'avancement de ce projet et la démarche employée feront l'objet de communication régulière via les comptes-rendus du Comité local de l'ORT ainsi que le bilan annuel transmis à chaque signataire de l'ORT. Il pourra être tenu une ou plusieurs réunions publiques visant à tenir informée la population. Un bilan annuel et une évaluation tous les cinq ans des actions entreprises dans le cadre de l'opération de revitalisation de territoire et de leurs incidences financières sont présentés aux conseils municipaux des communes et à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, signataires de la convention.

La convention est signée pour une durée de cinq ans.

La Commission Cadre de Vie, réunie le 28 mars 2021 a émis un avis favorable sur la Convention d'ORT.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention  
d'Opération de Revitalisation du Territoire.

Pour copie conforme,  
Le Maire

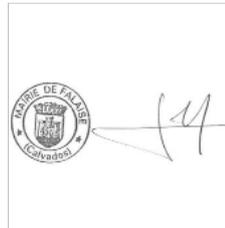
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021  
Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,  
le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION**  
**n° 21-033**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES

**MOBILITE : SERVICE DE NAVETTE INTER QUARTIERS**

La Ville de Falaise envisage de relancer et développer le service régulier de navette de transport en commun afin de desservir en priorité les trois principaux quartiers de la Ville : centre-ville, Guibray et Fontaine Couverte. En effet, ce service a été arrêté en 2019 suite au désistement du prestataire de transport.

L'objectif est de désenclaver ces quartiers en permettant aux habitants d'accéder aux différents services et fonctionnalités présents sur le territoire.

La Collectivité, pour réactiver le service régulier de navette inter-quartiers, doit au préalable définir son offre de service de transport (itinéraire, motorisation, type de gestion, ...). Pour ce faire, elle bénéficiera d'un accompagnement du CEREMA, via la réalisation d'une prestation gratuite de cinq jours. Cette intervention gratuite est permise par la convention entre le CEREMA, l'État et l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires). Cette prestation couvre deux champs d'intervention :

- Un accompagnement juridique sur la prise de compétence « mobilité » par la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> juillet 2021. En effet, la Ville de Falaise souhaite conserver la gestion de ce service (elle a pris soin d'en informer l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a émis un avis favorable) ;
- Une note méthodologique pour lancer l'étude de réalisation de projet de navette inter-quartier.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- de valider le principe de relance et le développement du service de navette inter-quartiers ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une demande de prestation gratuite du CEREMA.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**VALIDE**

le principe de relance et le développement du service de navette inter-quartiers.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une demande de prestation gratuite du CEREMA.

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAJOURY



**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Etaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-034**

DIRECTION  
CITOYENNETÉ &  
RELATIONS  
PUBLIQUES  
SERVICE CULTUREL

**RENOVATION ET EXTENSION DU CINEMA : DEMANDE DE  
SUBVENTIONS**

La Ville de Falaise compte 8 086 habitants. Au cœur d'un bassin de vie regroupant 29 000 habitants, la Ville dispose d'un cinéma mono-écran, l'Entracte, implanté dans le centre historique, qui compte 198 places.

La salle de cinéma est exploitée par l'association Entracte'Animation depuis mai 1992. Les spectateurs profitent de la qualité des programmations qui vaut à la salle de cinéma le classement Art & Essai obtenu pour la première fois en 2001 et le label Jeune Public depuis 2016. La salle propose en moyenne 15 séances par semaine, et réalise 34 500 entrées en 2019.

Le Cinéma de Falaise se trouve en concurrence avec les multiplexes et autres cinémas de proximité dont Argentan. En outre, il ne peut proposer des sorties grand public qu'au détriment des autres films car ces grands distributeurs exigent que la salle leur soit réservée pour la semaine.

De par sa structure (1 écran et 198 places) et son fonctionnement, le Cinéma ne peut donc développer sa fréquentation et conforter son positionnement actuel.

Grâce à la création d'une seconde salle de cinéma (85 places) et la rénovation des espaces existants, la Ville de Falaise a pour ambition de maintenir le positionnement du Cinéma, qui concilie une offre grand public et une programmation Art et essai.

En outre, ce projet de rénovation s'inscrit totalement dans le projet de redynamisation du centre-ville de Falaise. A noter que les rues alentour et la place centrale à proximité bénéficient actuellement d'une rénovation complète.

En 2018, la Ville de Falaise a lancé une étude d'opportunité afin de déterminer la fréquentation potentielle de l'Entracte après extension et rénovation de l'existant. En voici les principaux résultats :

- L'analyse des bassins de vie de 25 000 à 35 000 habitants démontre qu'ils disposent d'une salle pour 12 622 habitants, soit un niveau près de 2,3 fois plus favorable que dans celui du Pays de Falaise.
- L'offre de séances est logiquement plus importante dans le groupe de comparaison : les habitants bénéficient en moyenne de 3,6 fois plus de séances dans l'année. Théoriquement, le bassin de vie de Falaise demande 1 à 2 écrans supplémentaires pour atteindre les 73 séances pour 1 000 habitants.
- L'évolution démographique du territoire est favorable au projet : en dehors de Falaise, la croissance démographique du bassin de vie est supérieure à celle constatée dans le Département. Les moins de 25 ans, qui demeurent le groupe le plus sensible à l'offre cinématographique, est bien représenté. De même, les seniors, légèrement surreprésentés à Falaise, fréquentent de plus en plus les cinémas et privilégient les établissements de proximité et de petite taille.

Le projet d'extension de l'Entracte se place donc dans une configuration courante et ne présente pas de risque de suréquipement.

Depuis cette étude d'opportunité, la crise sanitaire 2020 – 2021 a mis à mal le milieu du cinéma du fait de la fermeture des salles. Les élus falaisiens, du Pays de Falaise et l'association Entract'Animation font toutefois le pari ambitieux d'un retour des spectateurs dans les salles obscures, avec une nécessité d'accompagner à long terme la diffusion cinématographique grâce au projet structurant d'extension et de rénovation qui contribuera à la survie de ce service culturel à Falaise.

Le programme de travaux est le suivant :

1. Accoler au bâtiment existant, sur l'espace disponible entre son entrée et la voirie, une extension comportant :
  - En rez-de-chaussée, une salle d'une capacité de 85 places maximum accessible depuis le hall existant, équipée d'un écran de base compris entre 8 et 10 mètres (en cohérence avec l'écran existant) avec au pied un espace plan assorti des éclairages nécessaires à son exploitation ;

- A l'étage, en lien direct avec la salle de projection existante, une installation de projection et un équipement son DOLBY 5.1 y compris équipements auxiliaires, refroidissement et ventilation ;
- Des équipements mis en commun avec l'existant : accès, hall, billetterie, sanitaires etc.

2. Rénover la salle existante notamment par :

- le remplacement des fauteuils ;
- la peinture et revêtements muraux ;
- l'éclairage, y compris celui des nez de marches ;
- la rampe des projecteurs de scène ;
- le remplacement des dalles de plafond par des éléments foncés, y compris les bouches de ventilation.

La maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet d'architectes PETR qui dispose des compétences requises en urbanisme et acoustique notamment. Il a pour missions l'élaboration d'une esquisse, des APS – APD, les études, l'assistance à la passation des marchés publics, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement.

Le calendrier de réalisation est tel que :

- APS – APD – Etudes – Autorisations : septembre 2020 – juin 2021
- Consultation des entreprises : septembre – octobre 2021
- Notification des travaux : novembre 2021
- Travaux : décembre 2021 – mai 2023

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €	En %
Etudes préalables, maîtrise d'œuvre	146 000 €	Etat (DETR / DSIL)	373 905 €	35 %
Travaux salle existante	165 000 €	Centre National du Cinéma	250 735 €	23 %
Travaux 2 <sup>ème</sup> salle	610 300 €	Région (Contrat de territoire)	100 000 €	9 %
Matériels, équipements	107 000 €	Département (Contrat de territoire)	80 000 € *	8 %
Aléas, actualisation (5 %)	40 000 €	CDC Pays de Falaise	50 000 €	5 %
		Autofinancement	213 660 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 068 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 068 300 €</b>	<b>100 %</b>

*\*Le Département, après une première consultation, orienterait son soutien vers le projet Cinéma, en lieu et place du projet de rénovation du bâtiment d'accueil du Château Guillaume le Conquérant.*

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les subventions telles que détaillées dans le plan de financement ;
- à signer toutes les pièces nécessaires.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour la rénovation et l'extension du Cinéma, telles que détaillées dans le plan de financement.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

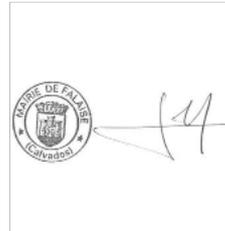
014-211402581-20210329-21-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION**  
**n° 21-035**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES

**EXTENSION DE L'ÉCOLE CHARLOTTE HERPIN : DEMANDE DE  
SUBVENTIONS**

La politique scolaire est une composante importante de l'aménagement des territoires. La Ville de Falaise, ville centre de 8 086 habitants sur un territoire intercommunal de 29 000 habitants, se doit de disposer d'un maillage adapté et cohérent de ses écoles en fonction de son évolution démographique et au regard des besoins exprimés par les habitants sur un territoire élargi à l'échelle intercommunale. En effet, les écoles falaisiennes accueillent un certain nombre d'enfants du Pays de Falaise.

La Ville de Falaise compte deux pôles scolaires avec chacun une école élémentaire et deux sites maternels ce qui démultiplie les moyens humains pour la Collectivité et complique le travail des directeurs de pôles. Par ailleurs, la baisse des effectifs dans les écoles amène les élus falaisiens à une rationalisation des sites occupés et à un maillage optimal des écoles publiques (maternelles et primaires) sur le territoire communal.

En conséquence, la Municipalité souhaite réaliser des travaux d'extension de l'école maternelle Charlotte Herpin afin d'y intégrer les classes de l'école maternelle Fontaine Couverte. Ce choix de transfert de site s'explique notamment par l'état de vétusté de l'école Fontaine Couverte qui nécessiterait des travaux de rénovation de grande ampleur.

L'école maternelle Charlotte Herpin fait partie d'un ensemble scolaire lui associant l'école primaire de la Crosse. Elle est implantée sur un terrain de 5 148 m<sup>2</sup> situé au sud de Falaise et portant en outre un petit immeuble de deux logements. Les deux ensembles d'enseignements sont indépendants l'un de l'autre et raccordés en un seul point au niveau de l'accès au réfectoire. Le bâtiment abrite également une antenne du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

Le projet consiste en :

- La construction d'un module réfectoire de 45 m<sup>2</sup> en prolongement du module réservé aux petits ;
- La création d'une classe de 60 m<sup>2</sup> et d'une salle de repos de 40 m<sup>2</sup> dans le volume occupé actuellement par le RASED (une solution de relogement sera envisagée) ;
- La remise en état des 4 classes existantes, du dortoir et du couloir ;
- La végétalisation de la cour d'école ;
- L'installation d'une structure de jeux extérieure.

La consultation pour la recherche d'un maître d'œuvre est en cours.

Le calendrier de réalisation est tel que :

- APS – APD – Etudes – Autorisations : mai – octobre 2021
- Consultation des entreprises : novembre – décembre 2021
- Notification des travaux : janvier 2022
- Travaux : février – juillet 2022

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €	En %
Etudes préalables, maîtrise d'œuvre	65 000 €	Etat (DETR / DSIL)	157 400 €	40 %
Travaux	275 000 €	ADEME (végétalisation)	10 000 €	3 %
Végétalisation de la cour de récréation	30 000 €	Autofinancement	226 100 €	57 %
Structure de jeux extérieure	8 500 €			
Aléas, actualisation (5 %)	15 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>393 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>393 500 €</b>	<b>100 %</b>

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les subventions telles que détaillées dans le plan de financement ;
- à signer toutes les pièces nécessaires.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour l'extension et la rénovation de l'école Charlotte Herpin, telles que détaillées dans le plan de financement.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAJOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Etaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION**  
**n° 21-036**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES

**RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ET LOGEMENTS  
COMMUNAUX – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 21-009**

Lors de sa séance du 15 février 2021, le Conseil Municipal a souhaité engager un programme de rénovation énergétique des bâtiments et des logements communaux.

Après étude technique, il est proposé un nouvel échéancier et plan de financement, proposé à l'appui des demandes de subventions. A noter que les montants annuels comme pluriannuel ne sont pas modifiés :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €	En %
<b>Programme 2021 :</b>	<b>35 900 €</b>			
- Remplacement chaudière gaz peu performante du Musée des Automates par une chaudière plus écologique et plus économique	4 200 €	Etat (DETR / DSIL)	47 800 €	40 %
- Remplacement de fenêtres aux Services Techniques	5 700 €			
- Remplacement chauffage gaz peu performant aux Services Techniques par chauffage réseau bois	13 500 €			
- Changement portes vitrées salle du Pavillon	12 500 €			
<b>Programme 2022 :</b>	<b>42 700 €</b>			
- Remplacement portes vitrées Local jeunes	31 700 €	Autofinancement	71 700 €	60 %
- Changement des fenêtres bureau 1 <sup>er</sup> étage Centre de loisirs	11 000 €			
<b>Programme 2023 :</b>	<b>40 900 €</b>			
Logements de l'école Charlotte Herpin :				
- remplacement de l'ensemble des menuiseries (2 logements + espaces communs)	26 000 €			
- réfection de l'isolation de la toiture	14 900 €			
<b>TOTAL</b>	<b>119 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>119 500 €</b>	<b>100 %</b>

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 21-009 du 15 février 2021.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les subventions telles que détaillées dans le plan de financement ;
- à signer toutes les pièces nécessaires.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**ANNULE**

et remplace la délibération n° 21-009 du 15 février 2021 concernant le programme de rénovation énergétique des bâtiments et des logements communaux en acceptant les nouveaux échéancier et plan de financement.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter les subventions telles que détaillées dans le plan de financement.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

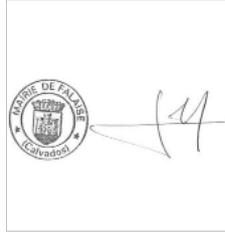
014-211402581-20210329-21-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Etaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-037**

*DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES  
SERVICE JURIDIQUE &  
POLICE MUNICIPALE*

**CESSION DE PARCELLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
PAYS DE FALAISE**

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la Communauté de Communes du Pays de Falaise (CDC) a délibéré pour céder à une société la parcelle cadastrée section BM n° 52 sise sur la zone de Guibray. A l'occasion de cette cession, la CDC s'est aperçue que la parcelle BM n° 51, appartenant à la Ville de Falaise, se trouvait alors enclavée.



C'est pourquoi, cette parcelle pourrait être également cédée à la société.

Pour ce faire, la Communauté de Communes souhaite que la Ville de Falaise lui cède la parcelle cadastrée section BM n° 0051 à l'euro symbolique, afin de régulariser la situation foncière de cette parcelle entre les deux collectivités suite au transfert de compétence Développement économique.

Dans le cadre de cette cession, les Domaines ont été saisis le 4 décembre 2020. Par un avis en date du 5 février 2021, les Domaines ont estimé que la valeur vénale de la parcelle cadastrée section BM n° 0051 était de 12 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder, au prix de l'euro symbolique, à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, la parcelle cadastrée section BM n° 0051 ;
- prendre acte que la Communauté de Communes s'acquittera de tous les frais de notaire liés à cette vente ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents visant à réaliser l'opération avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

#### **APPROUVE**

la cession, à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, de la parcelle cadastrée section BM n° 0051 pour l'euro symbolique, dans le cadre de l'implantation de l'activité de la SCI La Gronde sur le Parc d'activités de Guibray.

#### **PREND ACTE**

que la Communauté de Communes s'acquittera de tous les frais de notaire liés à cette vente.

## AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents visant à réaliser cette opération avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

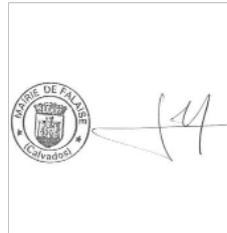
014-211402581-20210329-21-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Etaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-038**

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES  
SERVICE JURIDIQUE &  
POLICE MUNICIPALE

**CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZM N° 12 A LA  
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME**

La cession d'un bien immobilier faisant partie du domaine privé communal est encadrée par l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « *Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. Cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité.* »

La parcelle cadastrée section ZM n° 12, sise lieu-dit « La Maison Blanche » - 61160 NECY, abrite actuellement les locaux de l'ESF Animation Motocycliste Falaisienne.

Il a été proposé à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) de lui céder ce bien immobilier sis sur la parcelle cadastrée ZM n° 12.

La Fédération Française de Motocyclisme étant intéressée par cette acquisition, la Ville de Falaise a saisi, le 31 octobre 2019, les Domaines pour avis concernant la valeur vénale de cette parcelle.

Le service local du Domaine a rendu son avis le 23 juin 2020.

La valeur vénale de la parcelle cadastrée section ZM n° 12 a été évaluée à 94 000 € par les Domaines, en cas de cession au locataire-occupant, assortie d'une marge exceptionnelle de négociation de 15 %.

Après échanges et discussions entre la FFM et la Ville de Falaise, un accord a été trouvé pour la vente de la parcelle cadastrée section ZM n° 12 au prix de 94 000 € hors frais de notaires.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section ZM n° 12, sise lieu-dit « La Maison Blanche », 61160 NECY, à la Fédération Française de Motocyclisme pour un montant de 94 000 € hors frais de notaire ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession du bien immobilier susvisé et à procéder à cette cession par acte notarié ;
- de charger Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié de cession ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

la cession, à la Fédération Française de Motocyclisme, de la parcelle cadastrée section ZM n° 12, sise lieu-dit « La Maison Blanche », 61160 NECY, pour un montant de 94 000 € hors frais de notaire.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession du bien immobilier par acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier.

**CHARGE**

Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié de cession.

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI VINGT-NEUF MARS, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 23 MARS 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE  
M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON,  
M. DAGORN - Maire-Adjoints  
M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS,  
DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD,  
CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE,  
M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)  
Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)  
M. SAUVAGE  
M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)  
Mme DEWAËLE (qui avait donné pouvoir à Mme MARTIN)

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-039**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES  
SERVICE JURIDIQUE &  
POLICE MUNICIPALE

**ACQUISITION PAR LA VILLE DU BIEN IMMOBILIER CADASTRE  
SECTION BN 13 14** 

La Ville de Falaise souhaite procéder à l'acquisition d'un bien immobilier bâti, sis Boulevard de la Fontaine Couverte à FALAISE, sur les parcelles cadastrées section BN 13 et BN 14, d'une superficie respective de 33 m<sup>2</sup> et 75 m<sup>2</sup>, 

La Ville de Falaise est intéressée par l'acquisition de ce bien immobilier bâti afin d'y installer une épicerie de quartier, par le biais d'un contrat de location-vente.

L'article L.1311-09 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les projets d'opérations immobilières mentionnés à l'article L. 1311-10 doivent être précédés, avant toute entente amiable, d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat lorsqu'ils sont poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics.

L'article L.1311-10 du même Code précise que « ces projets d'opérations immobilières comprennent : (...) »

*2° Les acquisitions à l'amiable, par adjudication ou par exercice du droit de préemption, d'immeubles, de droits réels immobiliers, de fonds de commerce et de droits sociaux donnant vocation à l'attribution, en pleine propriété, d'immeubles ou de parties d'immeubles, d'une valeur totale égale ou supérieure à un montant fixé par l'autorité administrative compétente, ainsi que les tranches d'acquisition d'un montant inférieur, mais faisant partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur ; (...) »*

L'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques fixe, pour les opérations de vente, le nouveau seuil applicable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à 180 000 € (au lieu de 75 000 € précédemment).

████████████████████ propose de céder, à la Ville de Falaise, son bien immobilier au prix de 55 000 € net vendeur.

Bien que le seuil imposant la saisine obligatoire de France Domaine ne soit pas atteint, la Ville de Falaise a fait le choix de saisir les Domaines pour avis concernant la valeur vénale des parcelles cadastrées section BN 13 et 14, le 24 octobre 2020.

L'avis du service local du Domaine est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la réception d'un dossier complet.

Le dossier étant complet au niveau du service local du Domaine depuis le 20 novembre 2020, l'avis du service local du Domaine doit alors être réputé donné.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition du bien immobilier sis Boulevard de la Fontaine Couverte à FALAISE, sur les parcelles cadastrées section BN n° 13 et BN n° 14, dans les conditions décrites, au prix de 55 000 € hors frais de notaire ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier susvisé ainsi que tout document se rapportant à ce dossier et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- charger Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à huis clos,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'acquisition du bien immobilier sis Boulevard de la Fontaine Couverte à FALAISE, sur les parcelles cadastrées section BN n° 13 et BN n° 14, dans les conditions décrites, au prix de 55 000 € hors frais de notaire.

## AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier par acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier.

## CHARGE

Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

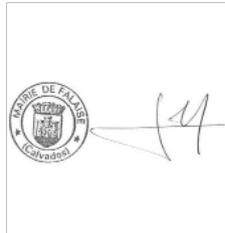
014-211402581-20210329-21-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 12 AVRIL 2021

## **Convention de Groupement de Commandes**

### **Références réglementaires**

- Articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique

### **Convention conclue entre :**

La Ville de Falaise sise Place Guillaume le Conquérant, 14 700 Falaise,  
Représentée par son Maire, Monsieur Hervé MAUNOURY, agissant en vertu d'une  
délibération du Conseil Municipal n° ..... du.....,

ci-après dénommée « La Ville de Falaise », d'une part,

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Falaise sis Place Guillaume le Conquérant,  
14 700 Falaise

Représenté par Madame Gwenaëlle PERCHERON, Vice-présidente, agissant en vertu d'une  
délibération du Conseil d'Administration n° ..... du ,

ci-après dénommé « Le CCAS », d'autre part,

### **EXPOSE**

La Ville et le CCAS de Falaise souhaitent s'engager dans un processus de mutualisation de la  
Commande Publique.

Dans ce domaine, et afin de réaliser des économies d'échelle, les parties conviennent, après  
approbation de leur assemblée délibérante, de s'associer pour grouper, chaque fois que cela sera  
possible, leurs achats.

Ils décident donc de constituer, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à  
L.2113-8 du Code de la Commande Publique, un groupement de commandes ci-après intitulé  
« le groupement », dont la présente convention précise les modalités de fonctionnement.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La convention a pour objet la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Falaise et le CCAS de Falaise pour tous types de marchés publics (services, fournitures et travaux).

## **ARTICLE 2 – COORDONATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

La Ville de Falaise est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes au sens de l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique.

Le siège du coordonnateur est situé Place Guillaume le Conquérant à Falaise (14700).

## **ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT**

Le coordonnateur sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble de la procédure de mise en concurrence.

A ce titre, le coordonnateur gère l'ensemble de la procédure de consultation publique de chaque marché concerné jusqu'à sa notification au Titulaire. Il devra notamment :

- définir l'organisation administrative et technique de la procédure de consultation,
- définir et recenser les besoins dans les conditions qu'il fixera,
- élaborer le Dossier de Consultation des Entreprises (rédaction de l'ensemble des pièces) en lien avec le CCAS,
- assurer la rédaction et l'envoi des avis d'appel public à la concurrence et les avis d'attribution, le cas échéant,
- gérer le profil acheteur et la plateforme permettant la dématérialisation du dossier de Consultation des entreprises et des offres,
- assurer les obligations liées à la dématérialisation des procédures,
- rédiger et mettre à disposition sur la plateforme les éventuelles demandes de précisions aux candidats,
- analyser les offres reçues et préparer le rapport d'analyse des offres en lien avec le CCAS,
- convoquer les membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- assurer le secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres,
- rédiger les procès-verbaux de la Commission d'Appel d'Offres et le rapport de présentation,
- informer les candidats non retenus du rejet de leur offre ou de leur candidature,
- informer le candidat retenu de l'acceptation de son offre,
- procéder à la signature du marché pour le compte du groupement avec le Titulaire,
- transmettre le marché au Contrôle de légalité, accompagné du rapport de présentation,
- procéder à la notification du marché au Titulaire pour le compte du groupement,
- signer, en tant que de besoin et dans le respect de la réglementation en vigueur, les avenants éventuels au marché,
- représenter le groupement en justice pour tout litige relatif à la passation des marchés.

Le coordonnateur du groupement transmettra une copie de tous les actes et pièces contractuelles au CCAS.

#### **ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT**

Préalablement au lancement d'une procédure, les membres du groupement élaborent un état descriptif détaillé de leurs besoins. Ils participent à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises et à l'analyse des offres.

Chaque membre du groupement s'assurera, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché. Toutefois, la formalisation des éventuelles modifications de marché relèvera du coordonnateur.

#### **ARTICLE 5 – FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT**

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération, de même que toutes les fonctions exercées dans le cadre de cette convention.

Le coordonnateur prend à sa charge les dépenses engagées dans le cadre de la procédure (publicité, reproduction de documents...).

#### **ARTICLE 6 - ADHESION**

Chaque membre adhère au groupement de commande par délibération de son assemblée habilitée approuvant la présente convention.

Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commande.

#### **ARTICLE 7 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU GROUPEMENT**

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) compétente sera celle du coordonnateur.

#### **ARTICLE 8 - DUREE DU GROUPEMENT**

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa signature par les parties et prendra fin le 31 mars 2026.

#### **ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Elle ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres a approuvé les modifications.

## **ARTICLE 10 – MODALITES DE RETRAIT DU GROUPEMENT**

Chaque membre du groupement conserve la faculté de se retirer du groupement à tout moment au-delà de la première année. Ce retrait fait l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante du membre concerné. Il est notifié au coordonnateur du groupement au moins trois mois avant le retrait effectif.

## **ARTICLE 11 - LITIGE**

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une résolution amiable avant toute saisine de la juridiction administrative compétente.

Fait à Falaise, le

La Ville de Falaise  
Représentée par  
Monsieur Hervé MAUNOURY  
Maire

Le CCAS de Falaise  
Représenté par  
Madame Gwenaëlle PERCHERON  
Vice-Présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

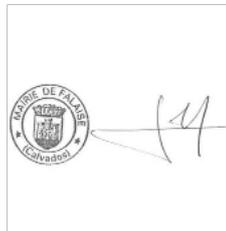
014-211402581-20210329-21-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Notification : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



## SUBVENTIONS 2021

ASSOCIATIONS	2020	Subvention 2021		Différence 20/21
		Demandée	Proposée	
<b>PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES</b>	<b>142 165,00 €</b>	<b>147 112,00 €</b>	<b>141 403,00 €</b>	<b>-762,00 €</b>
Trinité contrat d'association	64 665,00 €	70 112,00 €	64 403,00 €	-262,00 €
Chorège CDCN	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	0,00 €
Amicale du Personnel Municipal	12 500,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	-500,00 €
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>81 970,00 €</b>	<b>67 760,00 €</b>	<b>53 210,00 €</b>	<b>-28 760,00 €</b>
<b>EDUCATION FORMATION</b>	<b>1 160,00 €</b>	<b>1 210,00 €</b>	<b>1 160,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Les P'tits Crayons (ex ASSEC Crosse)	480,00 €	480,00 €	480,00 €	0,00 €
BASC Bodereau	160,00 €	160,00 €	160,00 €	0,00 €
Les P'tits Loups du Camp Ferme	160,00 €	160,00 €	160,00 €	0,00 €
Assoc.Bibliothèque Pédagogique Circonsript.	160,00 €	160,00 €	160,00 €	0,00 €
Prévention Routière	200,00 €	250,00 €	200,00 €	0,00 €
<b>SOLIDARITE</b>	<b>12 300,00 €</b>	<b>15 600,00 €</b>	<b>9 700,00 €</b>	<b>-2 600,00 €</b>
Amicale des Donneurs de sang	550,00 €	550,00 €	550,00 €	0,00 €
Club de l'Amitié	5 600,00 €	5 600,00 €	2 800,00 €	-2 800,00 €
FNATH	150,00 €	250,00 €	150,00 €	0,00 €
Poisson d'Avril	4 750,00 €	7 500,00 €	5 000,00 €	250,00 €
Secours Populaire - Les Oubliés des vacances	450,00 €	1 000,00 €	500,00 €	50,00 €
Planning Familial	250,00 €	250,00 €	250,00 €	0,00 €
V.M.E.H.	200,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00 €
JAMALV Calvados	350,00 €	250,00 €	250,00 €	-100,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>40 110,00 €</b>	<b>17 050,00 €</b>	<b>16 950,00 €</b>	<b>-23 160,00 €</b>
Accordéon-Club Falaisien	200,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00 €
ALF Bureau Fédération	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 800,00 €
ALF Compagnie la Lanterne	1 200,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	-200,00 €
ALF Interlude	3 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	-2 000,00 €
Alf Art Floral	200,00 €	300,00 €	200,00 €	0,00 €
Club des Faubourg et Alentours	550,00 €	550,00 €	550,00 €	0,00 €
Entract'Animation	25 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	-15 000,00 €
Entract'Animation aide exceptionnelle COVID	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-4 000,00 €
Les Amis de l'Orgue de Guibray	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
Réseau Normand des Arts de la Rue	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
La Huchette	160,00 €	0,00 €	0,00 €	-160,00 €
<b>SPORT</b>	<b>19 650,00 €</b>	<b>19 900,00 €</b>	<b>19 300,00 €</b>	<b>-350,00 €</b>
ESF Comité directeur	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
ASC Lycée Guillaume le Conquérant	1 150,00 €	1 200,00 €	800,00 €	-350,00 €
ASC Collège des Douits	600,00 €	600,00 €	600,00 €	0,00 €
Classe Promotionnelle Handball	400,00 €	600,00 €	400,00 €	0,00 €
Les Guillaumettes	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €
<b>VIE LOCALE</b>	<b>8 750,00 €</b>	<b>9 700,00 €</b>	<b>4 600,00 €</b>	<b>-4 150,00 €</b>
Confrérie des Goustiers	600,00 €	0,00 €	0,00 €	-600,00 €
Association du Quartier Saint Laurent	600,00 €	0,00 €	0,00 €	-600,00 €
La Colombe Falaisienne	250,00 €	250,00 €	100,00 €	0,00 €
Comité de Jumelage Falaise Henley	500,00 €	500,00 €	500,00 €	-700,00 €
Comité de jumelage Falaise Bad Neustadt	500,00 €	500,00 €	500,00 €	-700,00 €
Concours de la Résistance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-500,00 €
Comité Juno	200,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00 €
U.C.I.A.	7 950,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	250,00 €
Association Falaise Chambois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-300,00 €
Collectif Demain Falaise	300,00 €	300,00 €	300,00 €	-500,00 €
Truite Falaisienne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-300,00 €
<b>1ère demande</b>		<b>4 300,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
Derrière le Masque		600,00 €	500,00 €	500,00 €
Amis de Jean Bosco		1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Itinéraire Caen-Lisieux		1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
Secours Catholique		1 200,00 €	500,00 €	500,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210316-1-027-DE 600,00 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 00/04/2021

Notification - 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le

Maire, M. Henri MAUNOURY



SPIC CHÂTEAU G. LE CONQUERANT  
COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Chap	Art	Libellé	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	Evol. Valeur 2019 - 2020	% réalisation budget 2020
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>844 880,35</b>	<b>872 740,46</b>	<b>802 844,00</b>	<b>622 652,63</b>	<b>-250 087,83</b>	<b>78%</b>
002	002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	82 122,69	0,00	0,00	0%
70	7062	Visites	354 899,61	428 925,94	240 000,00	213 529,39	-215 396,55	89%
70	7078	Ventes Boutique	160 563,76	146 486,20	100 000,00	98 449,23	-48 036,97	98%
74	7472	Participation Région	18 000,00	17 415,00	12 000,00	12 000,00	-5 415,00	100%
74	7474	Participation Ville de Falaise	182 200,00	176 315,68	264 683,31	184 425,98	8 110,30	70%
74	7477	Participation FONDS LEADER	12 000,00	0,00	0,00	-121,00	-121,00	
74	7478	Participation autres organismes	28 670,00	18 700,00	10 000,00	10 000,00	-8 700,00	100%
75	7581	FCTVA	41,70	2,40	0,00	47,00	44,60	>100%
75	7588	Autres produits	0,00	0,00	0,00	2,20	2,20	
77	77.	Autres produits exceptionnels	668,45	398,54	0,00	0,00	-398,54	
042	777	Quote-part des subventions d'investissement virée	0,00	0,00	9 610,00	9 609,33	9 609,33	100%
013	6037	Stocks au 31 décembre	81 573,37	84 427,72	84 428,00	92 143,58	7 715,86	109%
013	6419-59	Remboursement sur rémunérations	6 263,46	68,98	0,00	2 566,92	2 497,94	>100%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>855 337,32</b>	<b>845 772,71</b>	<b>802 844,00</b>	<b>692 775,32</b>	<b>-152 997,39</b>	<b>86%</b>
011	011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>424 554,93</b>	<b>430 665,61</b>	<b>379 578,00</b>	<b>291 379,67</b>	<b>-139 285,94</b>	<b>77%</b>
011	602/606	Achats courants (fournitures entretien, administratives)	10 991,68	13 877,81	14 000,00	11 859,73	-2 018,08	85%
011	6037	Stocks boutique au 1er janvier	62 075,03	81 573,37	84 428,00	84 427,72	2 854,35	100%
011	6061	Energie (eau, électricité, gaz)	21 035,87	23 714,72	24 450,00	23 798,41	83,69	97%
011	6078	Achats de marchandises	96 322,76	99 833,36	100 000,00	67 553,35	-32 280,01	68%
011	611	Sous-traitance	0,00	1 009,44	0,00	1 032,64	23,20	>100%
011	613	Locations	1 665,12	13 417,81	2 000,00	1 152,24	-12 265,57	58%
011	615	Entretien et réparations	16 270,61	2 005,71	15 700,00	10 092,14	8 086,43	64%
011	6168	Assurance	3 256,53	1 800,00	1 800,00	0,00	-1 800,00	0%
011	618	Frais divers	5 934,78	4 946,92	5 000,00	1 601,92	-3 345,00	32%
011	622	Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	13 257,36	75 265,77	0,00	3 010,78	-72 254,99	>100%
011	623	Publicité, promotion, animations	185 798,96	102 976,15	123 500,00	81 488,62	-21 487,53	66%
011	625	Déplacements, missions, réceptions	3 469,28	2 970,08	3 500,00	1 120,46	-1 849,62	32%
011	626	Téléphone, affranchissement	2 798,18	2 393,59	2 850,00	2 477,72	84,13	87%
011	627	Services bancaires	1 242,60	1 811,44	1 850,00	1 399,79	-411,65	76%
011	6287	Remboursement de frais (affranchissement)	436,17	476,70	500,00	364,15	-112,55	73%
011	6288	Autres	0,00	2 374,63	0,00	0,00	-2 374,63	
011	637	Autres impôts	0,00	218,11	0,00	0,00	-218,11	>100%
012	012	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>409 693,10</b>	<b>390 404,93</b>	<b>380 000,00</b>	<b>370 490,93</b>	<b>-19 914,00</b>	<b>97%</b>
012	633	Impôts et taxes sur rémunération	4 770,13	6 345,36	4 461,00	4 426,34	-1 919,02	99%
012	641	Rémunérations du personnel	279 539,07	268 037,88	269 791,00	263 753,87	-4 284,01	98%
012	645	Charges de sécurité sociale et retraite	124 332,30	114 846,79	104 573,00	101 397,90	-13 448,89	97%
012	6475	Médecine du travail	1 051,60	1 174,90	1 175,00	912,82	-262,08	78%
65	65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0,00</b>	<b>1,22</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2,72</b>	<b>1,50</b>	<b>0%</b>
65	6541	Créances admises en non valeur	0,00	0,00	500,00	0,40	0,40	0%
65	658	Charges diverses de gestion	0,00	1,22	1 500,00	2,32	1,10	0%
67	67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>117,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>246,00</b>	<b>129,00</b>	<b>25%</b>
67	673	Annulation titres sur exercice antérieur	0,00	117,00	1 000,00	246,00	129,00	25%
042	6811	<b>DOT. AUX AMORT. ET PROV.</b>	<b>21 089,29</b>	<b>24 583,95</b>	<b>30 656,00</b>	<b>30 656,00</b>	<b>6 072,05</b>	<b>100%</b>
023	023	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>9 610,00</b>			<b>0%</b>
<b>RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>-10 456,97</b>	<b>26 967,75</b>	<b>0,00</b>	<b>-70 122,69</b>		
<b>RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>82 122,69</b>	<b>109 090,44</b>		<b>12 000,00</b>		
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>60 326,29</b>	<b>24 583,95</b>	<b>98 290,00</b>	<b>67 392,75</b>	<b>42 808,80</b>	<b>69%</b>
040	28	Amortissements des immobilisations	21 089,29	24 583,95	30 656,00	30 656,00	6 072,05	100%
10	10222	FCTVA	10 409,00	0,00	15 500,00	9 769,00	9 769,00	63%
10	1068	Autres réserves	0,00	0,00	26 967,75	26 967,75	26 967,75	100%
021	021	Virement de la section de Fonctionnement			9 610,00			0%
001	001	Excédent investissement reporté			15 556,25			0%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>65 722,77</b>	<b>33 581,95</b>	<b>98 290,00</b>	<b>38 368,78</b>	<b>4 786,83</b>	<b>39%</b>
040	13914	Communes	0,00	0,00	9 610,00	9 609,33	9 609,33	100%
20	2051	Logiciel Brevet	0,00	0,00	11 730,00	11 430,00	11 430,00	97%
21	2135	Installations générales, aménagement	3 291,24	787,38	0,00	0,00	-787,38	
21	2183	Matériel de bureau et informatique	42 084,93	9 125,54	16 402,00	0,00	-9 125,54	0%
21	2184	Mobilier	3 548,40	5 824,12	20 624,00	10 457,85	4 633,73	51%
21	2188	Autres immobilisations corporelles	16 798,20	17 844,91	39 924,00	6 871,60	-10 973,31	17%
<b>RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-5 396,48</b>	<b>-8 998,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 023,97</b>		
<b>RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT</b>			<b>24 554,25</b>	<b>15 556,25</b>		<b>44 580,22</b>		

**SPIC CHÂTEAU G. LE CONQUERANT**  
**BUDGET PRIMITIF 2021**

Libellé	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Evol 20-21 en valeur	Evol 20-21 en %
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>872 740,46</b>	<b>802 844,00</b>	<b>622 652,63</b>	<b>834 622,00</b>	<b>199 969,37</b>	<b>32,1%</b>
Visites	428 963,94	240 000,00	213 529,39	329 900,00	116 370,61	54,5%
Ventes Boutique	146 486,20	100 000,00	98 449,23	85 000,00	-13 449,23	-13,7%
Participation Région (fête des jeux)	17 415,00	12 000,00	12 000,00	8 000,00	-4 000,00	-33,3%
Participation Ville de Falaise	176 277,68	264 683,31	184 425,98	273 618,00	89 192,02	48,4%
Participation FONDS LEADER	0,00	0,00	-121,00	0,00	121,00	-100,0%
Participation autres organismes	18 700,00	10 000,00	10 000,00	7 500,00	-2 500,00	-25,0%
FCTVA	0,00	0,00	47,00	50,00	3,00	6,4%
Autres	2,40	0,00	2,20	0,00	-2,20	-100,0%
Autres produits exceptionnels	398,54	0,00	0,00	0,00	0,00	>100%
Remboursements IJ - CPAM	68,98	0,00	2 566,92	16 800,00	14 233,08	554,5%
Stocks au 31 décembre	84 427,72	84 428,00	92 143,58	92 144,00	0,42	0,0%
Amortissement des subventions		9 610,00	9 609,33	9 610,00	0,67	0,0%
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>		<b>82 122,69</b>		<b>12 000,00</b>		

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>845 772,71</b>	<b>802 844,00</b>	<b>692 775,32</b>	<b>834 622,00</b>	<b>141 846,68</b>	<b>20,5%</b>
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>430 665,61</b>	<b>379 578,00</b>	<b>291 379,67</b>	<b>429 203,00</b>	<b>137 823,33</b>	<b>47,3%</b>
Achats courants (fournitures entretien, administratives ...)	13 877,81	14 000,00	11 859,73	12 000,00	140,27	1,2%
Stocks au 1er janvier	81 573,37	84 428,00	84 427,72	92 144,00	7 716,28	9,1%
Energie (Eau, électricité, gaz)	23 714,72	24 450,00	23 798,41	23 200,00	-598,41	-2,5%
Achats de marchandises	99 833,36	100 000,00	67 553,35	70 000,00	2 446,65	3,6%
Sous-traitance	1 009,44	0,00	1 032,64	2 100,00	1 067,36	103,4%
Locations	13 417,81	2 000,00	1 152,24	12 943,00	11 790,76	1023,3%
Entretien et réparations	2 005,71	15 700,00	10 092,14	10 400,00	307,86	3,1%
Assurances	1 800,00	1 800,00	0,00	2 000,00	2 000,00	>100%
Frais divers	4 946,92	5 000,00	1 601,92	1 804,00	202,08	12,6%
Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	75 265,77	0,00	3 010,78	89 930,00	86 919,22	2886,9%
Publicité, promotion, animations	102 976,15	123 500,00	81 488,62	105 330,00	23 841,38	29,3%
Déplacements, missions et réception	2 970,08	3 500,00	1 120,46	2 000,00	879,54	78,5%
Téléphone, affranchissement	2 420,29	2 850,00	2 477,72	2 502,00	24,28	1,0%
Services bancaires	1 811,44	1 850,00	1 399,79	1 600,00	200,21	14,3%
Remboursement de frais	450,00	500,00	364,15	450,00	85,85	23,6%
Autres	2 374,63	0,00	0,00	0,00	0,00	>100%
Autres impôts taxes et versements assimilés	218,11	0,00	0,00	800,00	800,00	>100%
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>390 404,93</b>	<b>380 000,00</b>	<b>370 490,93</b>	<b>375 000,00</b>	<b>4 509,07</b>	<b>1,2%</b>
Impôts et taxes sur rémunérations	6 345,36	4 461,00	4 426,34	4 445,00	18,66	0,4%
Rémunérations du personnel	268 037,88	269 791,00	263 753,87	271 533,00	7 779,13	2,9%
Charges de sécurité sociale et retraite	114 846,79	104 573,00	101 397,90	97 847,00	-3 550,90	-3,5%
Médecine du travail	1 174,90	1 175,00	912,82	1 175,00	262,18	28,7%
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1,22</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2,72</b>	<b>500,00</b>	<b>497,28</b>	<b>18282,4%</b>
Créances admises en non valeur		500,00	0,40	0,00	-0,40	-100,0%
Charges diverses de gestion courante	1,22	1 500,00	2,32	500,00	497,68	21451,7%
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>117,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>246,00</b>	<b>500,00</b>	<b>254,00</b>	<b>103,3%</b>
<b>DOT. AUX AMORT. ET PROV.</b>	<b>24 583,95</b>	<b>30 656,00</b>	<b>30 656,00</b>	<b>29 419,00</b>	<b>-1 237,00</b>	<b>-4,0%</b>
<b>RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>26 967,75</b>	<b>0,00</b>	<b>-70 122,69</b>	<b>0,00</b>		
<b>RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>109 090,44</b>		<b>12 000,00</b>			

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 583,95</b>	<b>98 290,00</b>	<b>67 392,75</b>	<b>83 434,00</b>	<b>16 041,25</b>	<b>23,8%</b>
FCTVA	0,00	15 500,00	9 769,00	9 434,78	-334,22	-3,4%
Fonctionnement affecté à l'investissement	0,00	26 967,75	26 967,75	0,00	-26 967,75	-100,0%
Amortissements des immobilisations	24 583,95	30 656,00	30 656,00	29 419,00	-1 237,00	-4,0%
Virement de la section de fonctionnement	0,00	9 610,00	0,00	0,00	0,00	>100%
<b>Excédent investissement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>15 556,25</b>		<b>44 580,22</b>	<b>44 580,22</b>	<b>&gt;100%</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>33 581,95</b>	<b>98 290,00</b>	<b>38 368,78</b>	<b>83 434,00</b>	<b>45 065,22</b>	<b>117,5%</b>
Concessions et droits assimilés	0,00	7 680,00	11 430,00	10 000,00	-1 430,00	-12,5%
Installations générales	787,38	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	>100%
Collections et œuvres d'art	0,00	0,00	0,00	19 350,00	19 350,00	>100%
Matériel de bureau et informatique (dont vidéoprojecteur)	9 125,54	16 402,00	0,00	14 109,00	14 109,00	>100%
Mobilier	5 824,12	20 624,00	10 457,85	0,00	-10 457,85	-100,0%
Divers matériels et agencements	17 844,91	43 974,00	6 871,60	20 365,00	13 493,40	196,4%
Amortissement des subventions	0,00	9 610,00	9 609,33	9 610,00	0,67	0,0%
<b>RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-8 998,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 023,97</b>	<b>0,00</b>		
<b>RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 556,25</b>	<b>0,00</b>	<b>44 580,22</b>	<b>0,00</b>		

**SPIC MUSEE DES AUTOMATES  
COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Chap	Art	Libellé	Budget 2020	CA 2020	% de réalisation budget 2020
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>237 192,00</b>	<b>227 072,90</b>	<b>95,7%</b>
70	706	Visites	50 150,00	55 256,00	110,2%
70	707	Ventes Boutique	14 000,00	11 854,82	84,7%
74	7472	Participation Région	5 000,00	0,00	0,0%
74	7473	Participation Département	5 000,00	10 000,00	200,0%
74	7474	Participation Ville de Falaise	134 744,00	109 324,01	81,1%
74	7478	Participation autres organismes (CDC)	5 000,00	5 000,00	100,0%
75	7588	Autres produits	0,00	799,79	>100%
77	778	Produits exceptionnels	15 806,00	12 742,81	80,6%
013	6037	Stocks au 31 décembre	7 492,00	22 095,47	294,9%
002	002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>			

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>237 192,00</b>	<b>212 452,90</b>	<b>89,6%</b>
011	011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>122 092,00</b>	<b>100 130,73</b>	<b>82,0%</b>
011	6061	Energie (Eau, électricité, gaz)	10 050,00	18 651,09	185,6%
011	602/606	Achats courants (fournitures entretien, administratives ...)	7 310,00	3 023,17	41,4%
011	6037	Stocks au 1er janvier	7 492,00	7 492,37	100,0%
011	607	Achats de marchandises	12 300,00	11 116,60	90,4%
011	611	Sous traitance générale	3 500,00	153,00	4,4%
011	613	Locations	6 100,00	3 294,00	54,0%
011	615	Entretien et réparations	26 000,00	22 836,41	87,8%
011	616	Assurances	2 000,00	624,00	31,2%
011	617	Études et recherches	20 000,00	19 320,00	96,6%
011	618	Frais divers	2 400,00	678,00	28,3%
011	622	Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	1 000,00	183,00	18,3%
011	623	Publicité, promotion, animations	18 340,00	10 039,70	54,7%
011	625	Déplacements, missions et réception	2 100,00	0,00	0,0%
011	626	Téléphone, affranchissement	2 270,00	1 512,77	66,6%
011	627	Services bancaires	970,00	154,89	16,0%
011	6281	Concours divers	0,00	750,00	>100%
011	6287	Remboursement de frais	0,00	99,39	>100%
011	6358	Autres droits	260,00	0,00	0,0%
011	637	Autres impôts et taxes	0,00	202,34	>100%
012	012	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>112 400,00</b>	<b>112 321,74</b>	<b>99,9%</b>
012	6218	Autre personnel extérieur	1 100,00	0,00	0,0%
012	633	Impôts et taxes sur rémunérations	500,00	755,20	151,0%
012	641	Rémunérations du personnel	80 300,00	84 956,07	105,8%
012	645	Charges de sécurité sociale et retraite	30 000,00	25 991,18	86,6%
012	6475	Médecine du travail	500,00	619,29	123,9%
65	65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>400,00</b>	<b>0,43</b>	<b>0,1%</b>
65	658	Charges diverses de gestion courante	400,00	0,43	0,1%
67	67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0%</b>
67	678	Autres charges exceptionnelles	400,00	0,00	0,0%
042	6811	<b>DOT. AUX AMORT. ET PROV.</b>	<b>1 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0%</b>
<b>RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>14 620,00</b>	
<b>RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>14 620,00</b>	

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>1 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0%</b>
040	28	Amortissements des immobilisations	1 900,00	0,00	0,0%

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>1 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0%</b>
21	2188	Autres acquisitions	1 900,00	0,00	0,0%
<b>RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT</b>				<b>0,00</b>	
<b>RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT</b>				<b>0,00</b>	

**SPIC MUSEE DES AUTOMATES  
BUDGET PRIMITIF 2021**

Chap	Art	Libellé	Budget 2020	CA 2020	BP 2021	Différence 2020-2021	% d'évolution 2020-2021
		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>237 192,00</b>	<b>227 072,90</b>	<b>242 675</b>	<b>15 602</b>	<b>106,9%</b>
70	706	Visites	50 150,00	55 256,00	56 739	1 483	102,7%
70	707	Ventes Boutique	14 000,00	11 854,82	12 000	145	101,2%
74	7472	Participation Région	5 000,00	0,00	0	0	>100%
74	7473	Participation Département	5 000,00	10 000,00	0	-10 000	0,0%
74	7474	Participation Ville de Falaise	134 744,00	109 324,01	138 522	29 198	126,7%
74	7478	Participation autres organismes (CDC)	5 000,00	5 000,00	0	-5 000	0,0%
75	7588	Autres produits	0,00	799,79	0	-800	0,0%
77	778	Produits exceptionnels	15 806,00	12 742,81	0	-12 743	0,0%
013	6037	Stocks au 31 décembre	7 492,00	22 095,47	22 096	1	100,0%
002	002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>			<b>13 318</b>		

		<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>237 192,00</b>	<b>212 452,90</b>	<b>242 675</b>	<b>30 222</b>	<b>114,2%</b>
011	011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>122 092,00</b>	<b>100 130,73</b>	<b>112 175</b>	<b>12 044</b>	<b>112,0%</b>
011	6061	Energie (Eau, électricité, gaz)	10 050,00	18 651,09	19 024	373	102,0%
011	602/606	Achats courants (fournitures entretien, administratives ...)	7 310,00	3 023,17	3 500	477	115,8%
011	6037	Stocks au 1er janvier	7 492,00	7 492,37	22 096	14 604	294,9%
011	607	Achats de marchandises	12 300,00	11 116,60	12 300	1 183	110,6%
011	611	Sous traitance générale	3 500,00	153,00	500	347	326,8%
011	613	Locations	6 100,00	3 294,00	6 100	2 806	185,2%
011	615	Entretien et réparations	26 000,00	22 836,41	25 050	2 214	109,7%
011	616	Assurances	2 000,00	624,00	1 000	376	160,3%
011	617	Études et recherches	20 000,00	19 320,00	0	-19 320	0,0%
011	618	Frais divers	2 400,00	678,00	800	122	118,0%
011	622	Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	1 000,00	183,00	200	17	109,3%
011	623	Publicité, promotion, animations	18 340,00	10 039,70	18 300	8 260	182,3%
011	625	Déplacements, missions et réception	2 100,00	0,00	500	500	>100%
011	626	Téléphone, affranchissement	2 270,00	1 512,77	1 550	37	102,5%
011	627	Services bancaires	970,00	154,89	200	45	129,1%
011	6281	Concours divers	0,00	750,00	750	0	100,0%
011	6287	Remboursement de frais	0,00	99,39	100	1	100,6%
011	6358	Autres droits	260,00	0,00	0	0	>100%
011	637	Autres impôts et taxes	0,00	202,34	205	3	101,3%
012	012	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>112 400,00</b>	<b>112 321,74</b>	<b>124 700</b>	<b>12 378</b>	<b>111,0%</b>
012	6218	Autre personnel extérieur	1 100,00	0,00	0	0	>100%
012	633	Impôts et taxes sur rémunérations	500,00	755,20	1 021	266	135,2%
012	641	Rémunérations du personnel	80 300,00	84 956,07	85 979	1 023	101,2%
012	645	Charges de sécurité sociale et retraite	30 000,00	25 991,18	37 075	11 084	142,6%
012	6475	Médecine du travail	500,00	619,29	625	6	100,9%
65	65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>400,00</b>	<b>0,43</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>&gt;100 %</b>
65	658	Charges diverses de gestion courante	400,00	0,43	400	400	>100 %
67	67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>&gt;100%</b>
67	678	Autres charges exceptionnelles	400,00	0,00	400	400	>100%
042	6811	<b>DOT. AUX AMORT. ET PROV.</b>	<b>1 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>953</b>	<b>953</b>	<b>&gt;100%</b>
023	023	<b>VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>			<b>4 047</b>	<b>4 047</b>	<b>&gt;100%</b>
		<b>RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>14 620,00</b>	<b>0</b>		
		<b>RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>14 620,00</b>	<b>0</b>		

		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 302</b>	<b>6 302</b>	<b>0,0%</b>
040	28	Amortissements des immobilisations	1 900,00	0,00	953	953	
10	1068	Autres réserves	0,00	0,00	1 302	1 302	
021	021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	4 047	4 047	

		<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 302</b>	<b>6 302</b>	
21	2188	Autres acquisitions	1 900,00	0,00	6 302	6 302	
		<b>RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0</b>		
		<b>RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0</b>		

**BUDGET ANNEXE CAMPING**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Chap	Art	Libellé	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	EVOLUTION CA 2019/CA 2020	% réalisation budget 2020
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>94 818,21</b>	<b>90 436,66</b>	<b>85 538,00</b>	<b>77 680,95</b>	<b>-12 755,71</b>	<b>91%</b>
70	70688	Entrées camping	53 917,24	56 198,17	29 682,00	23 954,57	-32 243,60	81%
70	7078	Autres marchandises	520,38	750,76	200,00	769,40	18,64	> 100 %
013	6037	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	873,00	873,00	> 100 %
75	7552	Prise en charge déficit par la Ville	40 380,59	33 348,58	55 656,00	52 082,42	18 733,84	94%
75	758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,47	0,00	1,56	1,09	> 100 %
77	773	Mandats annulés sur exercice antérieur	0,00	138,68	0,00	0,00	-138,68	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>94 819,24</b>	<b>90 436,66</b>	<b>85 538,00</b>	<b>77 680,95</b>	<b>-12 755,71</b>	<b>91%</b>
011	011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>37 411,10</b>	<b>35 012,25</b>	<b>28 707,00</b>	<b>25 610,21</b>	<b>-9 402,04</b>	<b>89%</b>
011	606	Energie (eau, électricité, carburants)	7 899,14	7 540,19	12 700,00	5 353,32	-2 186,87	42%
011	606	Fournitures non stockées	1 927,21	10 820,93	2 700,00	2 957,48	-7 863,45	> 100 %
011	607	Achats de marchandises	0,00	772,98	1 100,00	758,90	-14,08	69%
011	6135	Locations mobilières	300,00	4 102,50	1 180,00	2 155,50	-1 947,00	> 100 %
011	615	Entretien et réparations	2 878,00	2 444,17	2 510,00	2 221,29	-222,88	88%
011	618	Divers	2 697,69	1 350,56	1 400,00	280,76	-1 069,80	20%
011	6226	Honoraires	10 757,50	850,00	0,00	176,50	-673,50	> 100 %
011	623	Publicité, promotion	4 807,19	2 860,95	3 250,00	3 225,13	364,18	99%
011	6251	Voyages et déplacements	0,00	756,71	50,00	336,63	-420,08	> 100 %
011	6262	Frais de télécommunications	1 425,64	1 287,85	1 050,00	1 515,27	227,42	> 100 %
011	627	Services bancaires	174,73	210,50	220,00	132,22	-78,28	60%
011	63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	3 819,03	3 819,03	> 100 %
011	6358	Autres droits	2 885,00	139,00	647,00	647,00	508,00	100%
011	637	Redevance déchets professionnels	1 659,00	1 875,91	1 900,00	2 031,18	155,27	> 100 %
012	012	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>55 396,91</b>	<b>53 588,27</b>	<b>52 110,00</b>	<b>47 758,23</b>	<b>-5 830,04</b>	<b>92%</b>
012	633	Impôts et taxes sur rémunération	694,79	686,78	800,00	581,73	-105,05	73%
012	641	Rémunérations du personnel	39 309,79	37 659,29	35 820,00	33 508,90	-4 150,39	94%
012	645	Charges de sécurité sociale et retraite	15 219,23	14 916,26	15 160,00	13 551,69	-1 364,57	89%
012	6475	Médecine du travail	173,10	325,94	330,00	115,91	-210,03	35%
65	65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1,02</b>	<b>0,27</b>	<b>310,00</b>	<b>2,23</b>	<b>1,96</b>	<b>1%</b>
65	658	Charges diverses de gestion	1,02	0,27	310,00	2,23	1,96	1%
67	67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>71,35</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-71,35</b>	<b>0%</b>
67	673	Annulation titres sur exercice antérieur	0,00	71,35	100,00	0,00	-71,35	0%
042	6811	<b>DOT. AUX AMORT. ET PROV.</b>	<b>2 010,21</b>	<b>1 764,52</b>	<b>4 311,00</b>	<b>4 310,28</b>	<b>2 545,76</b>	<b>100%</b>
<b>RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>-1,03</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>263 563,21</b>	<b>132 701,52</b>	<b>376 542,00</b>	<b>346 541,44</b>	<b>213 839,92</b>	<b>92%</b>
040	28	Amortissements des immobilisations	2 010,21	1 764,52	4 311,00	4 310,28	2 545,76	100%
13	1341	DSIL - travaux aménagement	0,00	0,00	62 231,00	62 231,16	62 231,16	100%
13	1322	Région - travaux aménagement	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00	100%
13	1323	Département -travaux aménagement	0,00	130 937,00	0,00	0,00	-130 937,00	
13	1327	LEADER	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0%
13	13241	Budget principal - travaux aménagement	261 553,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>48 588,82</b>	<b>829 790,59</b>	<b>376 542,00</b>	<b>41 171,01</b>	<b>-788 619,58</b>	<b>11%</b>
001	001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	285 642,29	0,00	0,00	0%
21	21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	1 294,73	0,00	0,00	-1 294,73	
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des	0,00	0,00	11 000,00	13 720,48	13 720,48	>100%
21	2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	3 485,00	0,00	0,00	-3 485,00	
21	2184	Mobilier	0,00	2 724,04	4 000,00	0,00	-2 724,04	0%
21	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	6 591,00	6 378,77	6 378,77	97%
21	2313	Constructions	48 588,82	822 286,82	69 308,71	21 071,76	-801 215,06	30%
<b>RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>214 974,39</b>	<b>-697 089,07</b>		<b>305 370,43</b>	<b>1 002 459,50</b>	
<b>RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT</b>			<b>411 446,78</b>	<b>-285 642,29</b>		<b>19 728,14</b>	<b>305 370,43</b>	

**BUDGET PRIMITIF 2021**  
**BUDGET ANNEXE CAMPING**

Chap	Art	Libellé	Budget 2020	CA 2020	BP 2021	Évolution BP 2021/ CA 2020 en valeur	Évolution BP 2021/ CA 2020 en %
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>85 538,00</b>	<b>77 680,95</b>	<b>94 252,00</b>	<b>16 571,05</b>	<b>21,3%</b>
70	70688	Autres prestations services	29 682,00	23 954,57	38 389,00	14 434,43	60,3%
70	7078	Vente de marchandises	200,00	769,40	780,00	10,60	1,4%
75	7552	Subvention Ville	55 656,00	52 082,42	54 210,00	2 127,58	4,1%
75	758	Produits divers	-	1,56	-	1,56	-100,0%
013	6037	Stock au 31 décembre		873,00	873,00	-	0,0%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>85 538,00</b>	<b>77 680,95</b>	<b>94 252,00</b>	<b>16 571,05</b>	<b>21%</b>
011	011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>28 707,00</b>	<b>25 610,21</b>	<b>30 848,00</b>	<b>5 237,79</b>	<b>20%</b>
011	6037	Stock au 1er janvier	-	-	873,00	873,00	>100%
011	606	Achats non stockés de matières et fournitures	15 400,00	8 310,80	10 300,00	1 989,20	24%
011	6078	Achats marchandises	1 100,00	758,90	780,00	21,10	3%
011	6135	Locations mobilières	1 180,00	2 155,50	1 350,00	805,50	-37%
011	615	Entretien et réparations	2 510,00	2 221,29	2 600,00	378,71	17%
011	618	Divers	1 400,00	280,76	2 905,00	2 624,24	935%
011	6226	Honoraires	-	176,50	200,00	23,50	13%
011	623	Publicité, publications, relations publiques	3 250,00	3 225,13	3 700,00	474,87	15%
011	6251	Voyages et déplacements	50,00	336,63	350,00	13,37	4%
011	626	Téléphone + internet	1 050,00	1 515,27	1 550,00	34,73	2%
011	627	Services bancaires	220,00	132,22	150,00	17,78	13%
011	63512	Taxes foncières	-	3 819,03	3 850,00	30,97	1%
011	6358	Impôts (taxe audiovisuelle, taxe d'aménagement)	647,00	647,00	140,00	507,00	-78%
011	637	Taxe sur déchets professionnels	1 900,00	2 031,18	2 100,00	68,82	3%
012	012	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>52 110,00</b>	<b>47 758,23</b>	<b>58 410,00</b>	<b>10 651,77</b>	<b>22%</b>
012	633	Impôts et taxes sur rémunération	800,00	581,73	791,00	209,27	36%
012	641	Rémunérations du personnel	35 820,00	33 508,90	40 737,00	7 228,10	22%
012	645	Charges de sécurité sociale et retraite	15 160,00	13 551,69	16 740,00	3 188,31	24%
012	6475	Médecine du travail	330,00	115,91	142,00	26,09	23%
65	65	<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>310,00</b>	<b>2,23</b>	<b>400,00</b>	<b>397,77</b>	<b>17837%</b>
65	6588	Autres charges	10,00	2,23	400,00	397,77	17837%
67	67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>100,00</b>	<b>-</b>	<b>400,00</b>	<b>400,00</b>	<b>&gt;100%</b>
67	673	Annulation titres sur exercices antérieurs	100,00	-	400,00	400,00	>100%
042	042	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>4 311,00</b>	<b>4 310,28</b>	<b>4 194,00</b>	<b>- 116,28</b>	<b>-3%</b>
042	6811	Dotation aux amortissements	4 311,00	4 310,28	4 194,00	- 116,28	-3%
<b>RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>376 542,00</b>	<b>346 541,44</b>	<b>53 921,14</b>	<b>- 292 620</b>	<b>-84,4%</b>
001	001	Excédent d'investissement reporté	-	-	19 728,14	19 728	>100%
13	1322	Région - Subvention	280 000,00	280 000,00	-	280 000	-100,0%
13	1327	Europe - Fonds Leader	30 000,00	-	29 999,00	29 999	>100%
13	1341	ETAT DSIL - Aménagement du camping municipal	62 231,00	62 231,16	-	62 231	-100,0%
040	281.	Dotations aux amortissements	4 311,00	4 310,28	4 194,00	- 116	144,3%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>376 542,00</b>	<b>41 171,01</b>	<b>53 921,14</b>	<b>12 750</b>	<b>-54,6%</b>
001	001	Déficit d'investissement reporté	285 642,29	-	-	-	>100%
21	21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>21 591,00</b>	<b>20 099,25</b>	<b>21 239,14</b>	<b>1 140</b>	<b>187,7%</b>
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	11 000,00	13 720,48	-	13 720	>100%
21	2182	Acquisition d'une tondeuse autoportée	-	-	15 000,00	15 000	>100%
21	2188	Autre immobilisations corporelles	6 591,00	6 378,77	6 239,14	140	968,5%
21	2184	Divers mobiliers	4 000,00	-	-	-	89,8%
23	23	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>69 308,71</b>	<b>21 071,76</b>	<b>32 682,00</b>	<b>11 610</b>	<b>-91,6%</b>
23	2313	Aménagement du camping municipal	69 308,71	21 071,76	32 682,00	11 610	-91,6%
<b>RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>305 370,43</b>	<b>0,00</b>		
<b>RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>19 728,14</b>	<b>0,00</b>		

**RESTAURANT SCOLAIRE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Chap	Art	Libellé	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	Evolution 19 - 20	% réalisation budget 2020
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>314 086,25</b>	<b>339 347,00</b>	<b>306 199,17</b>	<b>-7 887,08</b>	<b>90,2%</b>
70	7067	Ventes de repas	131 654,60	108 086,00	98 653,40	-33 001,20	91,3%
74	74712	Etat - Participation Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	>100%
74	74718	Etat - autres participations	0,00	6 000,00	3 398,00	3 398,00	56,6%
74	74741	Subvention Ville	179 666,44	224 050,00	201 529,24	21 862,80	89,9%
75	7588	Autres produits de gestion	1,75	0,00	35,38	33,63	>100%
77	7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	3,60	0,00	0,00	-3,60	>100%
013	6459	Remboursement sur charges de personnel	1 549,81	0,00	1 048,35	-501,46	>100%
013	6032	Stocks denrées alimentaires au 31 décembre	1 210,05	1 211,00	1 534,80	324,75	126,7%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>314 086,25</b>	<b>339 347,00</b>	<b>306 329,33</b>	<b>-7 756,92</b>	<b>90,3%</b>
011	011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>58 555,71</b>	<b>55 196,00</b>	<b>43 148,15</b>	<b>-15 407,56</b>	<b>78,2%</b>
011	6023	Alimentation	46 048,36	40 280,00	32 894,06	-13 154,30	81,7%
011	6032	Stocks denrées alimentaires au 1er janvier	809,48	1 211,00	1 210,05	400,57	99,9%
011	6061.	Energie (Eau, électricité)	3 964,76	4 260,00	3 912,20	-52,56	91,8%
011	606	Achats courants	2 573,33	2 900,00	2 549,55	-23,78	87,9%
011	615	Entretien et réparations	3 131,59	3 720,00	868,81	-2 262,78	23,4%
011	618	Divers	740,14	755,00	745,14	5,00	98,7%
011	6226	Honoraires	220,50	0,00	66,00	-154,50	>100%
011	6251	Voyages et déplacements	11,60	100,00	0,00	-11,60	0,0%
011	626	Affranchissement et téléphone	911,95	970,00	745,69	-166,26	76,9%
011	627	Services bancaires	0,00	0,00	12,65	12,65	>100%
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	144,00	200,00	144,00	0,00	72,0%
012	012	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>250 061,72</b>	<b>275 160,00</b>	<b>254 407,80</b>	<b>4 346,08</b>	<b>92,5%</b>
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	17 000,00	29 507,76	29 507,76	173,6%
012	633	Impôts et taxes sur rémunérations	3 504,64	3 610,00	3 024,38	-480,26	83,8%
012	641	Rémunérations du personnel	175 112,40	181 725,00	157 937,98	-17 174,42	86,9%
012	645	Charges de sécurité sociale et prévoyance	69 888,05	71 225,00	63 203,07	-6 684,98	88,7%
012	6475	Médecine du travail	1 556,63	1 600,00	734,61	-822,02	45,9%
65	65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>224,44</b>	<b>500,00</b>	<b>424,27</b>	<b>199,83</b>	<b>84,9%</b>
65	6541	Créance admises en non-valeur	163,90	100,00	31,50	-132,40	31,5%
65	6542	Créances éteintes	60,54	400,00	391,50	330,96	97,9%
65	65888	Autres	0,00	0,00	1,27	1,27	>100%
67	67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>200,00</b>	<b>58,80</b>	<b>58,80</b>	<b>29,4%</b>
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	200,00	58,80	58,80	29,4%
042	6811	<b>DOT. AUX AMORT. ET PROV.</b>	<b>5 244,38</b>	<b>8 291,00</b>	<b>8 290,31</b>	<b>3 045,93</b>	<b>100,0%</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>		<b>-130,16</b>		
<b>RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00</b>		<b>-130,16</b>		
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>5 244,38</b>	<b>16 339,00</b>	<b>12 139,31</b>	<b>6 894,93</b>	<b>74,3%</b>
10	10222	FCTVA	0,00	8 048,00	3 849,00	3 849,00	47,8%
040	281	Amortissements des immobilisations	5 244,38	8 291,00	8 290,31	3 045,93	100,0%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>25 651,44</b>	<b>16 339,00</b>	<b>3 063,60</b>	<b>-22 587,84</b>	<b>18,8%</b>
21	21312	Bâtiment scolaire	0,00	0,00	3 063,60	3 063,60	>100%
21	2184	Mobilier	984,00	0,00	0,00	-984,00	
21	2188	Autres immo. Corporelles	24 667,44	15 800,95	0,00	-24 667,44	0,0%
001	001	Déficit d'investissement reporté	0,00	538,05	0,00	0,00	0,0%
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>			<b>-20 407,06</b>		<b>9 075,71</b>		
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-538,05</b>		<b>8 537,66</b>		

**BUDGET PRINCIPAL VILLE DE FALAISE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

<b>BUDGET GENERAL VILLE DE FALAISE</b>		<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	RECETTES	9 822 969,42	9 765 378,77	9 707 721,86	11 370 689,85	10 360 145,42	10 608 935,50
	DEPENSES	9 072 076,41	9 677 879,56	9 076 499,55	9 086 714,44	9 860 377,94	9 737 119,21
	RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	750 893,01	87 499,21	631 222,31	2 283 975,41	499 767,48	871 816,29
	RESULTAT N VILLE CONSOLIDE	750 893,01	87 499,21	1 357 485,94	2 109 758,29	499 767,48	871 686,13
	RESULTAT REPORTE N-1	2 651 201,70	2 419 561,58	2 507 060,79	3 864 546,73	4 444 508,90	2 373 272,61
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	3 402 094,71	2 507 060,79	3 864 546,73	5 974 305,02	4 944 276,38	3 244 958,74
<b>INVESTISSEMENT</b>	RECETTES	3 887 162,13	2 987 275,14	1 502 687,57	1 468 228,66	3 616 784,80	5 337 016,26
	DEPENSES	2 485 095,86	2 165 292,56	3 269 786,95	4 051 457,40	4 350 280,45	3 580 586,99
	RESULTAT N VILLE	1 402 066,27	821 982,58	-1 767 099,38	-2 583 228,74	-733 495,65	1 756 429,27
	RESULTAT N VILLE CONSOLIDE	1 425 878,23	821 982,58	-995 110,83	-2 583 228,74	-733 495,65	1 764 966,93
	RESULTAT REPORTE N-1	260 719,64	1 686 597,87	2 508 580,45	1 513 469,62	-1 069 759,12	-1 803 254,77
	RESULTAT CUMULE	1 686 597,87	2 508 580,45	1 513 469,62	-1 069 759,12	-1 803 254,77	-38 287,84
	R.A.R. RECETTES	894 483,00	907 165,00	752 313,32	982 126,00	1 291 627,00	2 731 876,00
	R.A.R. DEPENSES	3 563 614,00	2 941 240,00	905 417,31	1 442 163,00	2 059 376,00	1 387 295,00
	SOLDE DES R.A.R.	-2 669 131,00	-2 034 075,00	-153 103,99	-460 037,00	-767 749,00	1 344 581,00
	SOLDE DE FINANCEMENT	-982 533,13	474 505,45	1 360 365,63	-1 529 796,12	-2 571 003,77	1 306 293,16
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>2 419 561,58</b>	<b>2 981 566,24</b>	<b>5 224 912,36</b>	<b>4 444 508,90</b>	<b>2 373 272,61</b>	<b>4 551 251,90</b>
<b>AFFECTATION</b>	RESERVES D'INVESTISSEMENT	982 533,13	0,00	0,00	1 529 796,12	2 571 003,77	0,00
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	2 419 561,58	2 507 060,79	3 864 546,73	4 444 508,90	2 373 272,61	3 244 958,74

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evol. Valeur CA 19/20	Evol. % CA 19/20	% Réalisation / budget 20	Evol moyenne 2015 - 2020	Différence 2015 - 2020 en valeur
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 144 129,84	2 119 334,22	1 952 183,05	2 009 331,64	2 086 963,58	2 025 344,80	-61 619	-3,0%	96,3%	-1,1%	
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 934 510,24	4 897 355,86	5 076 623,89	4 833 461,71	4 907 210,98	4 823 850,45	-83 361	-1,7%	97,3%	-0,5%	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00	2 743,72	4 117,58	4 672,47	2 056,77	-2 616	-56,0%	41,1%		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 245 775,82	1 202 247,35	1 246 658,58	1 436 125,64	1 456 889,27	1 581 602,80	124 714	8,6%	87,5%	4,9%	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>8 324 415,90</b>	<b>8 218 937,43</b>	<b>8 278 209,24</b>	<b>8 283 036,57</b>	<b>8 455 736,30</b>	<b>8 432 854,82</b>	<b>-22 881</b>	<b>-0,3%</b>	<b>95,0%</b>	<b>0,3%</b>	<b>108 439</b>
66	CHARGES FINANCIERES	27 360,10	29 501,67	25 469,78	23 013,34	20 366,24	17 728,00	-2 638	-13,0%	96,1%	-8,3%	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	72 580,62	243 723,24	13 908,69	6 286,70	73 193,33	327 558,13	254 365	347,5%	99,2%	35,2%	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	315 041,00	75 000,00	-240 041	-76,2%	100,0%		
022	DEPENSES IMPREVUES											
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES (66 + 67 + 68 + 022)</b>		<b>99 940,72</b>	<b>273 224,91</b>	<b>39 378,47</b>	<b>29 300,04</b>	<b>408 600,57</b>	<b>420 286,13</b>	<b>11 686</b>	<b>2,9%</b>	<b>80,5%</b>	<b>33,3%</b>	<b>320 345</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>8 424 356,62</b>	<b>8 492 162,34</b>	<b>8 317 587,71</b>	<b>8 312 336,61</b>	<b>8 864 336,87</b>	<b>8 853 140,95</b>	<b>-11 196</b>	<b>-0,1%</b>	<b>94,2%</b>	<b>1,0%</b>	<b>428 784</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	647 719,79	1 185 717,22	758 911,84	774 377,83	996 041,07	883 978,26	-112 063	-11,3%	100,3%	6,4%	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT											
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>647 719,79</b>	<b>1 185 717,22</b>	<b>758 911,84</b>	<b>774 377,83</b>	<b>996 041,07</b>	<b>883 978,26</b>	<b>-112 063</b>	<b>-11,3%</b>	<b>30,8%</b>	<b>6,4%</b>	<b>236 258</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>9 072 076,41</b>	<b>9 677 879,56</b>	<b>9 076 499,55</b>	<b>9 086 714,44</b>	<b>9 860 377,94</b>	<b>9 737 119,21</b>	<b>-123 259</b>	<b>-1,3%</b>	<b>79,4%</b>	<b>1,4%</b>	<b>665 043</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evol. Valeur CA 19/20	Evol. % CA 19/20	% Réalisation / budget 20	Evol moyenne 2015 - 2020	Différence 2015 - 2020 en valeur
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	152 221,46	118 600,32	169 347,57	211 061,63	162 494,13	113 733,56	-48 761	-30,0%	80,6%	-5,7%	
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	423 218,62	422 325,49	438 088,90	533 626,91	449 189,28	376 480,41	-72 709	-16,2%	86,9%	-2,3%	
73	IMPÔTS ET TAXES	5 026 152,79	4 934 927,27	5 149 502,33	5 032 149,94	5 017 258,40	5 037 209,12	19 951	0,4%	101,0%	0,0%	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 652 893,00	3 483 569,43	3 544 192,10	3 342 789,26	3 381 395,08	3 632 759,04	251 364	7,4%	103,0%	-0,1%	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	224 262,65	184 921,56	170 951,86	218 397,21	150 782,21	127 273,79	-23 508	-15,6%	89,5%	-10,7%	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (70 + 73 + 74 + 75 + 013)</b>		<b>9 478 748,52</b>	<b>9 144 344,07</b>	<b>9 472 082,76</b>	<b>9 338 024,95</b>	<b>9 161 119,10</b>	<b>9 287 455,92</b>	<b>126 337</b>	<b>1,4%</b>	<b>100,6%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-191 293</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	48 119,52	16 268,06	15 363,77	14 308,98	15 098,12	2 161,02	-12 937	-85,7%	13,5%	-46,2%	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	196 495,48	539 864,55	170 699,67	1 433 563,40	1 131 620,27	693 944,95	-437 675	-38,7%	>100%	28,7%	
78	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 984,40	370 984	>100%	99,6%		
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE											
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES (76 + 77 + 78)</b>		<b>244 615,00</b>	<b>556 132,61</b>	<b>186 063,44</b>	<b>1 447 872,38</b>	<b>1 146 718,39</b>	<b>1 067 090,37</b>	<b>-79 628</b>	<b>-6,9%</b>	<b>38,3%</b>	<b>34,3%</b>	<b>822 475</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>9 723 363,52</b>	<b>9 700 476,68</b>	<b>9 658 146,20</b>	<b>10 785 897,33</b>	<b>10 307 837,49</b>	<b>10 354 546,29</b>	<b>46 709</b>	<b>0,5%</b>	<b>86,2%</b>	<b>1,3%</b>	<b>631 183</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	99 605,90	64 902,09	49 575,66	584 792,52	52 307,93	254 389,21	202 081	>100%	100,0%	20,6%	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>99 605,90</b>	<b>64 902,09</b>	<b>49 575,66</b>	<b>584 792,52</b>	<b>52 307,93</b>	<b>254 389,21</b>	<b>202 081</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>100,0%</b>	<b>20,6%</b>	<b>154 783</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordre)</b>		<b>9 822 969,42</b>	<b>9 765 378,77</b>	<b>9 707 721,86</b>	<b>11 370 689,85</b>	<b>10 360 145,42</b>	<b>10 608 935,50</b>	<b>248 790</b>	<b>2,4%</b>	<b>86,5%</b>	<b>1,6%</b>	<b>785 966</b>

Chap / Art	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evol. Valeur CA 19/20	Evol. % CA 19/20	% Réalisation 2020
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>2 009 331,64</b>	<b>2 086 963,58</b>	<b>2 025 344,80</b>	<b>-61 618,78</b>	<b>-3,0%</b>	<b>96%</b>
602	ACHATS STOCKES	76 780,46	84 410,62	73 999,69	-10 410,93	-12,3%	101%
6032	STOCKS AU 1ER JANVIER	86 056,15	89 175,30	89 816,05	640,75	0,7%	100%
6042	AUTRES ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	26 062,48	136 552,29	123 523,22	-13 029,07	-9,5%	74%
606	ACHATS NON STOCKES	809 023,04	828 119,07	773 634,10	-54 484,97	-6,6%	99%
611	CONTRATS DE PRESTATIONS	44 048,02	62 761,69	60 104,49	-2 657,20	-4,2%	89%
613	LOCATIONS	22 610,06	21 729,93	85 016,51	63 286,58	291,2%	130%
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	19 732,90	19 134,65	15 667,07	-3 467,58	-18,1%	80%
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	261 515,28	265 685,04	287 660,62	21 975,58	8,3%	101%
616	PRIMES D'ASSURANCE	64 422,20	38 707,76	43 723,94	5 016,18	13,0%	108%
618	DIVERS SERVICES EXTERIEURS	50 908,22	80 135,71	72 068,96	-8 066,75	-10,1%	100%
622	REMUNERATIONS INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	94 422,73	64 293,61	80 084,26	15 790,65	24,6%	121%
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	241 536,11	119 307,96	45 891,78	-73 416,18	-61,5%	68%
624	TRANSPORTS	15 997,41	19 129,00	10 145,74	-8 983,26	-47,0%	42%
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS, RECEPTIONS	4 445,90	7 200,38	1 910,94	-5 289,44	-73,5%	26%
626	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	70 234,29	75 378,26	65 177,16	-10 201,10	-13,5%	90%
627	SERVICES BANCAIRES	332,54	345,94	370,09	24,15	7,0%	93%
628	DIVERS AUTRES SERVICES EXTERIEURS	28 436,83	61 368,81	87 156,43	25 787,62	42,0%	102%
635	AUTRES IMPÔTS ET TAXES (ADMINISTRATION DES IMPÔTS)	54 878,00	60 818,06	61 299,79	481,73	0,8%	97%
637	AUTRES IMPÔTS ET TAXES (AUTRES ORGANISMES)	37 889,02	52 709,50	48 093,96	-4 615,54	-8,8%	91%
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>4 833 461,71</b>	<b>4 907 210,98</b>	<b>4 823 850,45</b>	<b>-83 360,53</b>	<b>-1,7%</b>	<b>97%</b>
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	137 312,33	108 738,67	95 372,83	-13 365,84	-12,3%	110%
633	IMPÔTS ET TAXES SUR REMUNERATIONS	58 184,18	59 223,61	56 932,80	-2 290,81	-3,9%	96%
641	REMUNERATION DU PERSONNEL	3 246 887,35	3 352 781,15	3 310 377,88	-42 403,27	-1,3%	97%
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET PREVOYANCE	1 351 132,52	1 361 051,51	1 340 349,66	-20 701,85	-1,5%	97%
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	17 138,66	24 852,20	20 817,28	-4 034,92	-16,2%	95%
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	22 806,67	563,84	0,00	-563,84	-100,0%	>100%
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>4 117,58</b>	<b>4 672,47</b>	<b>2 056,77</b>	<b>-2 615,70</b>	<b>-56,0%</b>	<b>41%</b>
739	REVERSEMENTS ET RESTITUTIONS SUR IMPÔTS	4 117,58	4 672,47	2 056,77	-2 615,70	-56,0%	41%
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 436 125,64</b>	<b>1 456 889,27</b>	<b>1 581 602,80</b>	<b>124 713,53</b>	<b>8,6%</b>	<b>87%</b>
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS ...	63,00	63,00	126,00	63,00	100,0%	42%
653	INDEMNITES, FRAIS DE MISSION DES ELUS	132 234,72	135 088,49	133 474,87	-1 613,62	-1,2%	97%
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	5 518,65	220,98	69 031,53	68 810,55	>100 %	97%
655	PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	210 057,51	189 244,27	158 373,23	-30 871,04	-16,3%	77%
657	SUBVENTIONS VERSEES	1 088 251,76	1 132 271,70	1 220 596,87	88 325,17	7,8%	88%
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0,00	0,83	0,30	-0,53	-63,9%	>100%
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>8 283 036,57</b>	<b>8 455 736,30</b>	<b>8 432 854,82</b>	<b>-22 881,48</b>	<b>-0,3%</b>	<b>95%</b>
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>23 013,34</b>	<b>20 366,24</b>	<b>17 728,00</b>	<b>-2 638,24</b>	<b>-13,0%</b>	<b>96%</b>
6611	INTERETS DES EMPRUNTS	23 013,34	20 366,24	17 728,00	-2 638,24	-13,0%	96%
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>6 286,70</b>	<b>73 193,33</b>	<b>327 558,13</b>	<b>254 364,80</b>	<b>347,5%</b>	<b>99%</b>
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR GESTION	150,00	165,93	1 275,34	1 109,41	668,6%	638%
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	6 136,70	8 068,40	302 599,79	294 531,39	>100 %	99%
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	64 959,00	23 683,00	-41 276,00	-63,5%	95%
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>315 041,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>-240 041,00</b>	<b>-76,2%</b>	<b>100%</b>
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	0,00	315 041,00	75 000,00	-240 041,00	-76,2%	100%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>8 312 336,61</b>	<b>8 864 336,87</b>	<b>8 853 140,95</b>	<b>-11 195,92</b>	<b>-0,1%</b>	<b>94%</b>
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>774 377,83</b>	<b>996 041,07</b>	<b>883 978,26</b>	<b>-112 062,81</b>	<b>-11,3%</b>	<b>100%</b>
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	155 687,20	306 010,16	0,00	-306 010,16	-100,0%	
676	Différences sur réalisations positives transférées en investissement	2 500,00	105 712,10	3 500,00	-102 212,10	-96,7%	>100%
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	616 190,63	584 318,81	880 478,26	296 159,45	50,7%	100%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>774 377,83</b>	<b>996 041,07</b>	<b>883 978,26</b>	<b>-112 062,81</b>	<b>-11,3%</b>	<b>31%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES ET D'ORDRE</b>		<b>9 086 714,44</b>	<b>9 860 377,94</b>	<b>9 737 119,21</b>	<b>-123 258,73</b>	<b>-1,3%</b>	<b>79%</b>

Chap / Art	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evol. Valeur CA 19/20	Evol. % CA 19/20	% Réalisation 2020
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>211 061,63</b>	<b>162 494,13</b>	<b>113 733,56</b>	<b>-48 760,57</b>	<b>-30,0%</b>	<b>81%</b>
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION PERSONNEL	7 810,39	23 477,58	4 039,00	-19 438,58	-82,8%	>100%
6459	REMBTS SUR CHARGES SECURITE SOCIALE ET PREVOYANCE	114 075,94	49 200,50	36 063,44	-13 137,06	-26,7%	69%
6032	STOCKS AU 31 DECEMBRE	89 175,30	89 816,05	73 631,12	-16 184,93	-18,0%	83%
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>533 626,91</b>	<b>449 189,28</b>	<b>376 480,41</b>	<b>-72 708,87</b>	<b>-16,2%</b>	<b>87%</b>
7011	VENTES D'EAU	128 608,21	0,00	0,00	0,00		>100%
703	REDEVANCES ET RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	9 398,08	17 270,67	17 259,38	-11,29	-0,1%	106%
706	PRESTATIONS DE SERVICE	182 515,33	184 216,91	104 765,97	-79 450,94	-43,1%	76%
7078	AUTRES MARCHANDISES	0,00	0,00	112,50	112,50		>100%
708	AUTRES PRODUITS	213 105,29	247 701,70	254 342,56	6 640,86	2,7%	91%
<b>73</b>	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>5 032 149,94</b>	<b>5 017 258,40</b>	<b>5 037 209,12</b>	<b>19 950,72</b>	<b>0,4%</b>	<b>101%</b>
731	IMPÔTS LOCAUX	3 255 447,00	3 310 471,00	3 355 590,00	45 119,00	1,4%	100%
732	FISCALITE REVERSEE	1 225 617,00	1 225 562,00	1 213 671,00	-11 891,00	-1,0%	100%
733	TAXES POUR UTILISATION DES SERVICES PUBLICS ET DU DOMAINE	31 566,27	31 395,32	26 640,91	-4 754,41	-15,1%	101%
7351	TAXE SUR L'ELECTRICITE	162 141,78	157 766,78	153 798,21	-3 968,57	-2,5%	95%
7368	TAXE LOCALE SUR PUBLICITE EXTERIEURE	79 805,89	59 799,30	0,00	-59 799,30	-100,0%	>100%
738	AUTRES TAXES	277 572,00	232 264,00	287 509,00	55 245,00	23,8%	120%
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>3 342 789,26</b>	<b>3 381 395,08</b>	<b>3 632 759,04</b>	<b>251 363,96</b>	<b>7,4%</b>	<b>103%</b>
741	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	2 476 078,00	2 585 858,00	2 717 947,00	132 089,00	5,1%	100%
744	FCTVA	15 846,00	15 000,00	4 396,00	-10 604,00	-70,7%	29%
747	PARTICIPATIONS	485 048,26	465 424,08	571 016,29	105 592,21	22,7%	125%
748	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	365 817,00	315 113,00	339 399,75	24 286,75	7,7%	102%
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>218 397,21</b>	<b>150 782,21</b>	<b>127 273,79</b>	<b>-23 508,42</b>	<b>-15,6%</b>	<b>89%</b>
752	REVENUS DES IMMEUBLES	73 325,27	88 287,43	54 958,95	-33 328,48	-37,7%	85%
757	REDEVANCES VERSEES PAR CONCESSIONNAIRES	102 529,71	35 524,19	31 546,00	-3 978,19	-11,2%	88%
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	42 542,23	26 970,59	40 768,84	13 798,25	51,2%	99%
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (70 + 73 + 74 + 75 + 013)</b>		<b>9 338 024,95</b>	<b>9 161 119,10</b>	<b>9 287 455,92</b>	<b>126 336,82</b>	<b>1,4%</b>	<b>101%</b>
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>14 308,98</b>	<b>15 098,12</b>	<b>2 161,02</b>	<b>-12 937,10</b>	<b>-85,7%</b>	<b>13%</b>
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	13 560,41	14 012,27	1 457,67	-12 554,60	-89,6%	10%
76232	REMBOURSEMENT D'INTERETS D'EMPRUNTS PAR CDC	748,57	603,90	420,64	-183,26	-30,3%	76%
764	REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		481,95	282,71	-199,24	-41,3%	19%
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 433 563,40</b>	<b>1 131 620,27</b>	<b>693 944,95</b>	<b>-437 675,32</b>	<b>-38,7%</b>	<b>2832%</b>
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	1 219 549,75	590 153,34	33 331,41	-556 821,93	-94,4%	351%
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	3 759,35	23 855,53	13 298,32	-10 557,21	-44,3%	89%
775	PRODUITS DES CESSIONS	153 460,00	393 330,00	3 500,00	-389 830,00	-99,1%	>100%
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	56 794,30	124 281,40	643 815,22	519 533,82	418,0%	>100%
<b>78</b>	<b>REPRISES SUR PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>370 984,40</b>	<b>370 984,40</b>		<b>100%</b>
7815	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	0,00	0,00	348 933,40	348 933,40		377%
7875	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	22 051,00	22 051,00		8%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>10 785 897,33</b>	<b>10 307 837,49</b>	<b>10 354 546,29</b>	<b>46 708,80</b>	<b>0,5%</b>	<b>86%</b>
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>584 792,52</b>	<b>52 307,93</b>	<b>254 389,21</b>	<b>202 081,28</b>	<b>386,3%</b>	<b>100%</b>
722	Immobilisations corporelles	44 975,50	25 152,14	26 993,54	1 841,40	7,3%	100%
776	Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat	4 727,20	18 392,26	0,00	-18 392,26	-100,0%	>100%
7768	Neutralisation des amortissements des subventions	0,00	0,00	223 020,00	223 020,00		100%
777	Amortissement des subventions	535 089,82	8 763,53	4 375,67	-4 387,86	-50,1%	98%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>584 792,52</b>	<b>52 307,93</b>	<b>254 389,21</b>	<b>202 081,28</b>	<b>386,3%</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordre)</b>		<b>11 370 689,85</b>	<b>10 360 145,42</b>	<b>10 608 935,50</b>	<b>248 790,08</b>	<b>2,4%</b>	<b>86%</b>

<b>RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 283 975,41</b>	<b>499 767,48</b>	<b>871 816,29</b>	<b>372 048,81</b>
---	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------

**SECTION INVESTISSEMENT – EXECUTION 2020**

PROJETS	2020										
	BUDGET	Engagé	Travaux en régie	Mandaté	Réalisé	% de réalisation	Subventions	Engagé	Titré	Réalisé	% de réalisation
<b>TOTAL MISSION SPORT</b>	<b>157 404</b>	<b>42 396</b>	<b>2 665</b>	<b>66 917</b>	<b>111 977</b>	<b>71%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Divers travaux dans les gymnases et équipements extérieurs	41 502	11 784	2 665	12 362	26 810	65%	0	0	0	0	0%
Matériels et outillages techniques sportifs	13 447			9 500	9 500	71%	0	0	0	0	0%
Gymnase de la Crosse - Eclairage grande salle	0				0		0	0	0	0	0%
Cours de tennis Stavaux - Eclairage	20 009			20 009	20 009	100%	0	0	0	0	0%
Stade Guibray - travaux d'amélioration éclairage	27 446			25 046	25 046	91%	0	0	0	0	0%
Stade Guibray - réfection terrain Oncor	0				0		0	0	0	0	0%
Stade Guibray - achat vestiaires mobiles	55 000	30 612			30 612	56%	0	0	0	0	0%
Stade Guibray - création d'un équipement et sécurisation des parkings	0				0		0	0	0	0	0%
Sport boules - toiture terrain extérieur	0				0		0	0	0	0	0%
Aérodrome - réserve incendie (convention avec Damblainville)	0				0		0	0	0	0	0%
<b>TOTAL MISSION ENSEIGNEMENT</b>	<b>231 993</b>	<b>35 045</b>	<b>2 788</b>	<b>180 204</b>	<b>218 038</b>	<b>94%</b>	<b>31 668</b>	<b>31 687</b>	<b>0</b>	<b>31 687</b>	<b>100%</b>
Mobiliers et matériels	21 032	4 999		16 363	21 362	102%	0	0	0	0	0%
Travaux écoles - Divers (dont toiture Ch Herpin 150 k€)	210 961	30 046	2 788	163 842	196 676	93%	31 668	31 687	0	31 687	100%
<b>TOTAL MISSION ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>9 821</b>	<b>1 532</b>	<b>0</b>	<b>7 045</b>	<b>8 577</b>	<b>87%</b>	<b>6 200</b>	<b>2 200</b>	<b>4 000</b>	<b>6 200</b>	<b>0%</b>
Multi-accueil - Equipements	1 915			697	697	36%	0	0	0	0	0%
Compétence RAM (attribution de compensation)	406	406			406	100%	0	0	0	0	0%
Centre socioculturel - Matériels pédagogiques, remplacement contenants plastique, équipements numérique EPN	7 500	1 126		6 348	7 474	100%	6 200	2 200	4 000	6 200	100%
<b>TOTAL MISSION ACTION CULTURELLE</b>	<b>731 438</b>	<b>185 879</b>	<b>0</b>	<b>466 173</b>	<b>652 052</b>	<b>89%</b>	<b>555 200</b>	<b>465 232</b>	<b>90 000</b>	<b>555 232</b>	<b>100%</b>
Cinéma - rénovation du bâtiment	150 000	87 360		31 992	119 351	80%	0	0	0	0	0%
Centre de Développement Chorégraphique National	150 000	68 647		37 265	105 912	71%	410 000	320 000	90 000	410 000	100%
Forum - Equipements divers, aménagements, signalétique	61 173	8 877		48 752	57 629	94%	0	0	0	0	0%
Forum - Travaux de rénovation et étanchéité terrasse	291 545	20 995		269 444	290 439	100%	145 200	145 232	0	145 232	100%
75ème anniversaire Bataille Normandie - vidéomapping (participation à la CDC)	25 000			25 000	25 000	100%	0	0	0	0	0%
Acquisition fonds documentaires médiathèque (legs Cuvigny)	40 000			40 000	40 000	100%	0	0	0	0	0%
Acquisition fonds Lemaître	13 720			13 720	13 720	100%	0	0	0	0	0%

PROJETS	2020										
	BUDGET	Engagé	Travaux en régie	Mandaté	Réalisé	% de réalisation	Subventions	Engagé	Titré	Réalisé	% de réalisation
<b>TOTAL MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>76 401</b>	<b>12 290</b>	<b>4 110</b>	<b>61 900</b>	<b>78 300</b>	<b>102%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Marché hebdomadaire - Equipements et acquisition logiciel de gestion	7 890	7 890			7 890	100%	0			0	
Camping - subvention d'équipement au budget annexe	0				0					0	
Féériques - Chalets de Noël et matériels techniques	10 000	4 400	4 110		8 510	85%					
Compétence développement économique (Attribution de compensation)	61 901			61 900	61 900	100%	0			0	
<b>TOTAL MISSION URBANISME</b>	<b>1 148 304</b>	<b>348 841</b>	<b>2 300</b>	<b>734 217</b>	<b>1 085 358</b>	<b>95%</b>	<b>1 841 579</b>	<b>1 419 507</b>	<b>422 072</b>	<b>1 841 579</b>	<b>100%</b>
ERDF - branchements consécutifs à la délivrance des permis de construire	25 964	22 040		2 551	24 591	95%	0			0	
Bâtiments communaux - Défibrillateurs	10 000			9 851	9 851	99%	0			0	
Aire de jeux - sécurisation des sols et mise aux normes	39 465	5 850	2 300	9 935	18 085	46%	0			0	
Subventions amélioration de l'habitat (partenariat avec la CDC)	42 960	24 750		300	25 050	58%	0			0	
Travaux du centre-ville (solde 1ère tranche, Trinité, Porte du Château, St Gervais, ilot des Halles)	876 525	195 941		680 584	876 525	100%	1 238 579	816 507	422 072	1 238 579	100%
Les Halles - rénovation du bâtiment	150 000	100 260		30 996	131 256	88%	603 000	603 000		603 000	100%
<b>TOTAL MISSION PREVENTION ET SECURITE</b>	<b>23 096</b>	<b>4 500</b>	<b>0</b>	<b>18 595</b>	<b>23 095</b>	<b>100%</b>	<b>13 000</b>	<b>7 882</b>	<b>0</b>	<b>7 882</b>	<b>61%</b>
Vidéoprotection et caméras mobiles	23 096	4 500		18 595	23 095	100%	13 000	7 882		7 882	61%
<b>TOTAL MISSION ENVIRONNEMENT</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Réservoir d'eau	20 000				0	0%	10 000			0	
<b>TOTAL MISSION CITOYENNETE</b>	<b>126 923</b>	<b>45 389</b>	<b>3 581</b>	<b>59 791</b>	<b>108 761</b>	<b>86%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Cimetières - aménagement plateformes de compostage	13 500		3 581		3 581	27%	0			0	
Cimetières - reprise de concessions (besoin annuel à compter de 2021 de 50 / an)	3 000				0	0%	0			0	
Cimetières - aménagement dernier carré du cimetière de Guibray	565				0	0%	0			0	
Cimetières - création de cheminements	85 100	37 134		43 288	80 422	95%				0	
Cimetières - équipements (cave urne, columbariums)	12 455	8 255		4 200	12 455	100%	0			0	
Compétence aire d'accueil des gens du voyage (attribution de compensation)	12 303			12 303	12 303	100%	0			0	
<b>TOTAL MISSION INFRASTRUCTURES ET RESEAUX</b>	<b>905 096</b>	<b>381 018</b>	<b>1 802</b>	<b>499 218</b>	<b>882 038</b>	<b>97%</b>	<b>103 422</b>	<b>56 682</b>	<b>92 448</b>	<b>149 130</b>	<b>144%</b>
Décorations ville	5 598		1 802	3 796	5 598	100%	0			0	
Réseau de chaleur - Elaboration du schéma directeur	13 620			13 620	13 620	100%	11 350		11 350	11 350	100%
Programme annuel éclairage public	356 145	197 408		136 149	333 557	94%	0			0	
Programme annuel de voirie (dont mobilier urbain, signalétique, appuis vélos)	524 733	178 610		345 653	524 263	100%	92 072	56 682	81 098	137 780	150%
Etude schéma réseau eaux pluviales (remboursement CDC)	5 000	5 000			5 000	100%	0			0	

PROJETS	2020										
	BUDGET	Engagé	Travaux en régie	Mandaté	Réalisé	% de réalisation	Subventions	Engagé	Titré	Réalisé	% de réalisation
<b>TOTAL MISSION PATRIMOINE</b>	<b>630 046</b>	<b>270 069</b>	<b>9 513</b>	<b>209 258</b>	<b>488 840</b>	<b>78%</b>	<b>365 389</b>	<b>215 874</b>	<b>89 419</b>	<b>305 293</b>	<b>84%</b>
Bâtiments communaux - Travaux d'entretien	51 309		4 950	20 421	25 371	49%	0			0	
Bâtiments communaux - Travaux d'accessibilité	42 055	22 057	4 563		26 620	63%	83 540	40 450	43 090	83 540	100%
Château G. le Conquérant - Travaux de sécurisation des remparts	5 098				0	0%	0			0	
Château G. le Conquérant - bâtiment d'accueil (toiture provisoire)	80 000	37 800		4 200	42 000	53%	0			0	
Château G. le Conquérant - travaux de maçonnerie remparts cour de la Reine	100 000	43 491		37 800	81 291	81%	47 520			0	0%
Château G. le Conquérant - porte St Nicolas	65 000	60 600		2 496	63 096	97%	0			0	
Château de la Fresnaye - travaux d'éclairage	0				0		0			0	
Plaque commémorative des victimes civiles du pays de Falaise	22 662			22 643	22 643	100%	0			0	
Eglise Saint Gervais - Dépose paratonnerres	13 416	13 416			13 416	100%	0			0	
Eglise Saint Gervais - Restauration clé de voûte Chœur	17 160				0	0%	12 580			0	0%
Eglise Ste Trinité - Etudes et travaux de sauvegarde	65 000	80 210		1 950	82 160	126%	0			0	
Vieux lavoir - étude restauration	5 000				0	0%				0	
Hôtel de Ville - aménagement et accessibilité	111 917	12 495		68 319	80 814	72%	108 768	108 769		108 769	100%
Centre socio-culturel - Aménagement	51 429			51 429	51 429	100%	112 981	66 655	46 329	112 984	100%
<b>TOTAL SERVICES GENERAUX</b>	<b>420 893</b>	<b>60 336</b>	<b>234</b>	<b>265 475</b>	<b>326 045</b>	<b>77%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Matériels - Tous services techniques	20 000	7 249		10 339	17 588	88%	0			0	
Matériels - Véhicules (dont projet transport cuisine satellites 60 k€ incluant véhicule, containers, équipements)	190 058	28 668		86 796	115 464	61%	0			0	
Matériels - Entretien des bâtiments	2 792				0	0%	0			0	
Matériels - Tous services administratifs	8 395			5 303	5 303	63%	0			0	
Renouvellement de bâches service logistique	12 180			12 180	12 180	100%	0			0	
Bâtiments communaux - transpondeurs	1 000		234	359	593	59%	0			0	
Locations de Salles : cache-conteneur et écran mural Pressoir, tables F. Couverte	7 355			554	554	8%	0			0	
Besoins informatiques (dont équipement numérique nouvelle équipe municipale, WIFI public, sonorisation CM)	179 113	24 419		149 943	174 362	97%	0			0	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 481 415</b>	<b>1 387 295</b>	<b>26 994</b>	<b>2 568 793</b>	<b>3 983 081</b>	<b>89%</b>	<b>2 926 458</b>	<b>2 199 064</b>	<b>697 939</b>	<b>2 897 002</b>	<b>99%</b>

### BUDGET GENERAL VILLE : BUDGET PRIMITIF 2021

DEPENSES						RECETTES						
Chap.	Libellés	Budget 20	CA 2020	BP 2021	Evolution BUDGET 2020 / BP 2021	Chap.	Libellés	Budget 20	CA 2020	BP 2021	Evolution BUDGET 2020 / BP 2021	
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>						
		<b>12 270 457,00</b>	<b>9 737 118,91</b>	<b>13 233 621,00</b>	<b>7,8%</b>			<b>12 270 457,00</b>	<b>10 608 935,50</b>	<b>13 233 621,00</b>	<b>7,8%</b>	
FONCTIONNEMENT	011	Charges à caractère général	2 103 908,00	2 025 344,80	2 239 157,00	6,4%	70	Produits de gestion courante	433 272,00	376 480,41	514 110,00	18,7%
	012	Charges de personnel	4 959 224,00	4 823 850,45	5 273 101,00	6,3%	73	Impôts et taxes	4 987 285,00	5 037 209,12	5 259 393,00	5,5%
	014	Atténuation de produits	5 000,00	2 056,77	5 000,00	100,0%	74	Dotations, subv et participations	3 525 515,00	3 632 759,04	3 673 080,00	4,2%
	65	Autres charges de gestion courante	1 807 996,00	1 581 602,50	1 428 774,00	-21,0%	75	Autres produits courants	142 239,00	127 273,79	124 866,00	-12,2%
	66	Charges financières	18 454,00	17 728,00	16 572,00	-10,2%	76	Produits financiers	16 050,00	2 161,02	29 680,00	84,9%
	67	Charges exceptionnelles	330 041,00	327 558,13	108 190,00	-67,2%	77	Produits exceptionnels	24 500,00	693 944,95	50 000,26	104,1%
	68	Dotations aux amortissements et provisions	75 000,00	75 000,00	0,00	-100,0%	78	Reprise sur provisions	372 657,00	370 984,40	92 990,00	
	023	Virement à la section d'investissement	1 990 835,00	0,00	3 416 211,00	71,6%	013	Atténuations de charges	141 176,39	113 733,56	125 166,00	-11,3%
	022	Dépenses imprévues	98 793,00	0,00	95 000,00	-3,8%	002	Excédent de fonctionnement reporté	2 373 272,61	0,00	3 244 958,74	36,7%
	042	Opérations d'ordre	881 206,00	883 978,26	651 616,00	-26,1%	042	Opérations d'ordre	254 490,00	254 389,21	119 377,00	-53,1%
	<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>					
					<b>9 831 380,00</b>						<b>9 831 380,00</b>	
INVESTISSEMENT	20	Services Administratifs			441 788,00		20	Services Administratifs			268 126,00	
	25	Aménagement des services techniques			217 189,00		25	Aménagement des services techniques			-	
	30	Voirie			919 904,00		30	Voirie			106 697,00	
	35	Eclairage public			377 408,00		35	Eclairage public			24 400,00	
	40	Enseignement			227 525,00		40	Enseignement			225 037,00	
	45	Equipements sportifs			201 396,00		45	Equipements sportifs			-	
	50	Aménagement du château G. le Conquérant			404 565,00		50	Aménagement du château G. le Conquérant			323 850,00	
	55	Aménagement de la Fresnaye			-		55	Aménagement de la Fresnaye			-	
	58	Eglises et Presbytère			111 186,00		58	Eglises et Presbytère			27 580,00	
	60	Equipement culturel			1 098 068,00		60	Equipement culturel			1 497 078,00	
	63	Equipement sanitaire et social			2 300,00		63	Equipement sanitaire et social			-	
	65	Urbanisme			2 923 644,00		65	Urbanisme			1 716 507,00	
	68	Action Economique			175 240,00		68	Action Economique			-	
	75	Action jeunesse			38 080,00		75	Action jeunesse			28 180,00	
	OPFI	Opération financière			663 455,84		OPFI	Opération financière			5 613 925,00	
	OPNI	Opération non individualisée			2 029 631,16		OPNI	Opération non individualisée			-	
<b>TOTAL DEPENSES BP 2021</b>						<b>TOTAL RECETTES BP 2021</b>						
				<b>23 065 001,00</b>						<b>23 065 001,00</b>		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			BUDGET 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution en valeur réalisé 2020 / BP 2021	Evolution en % réalisé 2020 / BP 2021
<b>70</b>	<b>PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>433 272,00</b>	<b>376 480,41</b>	<b>514 110,00</b>	<b>137 629,59</b>	<b>36,6%</b>
70	703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	16 300,00	17 259,38	17 500,00	240,62	1,4%
70	706	Prestations de services	137 000,00	104 765,97	271 725,00	166 959,03	159,4%
70	7078	Autres marchandises		112,50		-112,50	-100,0%
70	708	Autres produits	279 972,00	254 342,56	224 885,00	-29 457,56	-11,6%
<b>73</b>	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>		<b>4 987 285,00</b>	<b>5 037 209,12</b>	<b>5 259 393,00</b>	<b>222 183,88</b>	<b>4,4%</b>
73	7311-18	Contributions directes (TF & TH)	3 347 265,00	3 355 590,00	3 542 980,00	187 390,00	5,6%
73	732	Fiscalité reversée	1 211 520,00	1 213 671,00	1 212 413,00	-1 258,00	-0,1%
73	733	Taxes pour utilisation des services publics et du domaine	26 500,00	26 640,91	29 000,00	2 359,09	8,9%
73	7351	Taxes sur l'électricité	162 000,00	153 798,21	155 000,00	1 201,79	0,8%
73	7368	Affiches, réclames, enseignes	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	> 100 %
73	7381	Taxes de mutation et publicité foncière	240 000,00	287 509,00	260 000,00	-27 509,00	-9,6%
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBV. ET PART.</b>		<b>3 525 515,00</b>	<b>3 632 759,04</b>	<b>3 673 080,00</b>	<b>40 320,96</b>	<b>1,1%</b>
74	741	DGF	2 717 947,00	2 717 947,00	2 843 000,00	125 053,00	4,6%
74	744	FCTVA	15 000,00	4 396,00	17 500,00	13 104,00	298,1%
74	747	Participations	458 338,00	571 016,29	489 260,00	-81 756,29	-14,3%
74	748	Autres attributions et participations	334 230,00	339 399,75	323 320,00	-16 079,75	-4,7%
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS COURANTS</b>		<b>142 239,00</b>	<b>127 273,79</b>	<b>124 866,00</b>	<b>-2 407,79</b>	<b>-1,9%</b>
75	752	Revenus des immeubles	65 000,00	54 958,95	66 063,00	11 104,05	20,2%
75	757	Redevances fermiers	36 000,00	31 546,00	32 000,00	454,00	1,4%
75	758	Produits divers de gestion courante	41 239,00	40 768,84	26 803,00	-13 965,84	-34,3%
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>16 050,00</b>	<b>2 161,02</b>	<b>29 680,00</b>	<b>27 518,98</b>	<b>1273,4%</b>
76	761	Produits de participations	14 000,00	1 457,67	28 000,00	26 542,33	1820,9%
76	76232	Remboursement d'intérêts d'emprunt par GFP	550,00	420,64	180,00	-240,64	-57,2%
76	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	1 500,00	282,71	1 500,00	1 217,29	430,6%
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>24 500,00</b>	<b>693 944,95</b>	<b>50 000,26</b>	<b>-643 944,69</b>	<b>-92,8%</b>
77	771	Produits exceptionnels sur opération de gestion	9 500,00	33 331,41	0,00	-33 331,41	-100,0%
77	773	Mandats annulés	15 000,00	13 298,32	0,00	-13 298,32	-100,0%
77	775	Produits des cessions	0,00	3 500,00	0,00	-3 500,00	-100,0%
77	7788	Produits exceptionnels divers	0,00	643 815,22	50 000,26	-593 814,96	-92,2%
<b>78</b>	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		<b>372 657,00</b>	<b>370 984,40</b>	<b>92 990,00</b>	<b>-277 994,40</b>	<b>-74,9%</b>
78	7815	Reprise sur provisions pour risques et charges	92 657,00	348 933,40	92 990,00	-255 943,40	-73,4%
78	7875	Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels	280 000,00	22 051,00	0,00	-22 051,00	-100,0%
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>		<b>141 176,39</b>	<b>113 733,56</b>	<b>125 166,00</b>	<b>11 432,44</b>	<b>10,1%</b>
013	6419	Remboursement sur rémunération personnel	0,00	4 039,00	25 000,00	20 961,00	519,0%
013	6459	Remboursements sur charges de S.S. et prévoyance	52 000,39	36 063,44	25 000,00	-11 063,44	-30,7%
013	6032	Stocks au 31 décembre	89 176,00	73 631,12	75 166,00	1 534,88	2,1%
	<b>TOTAL OPER. REELLES</b>		<b>9 642 694,39</b>	<b>10 354 546,29</b>	<b>9 869 285,26</b>	<b>-485 261,03</b>	<b>-4,7%</b>

<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>254 490,00</b>	<b>254 389,21</b>	<b>119 377,00</b>	<b>-135 012,21</b>	<b>-53,1%</b>
042	722	Travaux en régie	27 000,00	26 993,54	40 000,00	13 006,46	48,2%
042	7768	Neutralisation des amortissements des subventions	223 020,00	223 020,00	74 204,00	-148 816,00	-66,7%
042	777	Amortissement des subventions	4 470,00	4 375,67	5 173,00	797,33	18,2%

	<b>TOTAL OPER. D'ORDRE</b>		<b>254 490,00</b>	<b>254 389,21</b>	<b>119 377,00</b>	<b>-135 012,21</b>	<b>386,5%</b>
--	----------------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------	---------------

<b>002</b>	<b>002</b>	<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>2 373 272,61</b>		<b>3 244 958,74</b>		
------------	------------	---	---------------------	--	---------------------	--	--

<b>TOTAL RECETTES DE FONCT.</b>			<b>12 270 457,00</b>	<b>10 608 935,50</b>	<b>13 233 621,00</b>		
---------------------------------	--	--	----------------------	----------------------	----------------------	--	--

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution en valeur réalisé 2020 / BP 2021	Evolution en % réalisé 2020 / BP 2021
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>2 103 908,00</b>	<b>2 025 344,80</b>	<b>2 239 157,00</b>	<b>213 812,20</b>	<b>10,6%</b>
	60... S/ Total Achats	1 112 612,00	1 060 973,06	1 180 721,00	119 747,94	11,3%
011	6022 Achats stockés	73 000,00	73 999,69	80 250,00	6 250,31	8,4%
011	6023 Alimentation restaurant scolaire	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	>100 %
011	6032 Stocks Ville au 1er janvier	89 817,00	89 816,05	75 166,00	-14 650,05	-16,3%
011	6042 Achats prestations de service	166 670,00	123 523,22	175 500,00	51 976,78	42,1%
011	606 Achats non stockés	783 125,00	773 634,10	799 805,00	26 170,90	3,4%
	61... & 62... S/ Total Services Extérieurs	874 796,00	854 977,99	946 436,00	91 458,01	10,7%
011	611 Contrats de prestations de services	67 760,00	60 104,49	62 000,00	1 895,51	3,2%
011	613 Locations	65 180,00	85 016,51	48 680,00	-36 336,51	-42,7%
011	614 Charges locatives	19 600,00	15 667,07	18 000,00	2 332,93	14,9%
011	615 Entretien et réparations	286 080,00	287 660,62	322 294,00	34 633,38	12,0%
011	616 Primes d'assurances	40 500,00	43 723,94	51 300,00	7 576,06	17,3%
011	618 Divers	71 983,00	72 068,96	80 980,00	8 911,04	12,4%
011	622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	66 013,00	80 084,26	73 110,00	-6 974,26	-8,7%
011	623 Publication, relations publiques	67 926,00	45 891,78	129 255,00	83 363,22	>100 %
011	624 Transports de biens et transports collectifs	24 090,00	10 145,74	14 090,00	3 944,26	38,9%
011	625 Déplacements, missions et réception	7 230,00	1 910,94	3 730,00	1 819,06	95,2%
011	626 Frais postaux et de télécommunications	72 535,00	65 177,16	68 753,00	3 575,84	5,5%
011	627 Services bancaires	400,00	370,09	400,00	29,91	8,1%
011	628 Divers autres services extérieurs	85 499,00	87 156,43	73 844,00	-13 312,43	-15,3%
	63... S/ Total Impôts & Taxes	116 500,00	109 393,75	112 000,00	2 606,25	2,4%
011	635 Autres impôts et taxes, administration des impôts	63 500,00	61 299,79	62 000,00	700,21	1,1%
011	637 Autres impôts et taxes, autres organismes	53 000,00	48 093,96	50 000,00	1 906,04	4,0%
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>4 959 224,00</b>	<b>4 823 850,45</b>	<b>5 273 101,00</b>	<b>449 250,55</b>	<b>9,3%</b>
012	6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	52 970,00	70 245,92	0,00	-70 245,92	-100,0%
012	6216 Personnel affecté par le GFP de rattachement	14 000,00	14 514,75	14 800,00	285,25	2,0%
012	6218 Personnel extérieur	19 550,00	10 612,16	18 000,00	7 387,84	69,6%
012	633 Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations	59 500,00	56 932,80	67 566,00	10 633,20	18,7%
012	641 Rémunération du personnel	3 402 863,00	3 310 377,88	3 654 916,00	344 538,12	10,4%
012	645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 388 341,00	1 340 349,66	1 494 819,00	154 469,34	11,5%
012	6475 Médecine du travail	22 000,00	20 817,28	23 000,00	2 182,72	10,5%
012	6488 Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	>100%
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES COURANTES</b>	<b>1 807 996,00</b>	<b>1 581 602,50</b>	<b>1 428 774,00</b>	<b>-152 828,50</b>	<b>-9,7%</b>
65	651 Redevances pour concessions, brevets, licences	300,00	126,00	0,00	-126,00	-100,0%
65	653 Indemnités et frais de mission et de formation des élus	137 000,00	133 474,87	137 000,00	3 525,13	2,6%
65	654 Pertes sur créances irrécouvrables	71 200,00	69 031,53	3 000,00	-66 031,53	-95,7%
65	655 Contingents et participations obligatoires	205 000,00	158 373,23	185 580,00	27 206,77	17,2%
65	6573 Subventions de fonctionnement aux organismes publics	1 071 026,00	838 261,87	713 714,00	-124 547,87	-14,9%
65	6574 Subv.fonct.associations et personnes droit privé	323 470,00	382 335,00	389 480,00	7 145,00	1,9%
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>18 454,00</b>	<b>17 728,00</b>	<b>16 572,00</b>	<b>-1 156,00</b>	<b>-6,5%</b>
66	66111 Intérêts des emprunts	18 841,68	18 132,45	16 960,00	-1 172,45	-6,5%
66	66112 ICNE	-387,68	-404,45	-388,00	16,45	-4,1%
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>330 041,00</b>	<b>327 558,13</b>	<b>108 190,00</b>	<b>-219 368,13</b>	<b>-67,0%</b>
67	671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200,00	1 275,34	25 200,00	23 924,66	>100%
67	673 Annulation titres	304 800,00	302 599,79	15 000,00	-287 599,79	-95,0%
67	678 Autres charges exceptionnelles	25 041,00	23 683,00	67 990,00	44 307,00	>100%
<b>014</b>	<b>ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>5 000,00</b>	<b>2 056,77</b>	<b>5 000,00</b>	<b>2 943,23</b>	<b>143,1%</b>
014	7398 Reversement, restitution et prélèvements divers	5 000,00	2 056,77	5 000,00	2 943,23	>100%
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>-100,0%</b>
68	6875 Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	75 000,00	75 000,00	0,00	-75 000,00	-100,0%
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>98 793,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 000,00</b>	<b>95 000,00</b>	<b>&gt;100%</b>
	<b>TOTAL OPER. REELLES</b>	<b>9 398 416,00</b>	<b>8 853 140,65</b>	<b>9 165 794,00</b>	<b>312 653,35</b>	<b>3,5%</b>
<b>023</b>	<b>VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>1 990 835,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 416 211,00</b>	<b>3 416 211,00</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>881 206,00</b>	<b>883 978,26</b>	<b>651 616,00</b>	<b>-232 362,26</b>	<b>-26,3%</b>
042	676 Différence sur réalisations (positives) transféré	0,00	3 500,00	0,00	-3 500,00	-100,0%
042	6811 Dotations aux amortissements	881 206,00	880 478,26	651 616,00	-228 862,26	-26,0%
	<b>TOTAL OPER. D'ORDRE</b>	<b>2 872 041,00</b>	<b>883 978,26</b>	<b>4 067 827,00</b>	<b>3 183 848,74</b>	<b>360,2%</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT.</b>	<b>12 270 457,00</b>	<b>9 737 118,91</b>	<b>13 233 621,00</b>		

**INVESTISSEMENT :**

Chap.	Art.	Opé	Libellé	BP	Reports	Dépenses
<b>MISSION SPORT</b>						
						201 396,00
21	21318	45	Divers travaux dans les gymnases et équipements extérieurs	25 000,00	11 784,00	36 784,00
21	21758	45	Matériels et outillages techniques sportifs	9 000,00		9 000,00
21	2128	45	Stade Guibray - réfection terrain Oncor	70 000,00		70 000,00
21	2135	45	Stade Guibray - achat vestiaires mobiles	10 000,00	30 612,00	40 612,00
23	2315	45	Stade Guibray - création d'un équipement et sécurisation des parkings	30 000,00		30 000,00
21	2188	45	Favoriser la création de nouvelles sections sportives : rugby, boxe -	12 000,00		12 000,00
21	2158	45	Améliorer et sécuriser le site de l'aérodrome	3 000,00		3 000,00
<b>MISSION ENSEIGNEMENT</b>						
						227 525,00
21	2184	40	Mobiliers et matériels	10 000,00	4 999,00	14 999,00
21	2183	40	Equipements numériques	13 480,00		13 480,00
20	2031	40	Extension école Charlotte Herpin	50 000,00		50 000,00
21	2121	40	Végétaliser les cours de récréation des écoles, multi accueil et centre de loisirs	70 000,00		70 000,00
21	2188	40	Restaurant scolaire - équipements	14 000,00		14 000,00
21	21312	40	Travaux écoles - entretien courant	35 000,00	30 046,00	65 046,00
<b>MISSION ENFANCE JEUNESSE</b>						
						38 192,00
21	2188	63	Multi-accueil - Equipements	2 300,00		2 300,00
204	2046	OPNI	Compétence RAM (attribution de compensation)	406,00	406,00	812,00
21	2188	75	Centre de loisirs - acquisition de rideaux	7 300,00		7 300,00
20	2051	75	Conception portail famille et migration du logiciel actuel	23 800,00		23 800,00
21	2188	75	Centre socioculturel - Matériels pédagogiques, équipements	2 854,00	1 126,00	3 980,00

Chap.	Art.	Opé	Libellé	BP	Reports	Recettes
<b>MISSION SPORT</b>						
						-
<b>MISSION ENSEIGNEMENT</b>						
						225 037,00
13	1318	40	Appel à projet - Equipements numériques	8 740,00		8 740,00
13	1328	40	Végétaliser les cours de récréation des écoles, multi accueil et centre de loisirs	17 500,00		17 500,00
13	1311	40	Plan de relance Restaurant scolaire - équipements	6 920,00		6 920,00
13	1347	40	DSIL 2021 - Extension école Charlotte Herpin	152 200,00		152 200,00
13	1347	40	DSIL 2021 - Travaux écoles - rénovation énergétique	7 990,00		7 990,00
13	1337	40	FSIL - Travaux écoles		25 319,00	25 319,00
13	1341	40	DETR Flash - Equipements écoles (COVID-19)		6 368,00	6 368,00
<b>MISSION ENFANCE JEUNESSE</b>						
						28 180,00
13	1321	75	DSIL 2021 Centre de loisirs - rénovation appartement	3 680,00		3 680,00
13	1321	75	DSIL 2021 Local jeunes - remplacement portes vitrées	11 000,00		11 000,00
13	1328	75	CAF - Conception portail famille et migration du logiciel actuel	11 300,00		11 300,00
13	1318	75	Centre socioculturel - CARSAT		2 200,00	2 200,00

Chap.	Art.	Opé	Libellé	BP	Reports	Dépenses
<b>MISSION ACTION CULTURELLE</b>						<b>1 118 068,00</b>
20	2031	60	Cinéma Rénovation de la salle et création d'une seconde salle de projection	426 909,00	87 360,00	514 269,00
20	2031	60	Centre de Développement Chorégraphique National	419 157,00	68 647,00	487 804,00
21	2188	60	Equipements culturels : remplacement tables, pendrillons, équipements, signalétique, sonorisation, praticables, lumière	63 123,00	8 877,00	72 000,00
20 - 23	2031-2313	60	Forum - Travaux de rénovation et étanchéité terrasse		20 995,00	20 995,00
21	2188	60	Manifestations permettant de valoriser les 4 églises de la Ville - équipements	3 000,00		3 000,00
10	10251	OPFI	Acquisition fonds documentaires médiathèque (legs Cuvigny)	20 000,00		20 000,00
<b>MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>						<b>210 191,00</b>
21	2183	68	Marché hebdomadaire - Equipements et acquisition logiciel de gestion	1 000,00	7 890,00	8 890,00
204	2041511	68	Fiancée de Falaise - vidéomapping (participation à la CDC)	20 000,00		20 000,00
21	2188	20	Féériques - Chalets de Noël, matériels techniques, illuminations	15 000,00	4 400,00	19 400,00
23	2315	68	Favoriser la création d'une épicerie quartier Fontaine Couverte	95 000,00		95 000,00
21	2158	68	Mettre en place un petit marché place Reine Mathilde	5 000,00		5 000,00
204	2046	OPNI	Compétence développement économique (Attribution de compensation)	61 901,00		61 901,00
<b>MISSION URBANISME</b>						<b>2 995 844,00</b>
23	2313	65	ERDF - branchements consécutifs à la délivrance des permis de construire	11 300,00	22 040,00	33 340,00
21	21568	20	Bâtiments communaux - Défibillateurs	10 000,00		10 000,00
21	2188	30	Aire de jeux - sécurisation des sols et mise aux normes	15 000,00	5 850,00	20 850,00
204	20422	68	Subventions amélioration de l'habitat (partenariat avec la CDC)	21 600,00	24 750,00	46 350,00
23	2315	65	Acquisition et reconversion du site SATAM	1 250 000,00		1 250 000,00
21	2152	65	Travaux du centre-ville (solde 1ere tranche, St Gervais, îlot des Halles)	708 341,00	195 941,00	904 282,00
23	2315	65	Les Halles - rénovation du bâtiment	630 762,00	100 260,00	731 022,00

Chap.	Art.	Opé	Libellé	BP	Reports	Recettes
<b>MISSION ACTION CULTURELLE</b>						<b>1 497 078,00</b>
13	1341	60	DETR 2021 - Cinéma	320 490,00		320 490,00
13	1322	60	Région - Cinéma	100 000,00		100 000,00
13	1323	60	Département - Cinéma	80 000,00		80 000,00
13	13251	60	CC Pays de Falaise - Cinéma	50 000,00		50 000,00
13	1328	60	Centre National du Cinéma - Cinéma	270 000,00		270 000,00
13	13251	60	CC Pays de Falaise - CDCN	55 000,00		55 000,00
13	1322	60	Région - CDCN	145 000,00		145 000,00
13	1321	60	DRAC - CDCN		50 000,00	50 000,00
13	1323	60	Département - CDCN		105 000,00	105 000,00
13	1337	60	DSIL 2020 - CDCN		165 000,00	165 000,00
13	1322	60	Région - Equipements culturels (pendrillons)	9 856,00		9 856,00
13	1322	60	Région - Forum - Travaux de rénovation et étanchéité terrasse		75 950,00	75 950,00
13	1323	60	Département - Forum - Travaux de rénovation et étanchéité terrasse		59 282,00	59 282,00
13	13251	60	CC Pays de Falaise - Forum - Travaux de rénovation et étanchéité terrasse		10 000,00	10 000,00
13	1318	60	Appel à projet "Pierres en lumière"	1 500,00		1 500,00
<b>MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>						<b>-</b>
<b>MISSION URBANISME</b>						<b>1 716 507,00</b>
13	1337	65	DSIL 2018 et 2019 - Travaux du centre ville		176 556,00	176 556,00
13	1322	65	Région - Travaux du centre ville		265 346,00	265 346,00
13	1323	65	Département - Travaux du centre ville		26 605,00	26 605,00
13	1323	65	Région - îlot des Halles		348 000,00	348 000,00
13	1341	65	DETR - Rénovation des Halles		300 000,00	300 000,00
13	1322	65	Région - Rénovation des Halles		303 000,00	303 000,00
13	1323	65	Département - Rénovation des Halles	240 000,00		240 000,00
13	1321	65	DRAC - Rénovation des Halles	57 000,00		57 000,00

Art.	Opé	Libellé	BP	Reports	Dépenses
<b>IN SERVICES GENERAUX</b>					<b>262 836,00</b>
2188	20	Matériels - Tous services techniques	19 000,00	7 249,00	26 249,00
2182	20	Matériels - Véhicules	35 000,00	28 668,00	63 668,00
2182	20	Matériels - remplacement balayuses service	100 000,00		100 000,00
21	2188	Matériels - Entretien des bâtiments	2 000,00		2 000,00
21	2188	Matériels - Tous services administratifs	3 000,00		3 000,00
21	2188	Bâtiments communaux - transpondeurs	500,00		500,00
21	2184	Locations de Salles : équipements	1 000,00		1 000,00
20	2051	Développer la communication numérique	2 000,00		2 000,00
21	2183	Télétravail - acquisition équipements	5 000,00		5 000,00
20-21	2051-2183	Besoins informatiques	35 000,00	24 419,00	59 419,00
			<b>5 846 014,00</b>	<b>1 387 295,00</b>	<b>7 233 309,00</b>

Chap.	Art.	Opé	Libellé	BP	Reports	Recettes
<b>MISSION SERVICES GENERAUX</b>						
						-
				<b>2 018 391,00</b>	<b>2 199 064,00</b>	<b>4 217 455,00</b>

<b>Opérations financières</b>					<b>2 598 071,00</b>
16	1641	OPFI	Remboursement capital de la dette	332 062,00	332 062,00
040	2313	OPFI	Travaux en régie	40 000,00	40 000,00
040	139	OPFI	Amortissements des subventions d'investissement	79 377,00	79 377,00
23	2313	OPNI	Projets PPI à venir	1 954 615,16	1 954 615,16
001	001	OPFI	Déficit d'investissement 2020 reporté	38 287,84	38 287,84
16	16871	OPFI	Reversement Cinémascop	13 729,00	13 729,00
041	2132	OPFI	Legs Cuvigny - Intégration d'un appartement dans le	140 000,00	140 000,00

<b>Opérations financières</b>					<b>5 613 925,00</b>
040	28..	OPFI	Amortissements des immobilisations corporelles	651 616,00	651 616,00
10	10222	OPFI	F.C.T.V.A. 2020 et 2021	400 285,00	532 812,00
10	10226	OPFI	Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	50 000,00	50 000,00
024	024	OPFI	Cession terrain à la Fédération Française Motocyclisme	94 000,00	94 000,00
024	024	OPFI	Cession parcelle BM 0051 CC Pays de Falaise	1,00	1,00
16	1641	OPFI	Emprunt	300 000,00	300 000,00
041	10251	OPFI	Legs Cuvigny - Intégration d'un appartement dans le patrimoine municipal	140 000,00	140 000,00
021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	3 416 211,00	3 416 211,00
27	276351	OPFI	Remboursement capital emprunt médiathèque CDC	29 000,00	29 000,00

<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT B.P 2021</b>			<b>9 831 380,00</b>
---	--	--	---------------------

<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT B.P 2021</b>			<b>9 831 380,00</b>
---	--	--	---------------------

## CONVENTION D'ADHÉSION PETITES VILLES DE DEMAIN DU PAYS DE FALAISE

ENTRE

- La Communauté de Communes du Pays de Falaise représentée par son président Monsieur Jean-Philippe MESNIL ;
- La Commune de FALAISE représentée par son maire Monsieur Hervé MAUNOURY ;
- La Commune de POTIGNY représentée par son maire Monsieur Gérard KEPA ;
- La Commune de PONT D'OUILLY représentée par son maire Madame Maryvonne GUIBOUT.

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le préfet du département du Calvados,

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

AINSI QUE

- **Le Conseil régional Normandie, représenté par son président Monsieur Hervé MORIN ;**
- **Le Conseil départemental du Calvados, représenté par son président Monsieur Jean-Léonce DUPONT ;**
- **[Le cas échéant, les Partenaires financiers et les Partenaires techniques, nationaux et locaux : XX ]**

ci-après, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

## Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 19 novembre 2020 sur Démarches simplifiées. Elles ont exprimé leurs motivations à poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années à savoir, favoriser l'amélioration de l'habitat et le cadre de vie du Pays de Falaise d'une manière générale afin de conforter l'attractivité des communes ayant des fonctions de centralité et se sont, le cas échéant, engagées à signer une Opération de Revitalisation de Territoire et à mettre en place une OPAH sur le territoire en fonction du diagnostic préalable qui sera rendu.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées par l'État au titre du programme Petites villes de demain. Elles en ont été informées par la lettre de la Ministre de la Cohésion des Territoires en date du 21 décembre 2020.

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la Convention ;
- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires et les Partenaires.

## **Article 2 : Engagement général des parties**

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

L'État s'engage :

- (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre ;
- (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental (DDTM 14, service construction aménagement et habitat) et un référent régional (préfecture de région, secrétariat général pour les affaires régionales) chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
- (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles ;
- (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

Les Collectivités bénéficiaires s'engagent :

- (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
- (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
- (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

### **Le Conseil régional s'engage :**

- La revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes normands est un axe majeur de la politique régionale d'aménagement des territoires. Les centralités de moins de 20 000 habitants concentrent 61% de la population normande et exercent des fonctions essentielles.

- Aussi, afin de renforcer l'action publique en leur faveur, la Région Normandie s'est associée au programme Petites Villes de Demain et a traduit ce partenariat par une enveloppe dédiée dans le volet Attractivité et Cohésion des territoires du CPER 2021-2027. Cette enveloppe permettra, au travers des contrats de territoires, le soutien des projets éligibles. En tant qu'autorité de gestion, la Région veillera également à optimiser la mobilisation des Fonds européens (FEDER et FEADER). Un référent chargé du suivi des projets sera désigné au sein des services de la Région.

[le cas échéant Le Conseil départemental...]

[le cas échéant Les Partenaires techniques...]

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à :

- (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ;
- (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

### Article 3 : Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre :

- Des relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services :

	<b>Elus</b>	<b>Techniciens</b>
<b>Communauté de Communes du Pays de Falaise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Jean-Philippe MESNIL, Président de l'EPCI</li> <li>➤ Sylvie GRENIER, Vice Présidente en charge de l'habitat et du cadre de vie</li> <li>➤ Clara DEWAELE CANOUEL, Vice Présidente en charge du développement économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chef de projet recruté</li> <li>➤ Isabelle COURTOIS : Directrice Générale des Services</li> <li>➤ Pauline MARTIN : Chef de projet habitat et cadre de vie,</li> <li>➤ Matthieu JANKOWIAK : Chargé de transition énergétique</li> <li>➤ Nicolas SOENEN : Chargé de développement économique,</li> <li>➤ Sylvie PREMPAIN : Service urbanisme,</li> <li>➤ Patrick CARCELLER et Gaëtan DESFONTAINES : Ingénierie territoriale</li> <li>➤ Slim HANACHI : Directeur de l'Office du Tourisme et promotion du territoire</li> </ul>
<b>Ville de Falaise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Hervé MAUNOURY, Maire</li> <li>➤ Jacques LE BRET, 1er adjoint délégué au cadre de vie, à l'écologie et aux ressources humaines</li> <li>➤ Delphine ALLENO, Adjointe déléguée à l'économie, au commerce, à l'animation et à la communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Justine BOITON : Directrice générale des services</li> <li>➤ Maurice BENAYA : Directeur des services techniques, urbanisme et patrimoine</li> <li>➤ Sandrine MORISSET : Directrice citoyenneté et relations publiques</li> <li>➤ Carine LEROY : Directrice services éducatifs et solidaires</li> <li>➤ Corinne RIAUX : Directrice CCAS</li> </ul>

<b>Commune de Potigny</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gerard KEPA, Maire</li> <li>➤ Maryvonne MAUNOURY, Adjointe aux Finances</li> <li>➤ Daniel BEREL, Adjoint aux Logements</li> </ul>	
<b>Commune de Pont d'Ouilley</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maryvonne GUIBOUT, Maire</li> <li>➤ Jacky LEBRETON, adjoint</li> <li>➤ Gilles MAUDUIT, adjoint</li> </ul>	

- Un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention.
- A ce jour, la Communauté de communes n'envisage pas le recrutement d'un chef de projet Petite Villes de Demain. Le suivi de ce projet sera réalisé en interne à la Communauté de communes du Pays de Falaise par le chef de projet Habitat. Au-delà des missions de coordination, le chef de projet apportera son appui à la recherche de financement pour des opérations ne relevant pas des dispositifs de subvention habituels.
- La mise en place d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Habitat de la Communauté de communes, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions. La convention d'ORT a été transmise au service de l'Etat pour approbation en date du 20 janvier 2021.
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs.
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : Le chef de projet mettra en place des outils et indicateurs de suivi afin de suivre l'évolution du dispositif. Un tableau de bord permettra de suivre la mise en œuvre des actions.
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet. Le Pays de Falaise est engagé dans un PCAET. Le chef de projet veillera à ce que les projets mis en place rentrent dans les actions de ce programme.
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : Une démarche citoyenne en organisant des temps d'échanges et en développant des outils de communication en direction des habitants, des associations et des autres publics sera mise en place tant par la Communauté de communes que par chaque commune selon les sujets traités.
- La communication des actions à chaque étape du projet est importante : des actions par voie de presse, via les sites internet et réseaux sociaux des collectivités et grâce à des flyers et affiches si besoin.

#### **Article 4 : Gouvernance**

##### **Comité de projet**

Le Comité de projet est présidé par Monsieur Jean-Philippe MESNIL et co-présidé par les Maires de Falaise, Potigny et Pont d'Ouilley.

Y participent nécessairement :

- Les communes lauréates
- L'EPCI
- L'Etat représenté par le préfet du département du Calvados ou son représentant, et/ou par le référent départemental de l'Etat (DDTM, service aménagement, construction et habitat)

Y sont également invités, les partenaires :

- Banque des Territoires
- EPFN
- AUCAME

- CEREMA
- CAF
- CCI
- INOLYA
- SDEC
- Agences Immobilières

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon semestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

### **Equipe projet**

L'équipe projet, sous la supervision du chef de projet, assure l'ordonnancement général du projet à mener, la maîtrise d'ouvrage de certaines actions et la coordination des maîtres d'ouvrage pour d'autres actions.

Y participent nécessairement :

- Les communes lauréates
- L'EPCI
- L'État représenté par le référent départemental

Y sont invités les partenaires :

- Banque des Territoires
- EPFN
- AUCAME
- CEREMA
- CAF
- CCI
- INOLYA
- SDEC
- Agences Immobilières

Elle se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

### **Article 5 : Durée, évolution et fonctionnement général de la convention**

La présente convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature **XX**. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

La Communauté de communes du Pays de Falaise, par délibération en date du 9 mars 2017, a approuvé son projet de territoire allant jusqu'en 2025. En cours d'élaboration de son PLUIH, les axes de ce projet de territoire sont réinterrogés. Durant ce même calendrier, les collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des partenaires financiers et des partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en comité de projet et après validation du comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La présente convention prendra fin automatiquement à la signature de l'ensemble des conventions ORT des communes lauréates de l'EPCI. Dans le cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

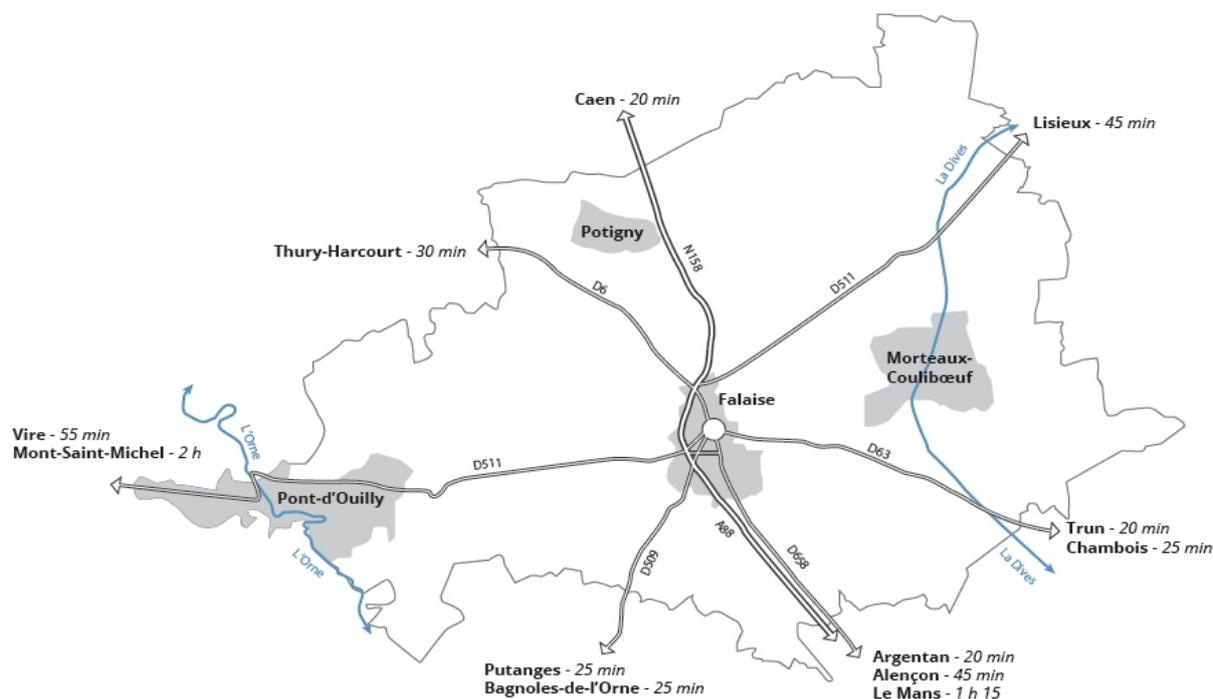
**Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.**

## Article 6 : Etat des lieux

Nota Bene : le niveau de détail à apporter doit être approprié et adapté à une approche opérationnelle.

### 6.1 Évolution et situation du territoire

[Décrire, pour chaque commune, les évolutions et la situation actuelle du territoire en précisant les enjeux identifiés, le cas échéant]



Situé dans le Calvados, le Pays de Falaise se compose de 58 communes et recense 27858 habitants en 2018, sur 462 km<sup>2</sup> soit 61 habitants par km<sup>2</sup>. Sa densité de population relativement faible le positionne comme un territoire rural à part entière.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Pays de Falaise</b>	26464	26720	27012	27236	27428	27642	27879	28038	28160	28279	28224	28124	27858

(Données INSEE)

L'INSEE spécifie le territoire de la façon suivante :

- Un pôle moyen, Falaise, disposant d'une couronne « périurbaine » (8 communes) ;
- Une partie Nord du territoire appartenant à l'aire urbaine de Caen (16 communes) ;
- Une trentaine de communes « multipolarisées » avec des ménages attirés par plusieurs pôles d'emplois périphériques (Flers, Falaise, Caen, Argentan...).

Le Pays de Falaise s'organise autour de la ville centre, Falaise, mais également autour de trois autres pôles relais à savoir Potigny, Pont d'Ouilly et Morteaux-Coulboeuf, communes réparties sur le territoire, qui offrent des services de proximité mais qui connaissent également les problématiques connues des centres-bourgs. La stratégie de développement du territoire s'articule donc en fonction de cette organisation.

**Falaise** compte 8 086 habitants. Malheureusement, la Commune perd des habitants au profit du reste du territoire et notamment de sa couronne périurbaine qui, elle, connaît une croissance démographique forte.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Falaise</b>	8475	8456	8387	8333	8279	8337	8413	8343	8294	8245	8214	8186	8086

(Données INSEE)

Entre 2013 et 2018, Falaise a connu une diminution de sa population de -0,6% par an : -0,4% par an dû au solde naturel et -0,2 % par an dû au solde migratoire.

Falaise est la ville la plus peuplée de l'intercommunalité recensant 29 % des habitants, 34 % des logements, 68 % de l'emploi et 50 % des équipements. Elle possède toutes les caractéristiques de la ville centre avec ses logements collectifs denses en périphérie et la présence de la grande majorité des services publics et activités économiques du territoire. Les zones d'activités ont été réalisées aux portes de la commune avec notamment une zone au Nord tournée vers un développement commercial autour de l'échangeur et de la voie rapide.

Elle connaît des problématiques en matière de vacance de logements et de bâti ancien, parfois dégradé, dont le réemploi ne peut s'envisager facilement. Ainsi, elle concentre à elle seule 48 % de la vacance du Pays de Falaise, notamment dans le centre-ville avec un parc de logements issus de la Reconstruction (1 405 logements vacants sur le territoire dont 669 à Falaise). A Falaise, la proportion de logements vacants est de 15 %.

A l'évidence, Falaise présente certains signes de fragilité (démographie, revenu médian, taux de chômage, ...). Elle est confrontée à l'influence grandissante de l'agglomération caennaise qui est à la fois une menace mais aussi une opportunité.

**Potigny** est une commune rurale qui s'étend sur une superficie de 426 hectares. Le nombre d'habitants recensés au 01/01/2020 s'élève à 2 092.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Potigny</b>	1719	1734	1750	1765	1783	1818	1886	1954	2021	2058	2074	2075	2077

(Données INSEE)

Située sur l'axe routier de la RN 158, à 23 km au Nord de Caen et à 10 km de Falaise au Sud, Potigny offre une position géographique très favorable qui lui procure des perspectives de développement, tant démographique qu'économique.

Proche d'un site touristique remarquable, la Brèche-au-Diable et le Mont-Joly, la commune est le point de départ de plusieurs chemins de randonnée (à valoriser avec les villages voisins de Bons-Tassilly et Soumont-Saint-Quentin).

A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, Potigny comptait 300 habitants, et l'activité principale était agricole. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, dans la première décennie, le développement de la commune connaît une forte croissance avec l'implantation de la Société des Mines de Soumont (extraction du minerai de fer) et, simultanément, la construction sur son sol des premières cités minières.

Potigny est le 2ème pôle du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise de par le nombre de ses habitants, de ses nombreux et variés commerces, de ses équipements scolaires (maternelle, élémentaire, collège), de la richesse et de la diversité de ses clubs et associations (plus d'une trentaine), de la présence de services publics tels que le Point info 14 labellisé en Maison France-Services, la gendarmerie (brigade de recherche), l'EHPAD, La Poste, ou encore la Médiathèque.

Tout cela concourt au rayonnement de la commune sur une large partie du territoire communautaire. Toutefois, si Potigny ne cesse de gagner en habitants et que son attractivité est évidente, il convient de repenser et de redynamiser son centre bourg et de réhabiliter un certain nombre de logements de la cité minière, propriété de la commune pour une centaine d'entre eux.

Pendant cette mandature, un effort particulier devra être porté sur la réhabilitation des logements miniers, propriété de la commune. D'importants travaux sont à prévoir pour les rendre habitables et confortables (salle de bain, électricité, isolation, chauffage). Ces logements ont été construits entre 1910 et 1914, puis dans les années 1930.

Il est à noter que Potigny ne dispose plus de foncier (terrains) et qu'il sera indispensable d'en acquérir afin de réaliser les objectifs de revitalisation du centre-bourg. Ces acquisitions représenteront une somme importante.

**Pont d'Ouilley**, commune du Pays de Falaise compte en 2020 1015 habitants sur une superficie de 1950 ha. Sa proximité des communes environnantes (20km de Falaise, 13 km de Condé-en-Normandie, 22km de Flers, 11km d'Athis-de-l'Orne et à 40km de Caen) et sa bonne déserte par des routes départementales sont des atouts non négligeables.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Pont d'Ouilley</b>	1057	1038	1040	1019	1016	1016	1015	1042	1058	1038	1019	999	985

(Données INSEE)

Sa situation au cœur de la Suisse-Normande est fondamentale et lui offre une plus-value. Chaque année de nombreux touristes viennent découvrir Pont-d'Ouilley et de nouvelles familles s'y installent. Un lotissement de 14 parcelles est en cours de construction. La commune se positionne parfaitement dans le tourisme avec un camping municipal, une aire de camping-car et un office de tourisme.

De plus, l'association Pont d'Ouilley Loisirs dispose de deux gîtes de groupes d'une trentaine de places chacun confortant ainsi l'hébergement et complétant l'offre de quelques particuliers qui disposent de chambres d'hôtes. Cette association au fort potentiel de bénévoles offre une diversité d'activités sportives et culturelles tant à la population locale que de passage.

Outre le tourisme, Pont-d'Ouilley dénombre de multiples commerces avec des offres différentes. L'objectif est de faire perdurer la vie communale et de créer une réelle attractivité tout au long de l'année.

Avec toutes ces propositions envers le public, Pont-d'Ouilley joue un rôle central pour la population des communes environnantes qui y trouvent à proximité de leur domicile les services dont elle a besoin. On peut ajouter que les rencontres, qu'elles soient administratives, commerciales ou autres se font dans un climat convivial convenant à notre population rurale.

Malgré toutes ces offres la commune a un budget contraint qui freine ses ambitions et ses projets d'extension. Sans ressources propres la commune est tributaire des aides de l'Etat et des collectivités que sont la CDC, le Département et la Région. Les élus sont souvent mis à contribution pour réaliser les chantiers à leur portée. Cette formule permet des actions comme le fleurissement, les décorations de Noël mais ne peut résoudre les réalisations de projets techniques et importants.

Les enjeux : La commune devra très prochainement passer par l'acquisition de foncier, la réserve actuelle de terrain constructible étant essentiellement constituée de petites parcelles.

Dans le cadre du plan de relance quelques bâtiments publics pourront faire l'objet de rénovation énergétique : salle des fêtes, gendarmerie, presbytère, école, la priorité étant portée sur la salle des fêtes.

## 6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

### 6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine

[Indiquer, pour chaque commune, les dispositions pertinentes des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique (SRADDET, PADDUC ou SAR, SCOT, PLU/PLUi, PSMV, SPR avec PVAP et règlements d'AVAP et de ZPPAUP...) et des documents de planification (PLH, PLD, PCAET, SAGE, ...) et les éventuelles procédures réglementaires en cours ou projetées (élaboration, révision, mise en compatibilité, ...)]

La Communauté de Commune du Pays de Falaise est couverte par 37 documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme et cartes communales) sur son territoire de 58 communes. 21 d'entre elles sont placées sous le régime du Règlement National d'Urbanisme. L'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal a été prescrit par délibération du 21 juin 2018 et ce document va, à terme, devenir le seul opposable sur le territoire du Pays de Falaise tout en préservant les spécificités locales.

Le plan local d'urbanisme intercommunal vaudra programme local de l'habitat (PLUi-H) et prendra la suite du PLH approuvé en 2013, applicable jusqu'en 2019. Il permet une mise en place d'une politique de l'habitat par le biais d'un Programme d'Orientations et d'Actions (POA) portant sur la vacance, l'insalubrité, la typologie des logements...

Des servitudes d'utilité publique relatives à la conservation du patrimoine sont applicables sur la Communauté de Communes et seront à intégrer dans le futur PLUi. Elles concernent essentiellement le périmètre de 500m autour des abords des monuments historiques inscrits ou classés.

En parallèle de l'élaboration du PLUi-H, 5 procédures d'évolution de documents communaux ont été engagées. Seules les demandes qui ne remettent pas en cause les futures réflexions et orientations du PLUi-H ont été accordées :

- PLU de Pont d'Ouilly : Modification pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone d'activité ;
- PLU de Soulangy : Modification simplifiée pour « étoiler des bâtiments pouvant changer de destination » ;
- PLU de Falaise : Modification pour la création d'une déchetterie ;
- PLUi du SIVOM Falaise Sud : Modification pour l'ouverture à l'urbanisation d'une parcelle afin de réaliser un lotissement ;
- PLUi du SIVU de l'Ante au Trainefeuille : Révision allégée pour l'implantation d'une ferme solaire et la réadaptation du zonage suite à la réalisation de l'A88.
- PLU de Potigny : approuvé le 30 janvier 2020. Révision du POS (devenu caduque) : création d'un zonage exhaustif (urbanisation, habitat, extension Z.A.).

### 6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

[Préciser, pour chaque commune, les dispositifs contractuels territoriaux en cours (contrat de ruralité, contrat de transition écologique, charte PNR, contrat de bassin, agenda 21 local, dispositifs liés au plan de relance...)]

**Pour la Communauté de Communes du Pays de Falaise :**

- Contrat de ruralité : 2017-2020
- Contrat de territoire Région 2017 – 2021
- Contrat de territoire Département 2017 – 2021
- Plan Climat air énergie territorial (PCAET) : 2020 – 2026
- CTG avec la CAF pour le RAM
- Contrat avec la DRAC pour les médiathèques

### **Pour la ville de Falaise**

- Contrat de ruralité : 2017-2020
- Contrat de territoire Région 2017 – 2021
- Contrat de territoire Département 2017 – 2021
- CTG avec la CAF pour la compétence petite-enfance
- Contrat de Développement Culturel de Territoire avec le Département (diagnostic en cours)
- Soutien DRAC pour les projets culturels et du patrimoine

### **Pour la commune de Potigny**

- Contrat de ruralité 2017-2020
- Contrat de territoire Département 2017-2021
- Contrat Territorial Global avec la CAF pour un Relais d'Assistants Maternels
- Contrat de territoire Région 2017-2021
- Contrat avec la DGFIP
- Contrat avec La Poste

### **Pour la commune de Pont d'OUILLY**

- Contrat de ruralité 2017-2020
- Contrat de territoire Région 2017 – 2021
- Contrat Territorial Global avec la CAF
- Contrat avec la DGFIP

### **6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme**

[Préciser, pour chaque commune, les projets urbains, les dispositifs contractuels (NPNRU, OPAH, AMI...), les études en cours notamment en vue de la mise en œuvre d'une OPAH RU ou de la valorisation du patrimoine, la programmation d'opérations matures, la réalisation d'opérations en cours, la livraison d'opérations récentes etc]

La Communauté de communes du Pays de Falaise avait une OPAH-RR qui s'est terminée au 31 décembre 2020. Après cette phase opérationnelle, l'année 2021 sera donc consacrée à une phase d'étude. A ce jour, la CDC a publié deux cahiers des charges :

- Etude approfondie du marché immobilier et évaluation de l'OPAH-RR
- Etude pré-opérationnelle d'OPAH classique et d'OPAH-RU

En 2022, la CDC pourra repartir sur un dispositif opérationnel sur le territoire intercommunal mais également sur des périmètres précis des communes pôles. L'étude pré-opérationnelle d'OPAH classique et d'OPAH-RU sera déterminante dans l'établissement des actions.

Concernant les dispositifs d'OPAH, Pont-d'Ouille est favorable afin de promouvoir la réhabilitation de logements anciens actuellement occupés par des personnes âgées mais qui ne conviendraient pas à de jeunes ménages.

### **6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]**

[Préciser le projet de territoire, explicitant la stratégie de revitalisation, la cohérence des actions en cours avec cette stratégie et les actions à engager, en fonction du degré d'avancement du projet]

**Le projet de territoire du Pays de Falaise a été élaboré en 2017. Il s'articule autour de 5 grands axes :**

- Favoriser et soutenir l'emploi
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Proposer un territoire où il fait bon vivre
- Agir pour un aménagement équilibré et durable

- Intensifier l'accompagnement aux communes

Pour mener à bien sa stratégie de développement, la Communauté de communes du Pays de Falaise s'engage à réaliser de nombreuses actions également citées dans la convention d'Opération de Revitalisation Territoriale.

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat sur le territoire

Description succincte	Calendrier de réalisation
Etude approfondie du marché immobilier et évaluation de l'OPAH	2021
Etude pré-opérationnelle d'OPAH RU et d'OPAH classique	2021
OPAH RU et OPAH classique	2022-2025
Observatoire Foncier	2021-2025
Programme Act'immo	2020-2021
Elaboration du PLUIH	2019-2024

- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Description succincte	Calendrier de réalisation
Etude sur les activités manquantes et la coordination commerciale	2021
Cartographie et qualification des commerces de CV	2022-2024
Participation à la Foncière commerciale Régionale	2021-2025
Construction de 3 ateliers relais sur Martinia	2021
Commercialisation des terrains sur le parc d'activités Martinia	2020-2030
Création d'un Pôle ESS sur une friche commerciale	2019-2022
Acquisition de terrains à l'entrée Nord de Falaise	2020-2023
Veille sur les locaux industriels vacants et réflexion d'intervention avant qu'ils ne deviennent des friches	2020-2030
Amélioration de l'aménagement de la zone industrielle de Guibray et création d'une voie douce	2021-2023

- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Description succincte	Calendrier de réalisation
Mise à disposition et gestion de modes de déplacements alternatifs (vélo, voiture partagée...)	2021-2023
Etude des tracés du schéma cyclable	2020-2022
Projet vélo-école	2020-2022

- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Description succincte	Calendrier de réalisation
Développer une stratégie touristique reposant sur le patrimoine et l'architecture locale	2022-2025
Fédérer autour du patrimoine du Pays de Falaise	2021-2025

Valoriser le patrimoine religieux du Pays de Falaise	2022-2023
Accompagner le développement du Mémorial	2021-2024
Proposer un évènementiel fort sur la thématique de la Seconde Guerre Mondiale	2022-2025
Valoriser les sites naturels	2021-2024
Créer de nouveaux circuits de découverte	2021-2022
Evolution du site internet de l'Office du Tourisme	2022

- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Description succincte	Calendrier de réalisation
Développement du service RAM Est	2021-2022
Etude de requalification des Médiathèques de Falaise et Potigny	2021-2022
Construction d'une médiathèque et d'une école de musique à Potigny	2021-2024
Restructuration du bassin extérieur du centre aquatique	2021-2023
Densification du parc de colonnes de tri	2021-2022
Création d'une déchetterie	2021-2023
Pôle de Santé à Potigny	2020-2023

- Thématique transversale « transition énergétique et écologique »

Description succincte	Calendrier de réalisation
PCAET et Label Cit'ergie	2018-2020
Création du SARE	2021 - 2024
Réalisation d'une thermographie aérienne	2021
Accompagner les initiatives dans le champ de la réutilisation, du réemploi, des utilisations partagées	2019 - 2022
Réhabilitation de deux seuils sur la Commune de Pont-d'Ouilly (restauration de la continuité écologique au droit des deux ouvrages avec maintien des activités nautiques et touristiques)	2021-2024

## Falaise

Le projet de revitalisation 2020 – 2026 se construit autour de 5 axes majeurs :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat sur le territoire ;

Description succincte	Calendrier de réalisation
Favoriser la réalisation de deux lotissements « les Griffons » et « le Pilier vert » rue de l'Industrie à Falaise	2021 - 2024
Favoriser la réalisation de logements sociaux individuels route d'Ecouché à Falaise (friche commerciale) et le renouvellement urbain dans les habitats collectifs de la Fontaine Couverte	2024 - 2026

- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;

Description succincte	Calendrier de réalisation
Rénover les Halles (marché de producteurs locaux) – place belle Croix à Falaise	2021 - 2023
Favoriser l'implantation d'une épicerie de première nécessité – place Holman à Falaise	2021 - 2022
Créer un marché hebdomadaire place Reine Mathilde – quartier de Guibray	2021

- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;

Description succincte	Calendrier de réalisation
Développer le service de navette inter-quartiers permettant notamment de relier le centre-ville de Falaise, l'hôpital, les zones commerciales	2021 - 2022
Mettre en œuvre le schéma cyclable en ville	2020 - 2026
Sécuriser le parking des bus aux abords des établissements scolaires et mettre en œuvre un plan de sécurisation routière	2022 - 2023

- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;

Description succincte	Calendrier de réalisation
Engager les travaux de sauvegarde de l'église Ste Trinité – Place Belle-Croix à Falaise	2020 - 2024
Rendre accessible le vieux lavoir et le chemin de ronde aux falaisiens et aux touristes et créer un circuit pédestre permettant la découverte du patrimoine grâce à une application numérique	2022 - 2025
Remettre en lumière, tout en limitant l'empreinte écologique, les remparts du château G. le conquérant et les églises le soir	2023 - 2024
Valoriser l'espace public en centre-ville : ilot des Halles, rue St Gervais	2021 - 2023
Réaliser une étude d'aménagement de la place German	2026
Réaliser la réhabilitation et le curage du plan d'eau avant l'aménagement de ses abords pour en faire un lieu naturel de balade	2022 - 2023
Rénover le bâtiment d'accueil du château G. le Conquérant et sécuriser les murs de l'enceinte castrale	2021 - 2022
Rendre accessibles et sécurisés les voiries et les espaces publics (quartiers prioritaires : Guibray et Fontaine couverte)	2021 - 2026

- Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Description succincte	Calendrier de réalisation
Rénover le cinéma et créer une 2 <sup>ème</sup> salle – place Belle Croix	2021 – 2023
Réaliser l'extension de l'Espace Danse, dans le cadre du label Centre de Développement Chorégraphique National	2021 - 2023
Rénover les structures de loisirs et mutualiser les sites scolaires	2021 - 2023
Proposer aux associations des équipements sportifs modernes et adaptés à leurs besoins (la reconversion d'un site industriel est à l'étude)	2022 - 2025
Créer une aire de camping-cars	2023
Créer un portail famille pour les services enfance jeunesse	2021

Réaliser une étude d'opportunité sur le développement des Musées (Automates et A. Lemaître)	2021
Mettre en œuvre le plan d'amélioration des cimetières	2020 - 2022
Compléter les dispositifs de défense incendie	2022 - 2024
Engager une réflexion sur le devenir de l'aérodrome avec les différentes parties prenantes	2021 - 2023

Le projet de revitalisation falaisien intègre également les enjeux transversaux que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du centre-ville.

### Potigny

- Redynamiser l'activité économique et commerciale
  - Création d'une zone d'activité (partenaire : CDC)
  - Soutien financier et logistique à l'UCIA
  - Acquérir et agencer des locaux à usage commercial ou tertiaire
  - Acquérir l'immeuble « Marie » (ex hôtel-restaurant) afin d'obtenir le label « Village étape ».
- Réhabiliter les logements
  - Mettre en conformité (électricité, isolation, chauffage, sanitaires) les logements miniers communaux, par programmation pluriannuelle de travaux. Recherche d'aides financières.
  - Favoriser la création de lotissements : « Le Haut Clos » (35 parcelles), « Le Verger » (16 parcelles). A moyen terme, permettre la réalisation d'un lotissement Chemin des Anciennes Cantines (90 parcelles), en adéquation avec le PLU et le SCOT.
- Conforter et assurer l'accès aux soins pour tous
  - Construction d'une Maison de Santé (partenaire : CDC) ; mise à disposition du terrain
  - Proposer des locaux pour répondre à des sollicitations de praticiens paramédicaux
  - S'enquérir de l'avenir du Dispensaire de la sécurité sociale minière.
- Sécuriser les points névralgiques routiers
  - Traitement et aménagement des entrées de la ville
  - Etude sur le contournement de Potigny par la RN 158
  - S'inscrire et réaliser les préconisations du schéma cyclable de la CDC
  - Mise en sécurité de la Rue du Marché
  - Repenser et refaire la signalisation sur toutes les voies + stationnement
  - Pose de deux abris voyageurs accessibles PMR
- S'inscrire dans des actions de développement durable
  - Développer le photovoltaïque sur les bâtiments communaux
  - Agir dans le cadre du PCAET (études + mise en œuvre d'actions)
  - Equiper les foyers d'éclairage public, du gymnase, des écoles, des bâtiments publics en LED
  - Diminuer ou convertir les sources d'énergies polluantes
  - Favoriser les mobilités écoresponsables (véhicules électriques, vélo, covoiturage)
- Construire des équipements publics
  - Rénover les courts de tennis extérieurs
  - Construction d'un deuxième gymnase ou de courts de tennis couverts
  - Permettre la construction d'une nouvelle médiathèque, couplée à l'Ecole de Musique (compétence CDC ; la Commune met à disposition le terrain)
  - Construction d'une Maison des Loisirs/RAM
  - Réhabiliter une maison minière, soit en lieu de mémoire, soit en logement d'urgence et Foyer Jeunes Travailleurs
- Afficher une ambition touristique
  - En partenariat avec la CDC et les communes limitrophes, valoriser le site remarquable de la Brèche-au-Diable, du Mont-Joly et de la Chapelle Saint-Quentin, de même que le passé néolithique de ces cheminements escarpés menant au tombeau de Marie-Joly, Sociétaire de la Comédie Française

- Envisager, à terme, l'acquisition de l'ancienne auberge et du Plateau (Département)

## Pont d'Ouilly

Pont-d'Ouilly compte beaucoup sur le tourisme pour maintenir et développer les services, commerces, animations déjà sur place.

Pour ce faire il convient de moderniser le camping et d'améliorer les prestations proposées aux cyclistes de passage puisque la Vélo Francette allant de Ouistreham à la Rochelle passe par la commune. Pour inciter davantage ces touristes à s'arrêter dans la commune des places de stationnement devront leur être proposées.

- Redynamiser l'activité économique et commerciale
  - Conforter et développer l'activité commerciale existante et favoriser toute demande d'activité économique supplémentaire.
  - Relancer le marché du dimanche matin.
- Politique de l'habitat
  - Favoriser la réhabilitation des logements anciens.
- Aménager des équipements publics
  - Friche industrielle : mise en sécurité dans un premier temps et réflexion à engager sur un aménagement : espace boisé ? ou autre
  - Aménager les parkings de l'Eglise, de la Mairie et du futur centre de secours
  - Sécuriser la circulation des usagers de la route.
- Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments communaux.
  - Réhabilitation et rénovation thermique de la salle des fêtes
- Conforter l'activité touristique
  - Moderniser le camping pour favoriser l'outil touristique.
  - Favoriser l'accueil des cyclistes de plus en plus nombreux.
  - Développer les activités sportives et encourager les animations favorisant l'attrait des touristes et indispensables à la population locale.
- S'inscrire dans des actions de développement durable
  - Protéger l'environnement dans une démarche de développement durable.
  - Encourager les actions menées par le conseil municipal des enfants en lien avec l'école : opérations 0 mégo, protection de la nature, pose de nichoirs dans le parc municipal ....

## 6.4 Besoins en ingénierie estimés

Préciser les besoins (financement, études, animation, formation ...) pour les actions en cours et pour les actions à engager

### Financement :

#### **Falaise**

La recherche de financements et le suivi des dispositifs contractuels est un enjeu majeur pour la mandature actuelle. Le chargé de projet doit être en capacité de diversifier les sources de financement, d'accompagner les porteurs de projets et d'assurer une veille active des appels à projet.

#### **Potigny**

Soutien à la recherche d'aides financières

#### **Pont d'Ouilly**

Recherche de financements pour les projets d'investissement

### Etudes :

#### **CDC du Pays de Falaise**

- Thermographie aérienne infrarouge pour les déperditions thermiques par les toitures (février 2021)
- Etude approfondie du marché immobilier et évaluation de l'OPAH-RR (mars 2021)

- Etude pré-opérationnelle d'OPAH classique et d'OPAH-RU (mars 2021)
- Etude sur les activités manquantes et la coordination commerciale (consultation en cours)
- Cartographie et qualification des commerces de centre-ville
- Etude des tracés de principes inscrits dans le schéma cyclable
- Etude de programmation pour la restructuration des espaces des médiathèques de Falaise, Potigny (à lancer au cours de l'année 2021)

### **Falaise**

- Etude flash EPFN pour la reconversion d'un site industriel en un équipement à vocation multiple (2021)
- Etude CEREMA de développement du service de navette inter quartiers (2021)
- Etude portage EPFN pour renouvellement urbain zone d'Ecouché (2021 – 2022)
- Etude relative à la sauvegarde et la sécurisation de l'église Ste Trinité (2020 – 2022)
- Etude sécurisation du chemin de ronde (2023)
- Etude d'aménagement de la place German (2026)
- Etude pour la réhabilitation et le curage du plan d'eau (2021 – 2022)
- Etude sur le devenir du site de l'aérodrome (2021 – 2023)
- Etude sur l'installation des panneaux solaires sur les bâtiments publics (2022 – 2023)
- Diagnostic énergétique des bâtiments (2021 – 2022)
- Diagnostic sur l'offre de service enfance-jeunesse (2021 – 2022)
- Contrat local de santé : agir pour la santé des falaisiens

### **Pont d'Ouilly**

- Etude des dossiers rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Etude des aménagements publics (parkings)

### **Animation :**

#### **CDC du Pays de Falaise**

- OPAH (prévu en 2022)
- SARE (le marché de recrutement d'un prestataire est en cours)

### **Falaise**

- Conseil Municipal des Jeunes (2021 – 2022)
- Navette inter quartiers – concertation avec les habitants, associations... (2021 – 2022)
- Jardins partagés (2023)
- Tiers-lieu (2023 - 2024)
- Attitude éco-responsable pour les usagers des bâtiments publics (2022)
- Salon de l'apprentissage, des métiers, de la création d'entreprise (2021 – 2022)

### **Potigny**

- Conseil Municipal des Jeunes
- Opérations collectives et citoyennes de nettoyage sur le territoire
- Forum des Associations

### **Pont-d'Ouilly**

- Relations avec les nombreuses associations
- Mises en place système de communication avec la population

### **Formation :**

#### **CDC du Pays de Falaise**

- Nouveaux services de déplacements
- Développer une stratégie touristique sur le patrimoine et l'architecture locale
- Accompagner les initiatives dans le champ de la réutilisation, du réemploi et des utilisations partagées

**Potigny**

- Recrutement d'apprentis
- Sensibilisation au gaspillage dans les cantines municipales

**Pont-d'Ouilly**

- Renforcer la Formation du Personnel en lien avec la CDC

**ANNEXE 1 : RÔLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN  
SANS OBJET**

**ANNEXE 2 : ANNUAIRE**

Nom	Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
COURTOIS	Isabelle	CDC Pays de Falaise	DGS	<a href="mailto:dgs@paysdefalaise.fr">dgs@paysdefalaise.fr</a>	
BOITON	Justine	Ville de Falaise	DGS	<a href="mailto:justineboiton@falaise.fr">justineboiton@falaise.fr</a>	
MARTIN	Pauline	CDC Pays de Falaise	Chef de projet Habitat	<a href="mailto:pmartin@paysdefalaise.fr">pmartin@paysdefalaise.fr</a>	0231909960
GUIBOUT	Maryvonne	Pont d'Ouilly	Maire	<a href="mailto:jacq.maryguibout@orange.fr">jacq.maryguibout@orange.fr</a> <a href="mailto:mairie.pontdouilly@wanadoo.fr">mairie.pontdouilly@wanadoo.fr</a>	0231698537
KEPA	Gérard	Potigny	Maire	<a href="mailto:gerard.kepa3@orange.fr">gerard.kepa3@orange.fr</a>	0231908467

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



# PROJET DE CONVENTION

## OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

### DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

### RELATIVE AUX COMMUNES DE FALAISE, DE POTIGNY ET DE

### **PONT D'OUILLY**

ENTRE

- La Communauté de communes du Pays de Falaise représentée par son Président, Monsieur Jean-Philippe MESNIL ;
- La Commune de Falaise représentée par le Maire, Monsieur Hervé MAUNOURY ;
- La Commune de Potigny représentée par le Maire, Monsieur Gérard KEPA ;
- **La Commune de Pont d'Ouille représentée par le Maire, Madame Maryvonne GUIBOUT ;**

ci-après, les « Collectivités » ;

ET

L'État représenté par le Préfet du département de **XXX**

AINSI QUE

- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le **XXX**
- La Banque des Territoires
- Action Logement
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie, représentée par son président ;
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, représentée par son président ;
- La Chambre d'Agriculture, représentée par son président ;

Les partenaires associés

- Région Normandie
- Département du Calvados
- Caf du Calvados
- EPFN
- Bailleurs sociaux : INOLYA, Partélios
- L'AUCAME
- Le CEREMA
- L'ADEME
- L'Agence de l'eau
- France Mobilités

Il est convenu ce qui suit.

## Préambule

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi ELAN est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville et des quartiers prioritaires.

La présente convention s'inscrit également dans la démarche « petites villes de demain » dans laquelle la Communauté de communes du Pays de Falaise et les communes de Falaise, Potigny et Pont d'OUILLY se sont engagées.

L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire, afin d'améliorer son attractivité. L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leurs dimensions économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

La Communauté de Communes, la Ville de Falaise, la Ville de Potigny et la commune de Pont d'OUILLY, qui partagent des enjeux similaires, ont la volonté d'agir pour maintenir un cadre de vie agréable pour leurs habitants mais aussi pour renforcer leur attractivité. C'est pourquoi, les élus mettent en place des politiques répondant au plus près aux besoins du territoire, en matière d'attractivité résidentielle, de requalification urbaine des centres-villes, de dynamisme économique et commercial, de maintien d'une offre de santé diversifiée et de proximité, de développement des services à la population, de tourisme et d'animation locale.

## **Les enjeux de l'ORT pour la Communauté de Communes du Pays de Falaise**

*Situation du territoire, enjeux, choix politique par rapport à la polarisation du territoire, développement culturel, économique, environnemental et touristique, aménagement global, regard sur la valorisation et l'optimisation de l'existant, niveaux d'échelles, ...*

### **Données historiques et géographiques :**

Situé dans le Calvados, le Pays de Falaise se compose de 58 communes et recense 28 160 habitants sur 462 km<sup>2</sup> soit 61 habitants par km<sup>2</sup>. Sa densité de population relativement faible le positionne comme un territoire rural à part entière.

L'INSEE spécifie le territoire de la façon suivante :

- Un pôle moyen, Falaise, disposant d'une couronne « périurbaine » (8 communes) ;
- Une partie Nord du territoire appartenant à l'aire urbaine de Caen (16 communes) ;
- Une trentaine de communes « multipolarisées », des ménages attirés par plusieurs pôles d'emplois périphériques (Flers, Falaise, Caen, Argentan...).

Au sud du département du Calvados, sur l'axe routier Caen Tours, la Communauté de communes du Pays de Falaise rayonne sur un bassin de près de 30 000 habitants, accueille sur son territoire environ 2200 entreprises (commerçants, artisans et industriels) qui génèrent aujourd'hui plus de 5500 emplois salariés, dont xxx est occupé par des actifs provenant de l'extérieur du territoire communautaire. Il s'agit d'un bassin économique important pour l'ouest du département de l'Eure puisqu'il propose l'ensemble des services aux entreprises et aux particuliers. Au centre de ce territoire, la commune de Falaise compte 8 000 habitants et concentre majoritairement les services. Le Pays de Falaise s'organise également autour de 3 autres pôles relais à savoir Potigny, Pont d'Ouilly et Morteaux-Couliboeuf, communes réparties sur le territoire et qui offrent des services de proximité mais qui connaissent également les problématiques connues des centres-bourgs.

Portée par la Communauté de communes, la capacité à accueillir de nouveaux projets économiques et de nouvelles populations est donc primordiale pour l'équilibre du bassin de vie et ce, d'autant plus qu'un vieillissement de la population est constaté. Si le pays de Falaise attire moins de familles, il faut peut-être en chercher la raison dans la typologie des logements, davantage orientées vers des surfaces de faible taille convenant plutôt aux jeunes actifs, souvent seuls ou sans enfants, aux ménages d'une personne et aux retraités que vers les logements de plus grandes tailles recherchés par des familles "installées". Un des enjeux de l'ORT est de réussir à adapter une offre de logements aux familles avec enfants. Cette adaptation passera par la réhabilitation de logements existants mais également par la création d'une nouvelle offre.



**Légende**

- RAM Ouest
- RAM Centre
- Médiathèques
- École de musique
- Parcs d'activité



© CC Pays de Falaise

### Données socio-démographiques :

Globalement le Pays de Falaise connaît une forte croissance démographique à partir de 1999 mais celle-ci est plus modérée depuis 2013. On note même une baisse du nombre d'habitants à partir de 2015. Pourtant ce développement est inégal car localisé dans les communes situées le long de l'axe routier Caen-Argentan.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Pays de Falaise</b>	26464	26720	27012	27236	27428	27642	27879	28038	28160	28279	28224	28124

(Données INSEE)

Il y a un vieillissement général de la population sur le Pays de Falaise à l'image du département du Calvados.

Enfin, le territoire est marqué par une relative pauvreté de sa population. Le revenu fiscal de référence est de 20 558 € sur le Pays de Falaise mais le revenu moyen par habitant est de 11 484 €, soit inférieur aux moyennes nationales.

### Constats en matière d'habitat :

#### **Les chiffres-clés :**

En 2016, le Pays de Falaise recense 13 656 logements dont 11 649 résidences principales. Avec un

taux de 85,3%, le nombre de résidences principales est une des caractéristiques du milieu rural dans lequel s'intègre le Pays de Falaise. Son nombre augmente toujours mais dans une moindre mesure (+1 725 logements entre 1990 et 2007).

	2010-2013	2014-2017
Constructions neuves	222	100
Ventes Maisons	1023	1107

*Données AUCAME (Pays de Falaise)*

Le Pays de Falaise se caractérise par un fort taux de propriétaire.

Le nombre de logements vacants connaît une forte progression entre 2007 et 2012 et continue d'augmenter depuis 2016. 698 logements sont devenus vacants entre 2007 et 2016 pour un total de 1376.

### **Les mesures et actions / études déjà conduites :**

#### Etudes :

- Etude pour l'élaboration du PLH 2007 (CDHAT)
- Etude pré-opérationnelle OPAH 2015-2016 (SOLIHA)
- Etude sur la vacance dans le centre-ville de Falaise 2017-2018 (AUCAME)
- Bilan du PLH à mi-parcours décembre 2017 (CDC)
- Bilan final du PLH mars 2020 (CDC)
- Diagnostic foncier 2017 (ATSYM – EPFN)
- Etude de stratégie foncière 2019 (Avant-Projet – EPFN)
- Etude de redynamisation de centre-bourg à Potigny 2019 (NIS)

#### Actions réalisées :

- 1<sup>ère</sup> OPAH en 1994
- Recrutement d'une chargée de mission habitat pour mettre en œuvre le PLH
- Tenue de permanences habitat
- 2<sup>ème</sup> OPAH 2016-2020
- Mise en place d'un Espace Info Energie
- AAP de la Région permettant 50% de subventions pour la rénovation des parties communes des immeubles de la reconstruction
- Repérage et traitement des situations d'habitat indigne
- Construction d'un Foyer Jeunes Travailleurs à Falaise dans le quartier de Guibray
- Programme Act'immo avec le Pôle Métropolitain

### **Ce qu'il reste à faire en priorité :**

- Réalisation d'un PLUi-H en cours
- Observatoire Foncier avec l'AUCAME
- Lancement de l'étude approfondie du marché immobilier et évaluation de l'OPAH
- Lancement de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH RU et d'OPAH classique
- OPAH RU et OPAH classique
- Travail précis sur les copropriétés : connaissance du parc des copropriétés, organisation des copropriétés, POPAC pour la ville de Falaise
- Aides spécifiques pour améliorer les logements du centre-ville de Falaise et les maisons de la mine à Potigny ce qui permettrait d'être un levier pour les propriétaires bailleurs ou pour des futurs acheteurs

## **Constats en matière d'économie et de commerces :**

### **Les mesures et actions/études déjà conduites :**

#### **Etudes :**

- Groupe de travail sur le développement commercial entre commerçants et élus, animé par la CCI (2015),
- Etude de besoins auprès des commerçants et artisans de la Cdc avant la mise en place du dispositif Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) entre janvier 2017 et janvier 2020
- Etude au cas par cas des projets d'implantation de commerces souhaitant s'installer en ZAE afin de ne pas faire concurrence aux commerces du centre-ville
- Etude de stationnement (financée par l'ADEME)

#### **Actions réalisées :**

Une action Fisac financée par l'Etat et la Cdc, a permis de soutenir des travaux d'accessibilité, de modernisation, de rénovation de vitrine et devanture notamment dans 20 commerces Falaisiens dont 15 dans les rues du centre-ville. Pour Potigny, 5 commerces dont 4 dans la rue principale ont été soutenues dans le cadre du dispositif Fisac. La nature des travaux est sensiblement identique à celle réalisée dans les locaux falaisiens.

Création d'un guichet unique pour l'accueil de porteurs de projets a été créé (permanences les mardis).

Un Comité d'animations territoriale de l'emploi et de la formation professionnelle a été mis en place : Réalisation d'un diagnostic Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales et des actions sont mises en place sur les thématiques de l'Orientación, la Formation et l'Emploi.

### **Ce qu'il reste à faire en priorité (Projets / pistes d'actions) :**

- Cartographie interactive et qualification des commerces de CV
- Participation à la foncière commerciale Régionale
- Etude de chalandise commerciale et des activités manquantes sur le centre-ville de Falaise, le centre-bourg de Potigny et le quartier de Guibray
- Réflexion sur la création de locaux de plus de 100 m<sup>2</sup> (pb pour attirer des locomotives en centre-ville)
- Poursuivre la cession des terrains des parcs d'activités et les programmes d'immobilier d'entreprises
- Construction de 3 ateliers relais
- Commercialisation des terrains sur le parc d'activités Martinia
- Création d'un Pôle ESS afin d'accompagner les initiatives dans le champ de la réutilisation, du réemploi, des utilisations partagées
- Réflexion sur la requalification d'immobilier d'entreprise sur la zone d'activité de Guibray, avant de devenir des friches
- Poursuivre la réflexion sur l'aménagement paysager de la zone d'activité de Guibray et création d'une voie douce
- Acquisition de terrain à l'entrée Nord de Falaise
- EIT : encourager et accompagner les entreprises dans leurs projets de mutualisation de services, formations, etc.

## **Constats en matière d'espaces publics, formes urbaines et patrimoine :**

Pour la Communauté de communes, l'ORT doit permettre de renforcer le rôle de centralité exercé par les communes de Falaise et de Potigny dans le Pays de Falaise et plus largement de contribuer à structurer l'espace rural compris entre Caen, Lisieux, Argentan et Vire. En s'appuyant sur plusieurs dispositifs (OPAH, FISAC, AMI région, Contrats de territoire, ...), la Communauté de communes a déployé depuis plusieurs années une politique volontaire pour maintenir le dynamisme du territoire.

En cohérence avec la nouvelle géographie prioritaire de la ruralité, il s'agit ici de s'inscrire dans la démarche ORT en se fondant sur trois piliers :

### **1. Développement économique :**

- Diversifier le tissu économique pour proposer un volant d'emplois accessibles localement,
- Renforcer la charpente commerciale des centres-bourg en leur assurant les meilleures conditions d'accès,
- S'inscrire dans le développement durable et favoriser les circuits courts ;

### **2. Habitat et vie sociale :**

- Soutenir la démographie en proposant une offre de logement diversifiée et accessible à tous : nouveaux arrivants, population jeune et plus âgée,
- Garantir la qualité de vie sociale et culturelle des habitants,
- Adapter le niveau de qualification des habitants pour favoriser l'intégration au marché du travail et être en mesure de répondre aux sollicitations de l'appareil productif ;

### **3. Environnement et patrimoine :**

- Faciliter l'accès aux secteurs urbains en réduisant au mieux la dépendance automobile,
- Protéger les espaces agricoles en s'opposant à la périurbanisation, et mettre en valeur les ressources naturelles et patrimoniales.
- Proposer un développement urbain conciliant activités économiques et sociales et respect de l'identité et du patrimoine des communes

Actions complémentaires d'amélioration de l'habitat : Afin de traiter les problématiques plus générales et diffuses identifiées sur le reste du territoire sur les thématiques prioritaires de l'Anah (habitat indigne diffus, précarité énergétique, maintien à domicile, ...) une opération distincte est envisagée : OPAH intercommunale classique

### **Les mesures et actions/études déjà conduites :**

Une étude sur le foncier disponible a été réalisée en partenariat avec l'EPF et l'ex Région Basse-Normandie. Dans un souci de préservation de l'espace et afin de maîtriser l'aménagement de futures zones ouvertes à l'urbanisation, cette action avait pour but de programmer une stratégie d'intervention sur le foncier à court et moyen termes en faisant appel aux compétences, aux moyens et aux outils de l'EPFN. L'objectif de ce volet du PLH était de mettre en œuvre une politique de maîtrise du foncier.

Dans un premier temps a été conduit un état des lieux des enjeux fonciers et la mise en place d'indicateurs d'observation foncière en numérisant les documents d'urbanisme et analysant le contexte foncier (données, documents de planification et rencontres avec des acteurs du territoire). Dans un second temps, l'EPFN a accompagné la Communauté de communes dans l'élaboration d'une stratégie foncière. Un bureau d'étude a repéré et qualifié le potentiel foncier en

tissu bâti afin de proposer des interventions adaptées permettant de faire face aux enjeux.

### **Ce qu'il reste à faire en priorité :**

La mise en place du PLUi-H sur l'ensemble de la Communauté de communes ouvre des réflexions concernant la maîtrise de l'urbanisation mais également sur la protection et la mise en valeur du patrimoine.

A la suite de l'étude foncière, une réflexion est engagée sur la mise en place d'un observatoire foncier et de l'habitat avec l'AUCAME. Le service urbanisme est également associé à cette démarche afin de rester en alerte sur les DIA.

### **Constats en matière d'attractivité et d'offre de services :**

#### **Les principaux enjeux :**

Préoccupation majeure des élus et habitants du territoire, l'offre de santé est la première priorité de notre projet de territoire en termes de service. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le territoire en termes de services de proximité mais aussi d'emplois (10% des emplois du Pays). Les élus se sont fixés comme ambition de « maintenir une offre de santé diversifiée et de proximité » déclinée en deux objectifs opérationnels :

- Porter et défendre une vraie ambition pour l'hôpital public de Falaise ;
- Maintenir et renforcer l'offre de soins grâce à la création de pôles de santé pluriprofessionnels.

La Communauté de communes s'est dotée, dans le cadre de ses compétences, d'équipements destinés à favoriser les pratiques de ses habitants et contribue à développer son attractivité (lecture publique, école de musique, tourisme, centre aquatique).

Certains de ces équipements vont nécessiter une restructuration du fait de leur ancienneté (médiathèques de Falaise et de Potigny, centre aquatique, ...)

#### **Les mesures et actions/études déjà conduites :**

Les locaux de la circonscription d'action sociale du Département ont fait l'objet d'une reconversion pour devenir l'Office de tourisme intercommunal en 2015.

L'attractivité touristique du Pays de Falaise s'est trouvée renforcée par la création du mémorial des civils dans la guerre en 2016. Une étude de définition de la stratégie touristique du Pays de Falaise a d'ailleurs été engagée en 2017. Dans cette optique le territoire a engagé de nombreuses actions en faveur de l'animation locale et notamment en faveur de grands événements qui s'appuient sur les 3 piliers de l'identité du Pays de Falaise : Histoire Médiévale avec « Les Médiévales de Falaise », Activité de pleine Nature en Suisse Normande avec le festival « Les ExtraVerties », et enfin ces dernières années « La Fiancée de Falaise », sur la thématique de la Seconde Guerre mondiale.

La Communauté de communes a pris la compétence Relais Assistants Maternels à l'échelle intercommunale pour rendre ce service accessible à l'ensemble des habitants du Pays de Falaise en développant un partenariat avec le centre de loisirs de Potigny et Pont d'Ouilly Loisirs.

Le Pays de Falaise a développé son réseau de Médiathèque en en créant une quatrième sur la commune de Morteaux-Couliboeuf comprenant un espace de télétravail. Désormais, chaque habitant dispose d'une médiathèque à moins de 15 minutes de son domicile.

Avec le soutien de la CdC, les professionnels de santé ont élaboré le projet de santé et d'organisation professionnelle à l'échelle du Pays de Falaise, un pôle de santé libéral et ambulatoire multi-sites (ou éclaté) sur les 4 pôles du territoire. 69 des 102 professionnels de santé du Pays de Falaise ont participé à son élaboration et signé ce document. Il a été validé en juin 2019 par le COD14.

### **Ce qu'il reste à faire en priorité :**

- Création et mise en service d'un pôle attractivité : renforcement et optimisation de l'action par la concentration dans un même pôle des principales fonctions liées à la promotion du territoire : communication, tourisme, animation et développement commercial (en cours)
- Création et mise en service d'une salle d'accueil mutualisée pour permettre un meilleur accueil des groupes scolaires des principaux sites de Falaise (en cours)
- Encourager et poursuivre le développement de la politique événementielle autour des grands marqueurs de l'identité du territoire
- Favoriser la restauration et la valorisation du patrimoine à fort intérêt touristique ou marqueur de l'identité locale :
  - Falaise : fortifications urbaines médiévales, églises, lavoir, patrimoine de la Reconstruction
  - Potigny : patrimoine minier
- Développer des circuits de découverte en permettant l'accès aux sites et la mise en place d'outils de médiation sous la forme de supports matériels physiques et/ou numériques
- Dans le cadre global d'une réflexion sur un Schéma d'Accueil :
  - Identification et création de zones de stationnements adaptées (format, localisation...) notamment pour l'accueil des camping-caristes
  - Mise en place d'une signalétique urbaine homogène (chartée) adaptée aux modes de déplacements
  - Implanter des outils d'information touristique complémentaires (borne 24/24) à proximité des lieux de passage / stationnement
- Encourager la montée en gamme et la qualification d'hébergements saisonniers urbains en conservant les particularités patrimoniales des bâtiments et de leurs intérieurs (matériaux...)
- Identifier et réserver des espaces commerciaux sur les axes de circulation principaux pour des activités à vocation touristique. Conserver les particularités des devantures pour respecter l'esprit et l'identité patrimoniale de la ville
- Restructuration du bassin extérieur du centre nautique comme équipement structurant
- Etude d'opportunité sur la requalification des Médiathèques de Falaise et Potigny
- Développement du service RAM sur l'ensemble du territoire
- Pôle de Santé à Potigny
- Améliorer le tri et le recyclage des déchets (densification du parc des colonnes de tri, création d'une déchetterie communautaire adaptée, ...)

### **Constats en matière de mobilités**

#### **Les principaux enjeux :**

Les enjeux liés à la mobilité dépassent la stricte question des transports ; ils sont à la fois économiques (coût des déplacements, accession à l'emploi et à la formation) ; d'inclusion sociale (accès aux services et à la sociabilité) ; environnemental et de santé publique (pollution de l'air).

L'aménagement volontariste du Pays de Falaise autour de pôles de services doit s'accompagner d'une attention particulière à leur accessibilité aux habitants des Communes alentours. Une accessibilité facilitée permettra à ces pôles de jouer pleinement leur rôle de centralités mais aussi de renforcer leur dynamisme.

### **Les mesures et actions/études déjà conduites :**

#### Etudes :

- Enquête ménage et déplacements, 2011
- Plan de développement de l'ESS incluant un axe mobilité inclusive, 2017-2018
- Etude d'opportunité de la MEFAC de 2018 sur la mise en œuvre d'une plate-forme Mobilité sur le Pays de Falaise (état des lieux de l'offre et des attentes en termes de mobilité, les contours d'une plateforme mobilité en Pays de Falaise et des solutions de mobilité complémentaires à la plateforme mobilité)
- Etude des tracés du schéma cyclable du Pays de Falaise, 2019
- PCAET, 2019-2020 : analyse de l'impact des déplacements et axe important du plan d'actions

#### Actions réalisées :

La Communauté de communes développe une politique volontariste d'aménagement autour de 4 pôles regroupant divers services et commerces (maison de service aux publics et médiathèque sur chaque pôle, antennes de l'école de musique...) afin de proposer un maillage réduisant les besoins de déplacements et facilitant l'accessibilité des services.

En septembre 2018, une plateforme mobilité a été mise en place en Pays de Falaise pour accompagner les habitants rencontrant des difficultés à se déplacer (plus de 50 personnes accompagnées par an par un conseiller mobilité). Grâce au soutien de cette plateforme, des associations du territoire ont mis en place des locations de voitures et de scooter à tarif social ainsi que des permanences d'une auto-école sociale.

Depuis janvier 2020, le Pays de Falaise a été retenu par la Région Normandie dans l'expérimentation du service Nomad-Covoiturage afin de renforcer le covoiturage domicile-travail.

L'été dernier, l'office de tourisme a proposé un service de location de vélos électriques de courte durée en lien avec le camping de Falaise et l'association Pont d'Ouilly loisirs.

Tout récemment, la CdC a mis en place un service de location de vélos électriques longue durée pour les habitants avec l'association la ruche qui propose un atelier vélo « bee-cycle » à Falaise. Un événementiel vélo « faites du vélo » organisé par la CdC et des associations falaisiennes a d'ailleurs eu lieu afin de notamment de promouvoir ce nouveau service.

### **Ce qu'il reste à faire en priorité :**

- Etude d'opportunité sur les boucles cyclables
- Mise en œuvre du schéma cyclable – aménagements cyclables

- Projet vélo école
- Service d'auto-partage de véhicules électriques qui sera développé progressivement (1ère étape en 2020 : 2 voitures et 1 véhicule sans permis à Falaise ; 2ème étape : déploiement du service à Potigny puis dans les 2 autres pôles)
- Service de location de vélos à assistance électrique de 1 à 6 mois (10 vélos en 2020) en partenariat avec une association qui porte un projet de maison du vélo sur le quartier Guibray de Falaise
- Projet de garage social porté par une structure d'insertion par l'activité économique
- Mise en place du Service solidarité transport par familles rurales et la MSA (1ère étape : mise en place sur 32 des 58 Communes) – secteurs de Pont d'Ouilly et Morteaux-Couliboeuf)
- Enquête ménage déplacement portée par Caen Normandie Métropole
- Réflexion sur la réalisation d'un plan de mobilité simplifié à l'échelle du pôle socle de Caen Normandie métropole
- Réflexion sur le développement d'espaces de télétravail sur d'autres pôles pour limiter les déplacements des habitants et renforcer le dynamisme des centralités
- Réflexion en cours sur les outils de communication pour renforcer la connaissance des différents outils existants (qu'ils soient portés par la Région, la CdC ou les associations)

PROJET

## **Les enjeux de l'ORT pour la commune de FALAISE**

*(Constats généraux au niveau démographique, attractivité, bassin de vie et d'emplois...)*

### **Données historiques et géographiques :**

Comme la plupart des villes de Normandie, Falaise, au cours de l'été 1944, a eu droit à son chapelet de bombes et l'architecture de la Reconstruction s'est imposé dans le paysage urbain. Certains bâtiments emblématiques tels que l'Hôtel de Ville ou le château Guillaume le Conquérant ont été préservés, d'autres, tout aussi symboliques, comme les églises et l'Hôtel Dieu ont été reconstruits, d'autres enfin ont été remplacés par des constructions neuves dont quelques-unes sont désormais protégées au titre des Monuments Historiques ; c'est le cas à Falaise du lycée Louis Liard et des Halles. En centre-ville, la quasi-totalité des habitations a dû être rebâtie.

Au sein de l'enceinte urbaine, les urbanistes de la Reconstruction ont su préserver le maillage initial ainsi que les principales voies de circulation (rue du Camp Ferme, rue Pelleterie) et les places (Belle-Croix, Saint-Gervais, Guillaume le Conquérant). Ainsi, tout en important la modernité dans le cœur de la ville, ils ont également préservé l'ambiance de la cité médiévale entourée de ses remparts et en parcourant ses rues on retrouve de-ci-delà les traces d'une architecture ancienne et de bâtiments médiévaux.

Chacun des 3 quartiers (centre-ville, Guibray et Fontaine Couverte) ciblés par l'ORT présente des caractéristiques et une identité propre. En termes de distance, ils sont proches les uns des autres et sont rapidement accessibles à pied comme à vélo.

La liaison du centre-ville historique avec le quartier de Guibray, qui accueillait autrefois une foire renommée et qui comporte aujourd'hui un certain nombre de commerces et une zone d'activité économique, est assurée par les axes routiers fortement empruntés que sont les rues Georges Clémenceau et Aristide Briand.

De même, la liaison du centre-ville historique avec le quartier de la Fontaine Couverte s'opère par l'avenue du Général de Gaulle. Le quartier inclut un grand nombre de logements sociaux et dispose des espaces où seront prochainement construits deux nouveaux lotissements, favorisant ainsi le développement de l'habitat, en réponse à la demande et aux nouveaux besoins.

Falaise possède les caractéristiques de la ville centre avec ses logements collectifs denses en périphérie et la présence de la grande majorité des services publics et activités économiques du territoire. Les zones d'activités ont été réalisées aux portes de la commune avec notamment une zone au Nord tournée vers un développement commercial autour de l'échangeur et de la voie rapide.

Elle présente des atouts majeurs comme son patrimoine historique exceptionnel, des équipements sportifs et culturels de qualité, un fort dynamisme associatif, un tissu commercial qui résiste relativement bien, formant ainsi un cadre de vie agréable et un environnement riche.

Toutefois, elle est aussi confrontée à des enjeux forts tels que l'influence grandissante de l'agglomération caennaise qui est à la fois une menace mais aussi une opportunité. Elle connaît des problématiques en matière de vacance de logements, elle mène une politique active de préservation de ses commerces et repense l'aménagement de son territoire afin de répondre aux besoins et aux caractéristiques de sa population en matière de services, d'emplois, de santé, de

mobilité, de culture. L'enjeu touristique est également soutenu par différentes actions.

### **Données socio démographiques :**

La ville de Falaise est importante à l'échelle de l'intercommunalité puisqu'elle recense à elle seule 29 % des habitants, 34 % des logements, 68 % de l'emploi et 50 % des équipements. Elle compte 8 214 habitants et s'étend sur 11,8 km<sup>2</sup>, soit 696 habitants au km<sup>2</sup>.

Malheureusement, Falaise perd des habitants au profit du reste du territoire et notamment de sa couronne périurbaine qui, elle, connaît une croissance démographique forte.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Falaise</b>	8475	8456	8387	8333	8279	8337	8413	8343	8294	8245	8214	8186

(Données INSEE)

Ainsi, en 10 ans, Falaise a perdu 270 habitants.

Le taux de personnes âgées de 60 ans et + est de 28 %, supérieur à celui du Calvados (26 %).

Depuis 2011 et en moyenne, le taux de natalité (12,6 %) est devenu inférieur au taux de mortalité (13,5 %).

42 % des ménages sont composés d'une personne seule (36 % pour le Calvados) dont 26,7 % sont des femmes seules (21 % pour le Calvados). La part des familles monoparentales est de 18 % contre 13 % pour le Calvados, avec une proportion majoritaire de femmes.

A Falaise, la part des ménages fiscaux imposés est de 42 % avec un revenu fiscal de référence de 17 797 € (contre 20 000 € pour le Calvados). Le taux de pauvreté est de 20 % et touche davantage les moins de 30 ans (35 %) et les 30 – 39 ans (27,5 %).

Le taux de chômage, d'environ 18 % (13,2 % dans le Calvados), est en augmentation de 2,2 points par rapport à 2010, touchant principalement les 15 – 24 ans.

En 2016, le nombre d'emplois à Falaise s'élève à 5 235, pourvus par 56 % de falaisiens. 532 entreprises sont présentes sur le territoire.

L'analyse des besoins sociaux du territoire, réalisée en 2020 à la suite de l'installation de la nouvelle équipe municipale, viendra compléter ces données.

### **Constats en matière d'habitat :**

#### **Les chiffres-clés :**

Entre 1990 et 2015, le nombre de logements est passé de 3 817 à 4 489, soit une augmentation de 18 % en 15 ans. 51 % des habitations ont été construites avant les années 70.

Les 4 489 logements se répartissent en 45 % de maisons et 55 % d'appartements avec 3 749 de résidences principales (84 %) et 73 résidences secondaires (2 %). La majorité des résidences principales se compose de 3 pièces et plus.

1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +
153	634	956	935	1070

(Données INSEE 2016)

Contrairement au Pays de Falaise, Falaise est occupée par une majorité de locataires (61% dont 23 % de locataires HLM). Ainsi, la Ville recense 1 395 propriétaires et 2 302 locataires.

On dénombre 1 060 logements sociaux, ce qui représente 24 % du parc total.

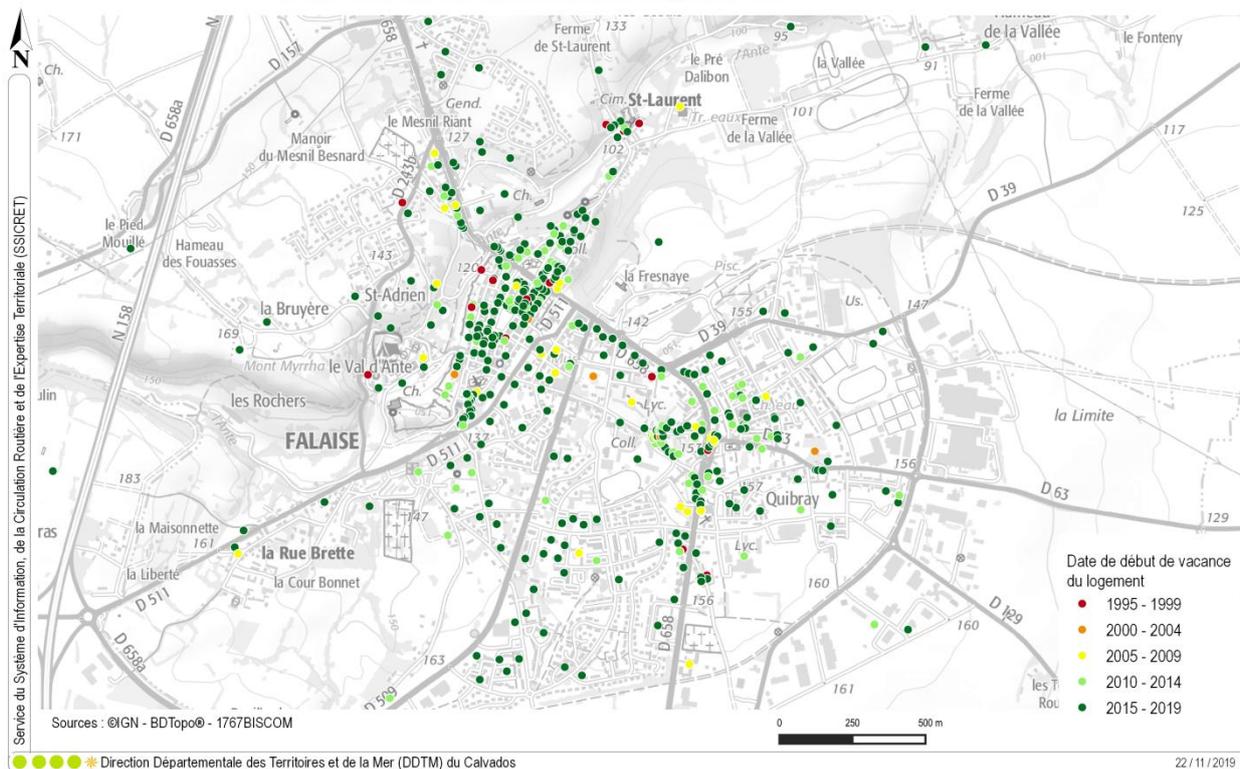
La Ville de Falaise concentre à elle seule 53 % de la vacance du Pays de Falaise, notamment dans le centre-ville, parc de logements issus de la Reconstruction (1 246 logements vacants sur le territoire dont 667 à Falaise). A Falaise, la proportion de logements vacants est de 14 %.

1999	2006	2011	2016
201	225	483	667

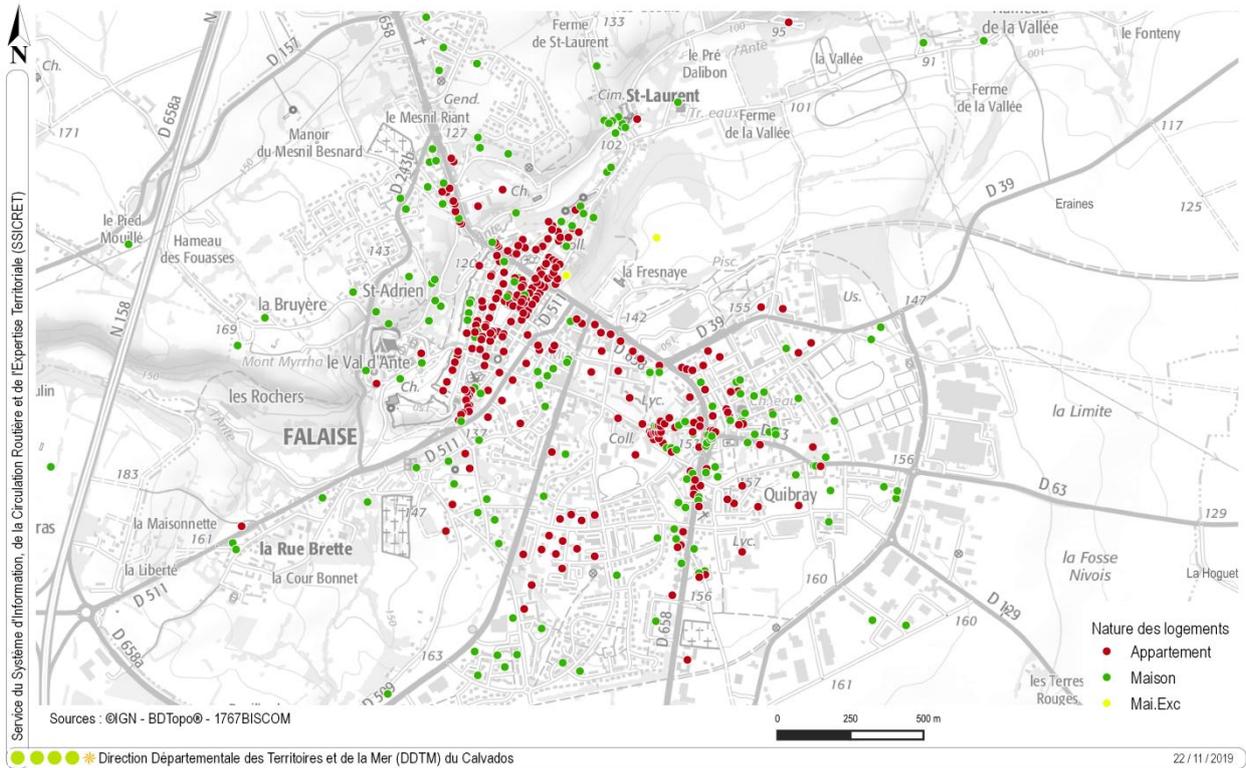
(Données INSEE 2016)



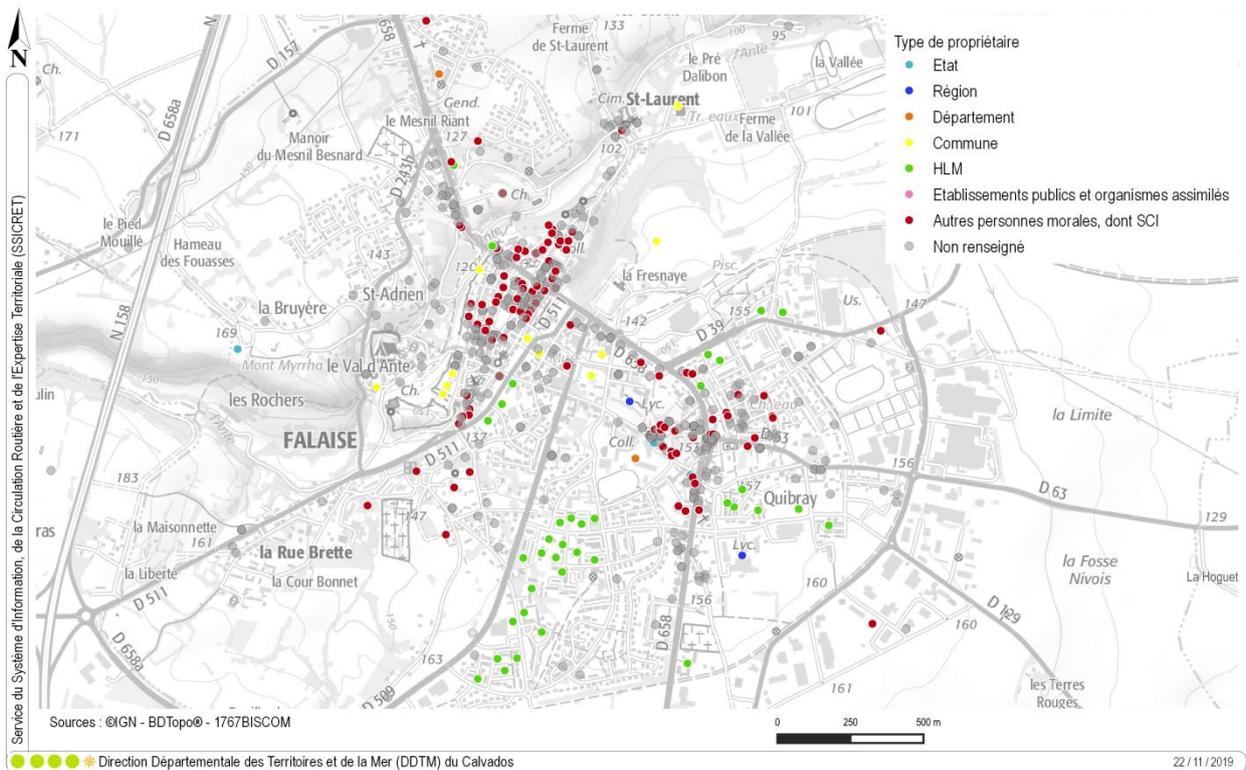
### Ville de Falaise 1ère année de vacance du logement



## Ville de Falaise - Nature des logements vacants



## Ville de Falaise - Propriétaires des logements vacants



### **Les principaux enjeux :**

Adapter au mieux les logements de la Reconstruction pour de nouveaux publics (primo-accédants, personnes âgées, ...), organiser les copropriétés et réduire la vacance dans le centre-ville.

Conduire une politique volontariste d'aménagement, incluant la construction de nouveaux logements, afin de répondre aux besoins et nouvelles normes et d'attirer les habitants.

Garantir un partenariat de qualité avec les bailleurs sociaux.

Faciliter l'accès à la propriété afin d'augmenter la part de propriétaires dans Falaise.

### **Les mesures et actions/études déjà conduites :**

Sur la durée de l'OPAH (7 septembre 2016 – 31 décembre 2020), 27 projets ont reçu des financements des collectivités (EPCI et Ville) pour améliorer les logements situés à Falaise.

### **Ce qu'il reste à faire en priorité :**

Quartier Fontaine Couverte :

- Accélérer la création de plusieurs lotissements : « Les Griffons », « Le Pilier Vert » qui devraient attirer 200 habitants supplémentaires, d'ici 3 ans. A plus long terme, la colline St Laurent devrait accueillir 300 habitants de plus.
- En partenariat avec INOLYA, bailleur social, favoriser la réalisation de logements individuels (si possible, en accession à la propriété) sur un ancien site commercial, route d'Ecouché ainsi que le renouvellement urbain, quartier de la Fontaine Couverte.

### **Constats en matière de commerces :**

#### **Les chiffres-clés :**

La Ville de Falaise dispose d'une implantation de commerces principalement dans son centre-ville mais aussi en bordure des axes pénétrant dans la ville, mais de manière plus diffuse.

A ce jour, on dénombre environ 146 cases commerciales dans les rues commerçantes du centre-ville et, dans le quartier de Guibray, concentrées sur 9 rues. Elles se répartissent de la manière suivante avec 131 cases commerciales dans les 7 rues commerçantes du centre-ville et 15 cases commerciales dans le quartier de Guibray.

Du côté du quartier de la Fontaine Couverte, il manque un commerce de première nécessité pour les habitants, suite à la fermeture de l'enseigne commerciale, route d'Ecouché.

La vacance commerciale est à ce jour maîtrisée avec 7% de vacance au total soit 8 cases disponibles en centre-ville et 2 dans le quartier de Guibray. Le turn-over est peu important avec entre 3 et 5 nouveaux commerces par an, l'équivalent des cases disponibles actuelles. Par contre, 4 commerces sont disponibles depuis de nombreux mois.

Les commerces sont principalement spécialisés dans l'alimentaire (épicerie, boulangerie, boucherie, etc.), la restauration (restaurant, Bar, vente à emporter, etc.), le service (banque, assurance, coiffeur, etc.), les biens d'équipement (vêtement, chaussures, meuble, déco), etc. Sur les 136 commerces, 29 sont des enseignes nationales exclusivement dans la banque, l'assurance, l'immobilier, l'optique, et l'alimentaire. Par contre, il n'y a pas d'enseignes dans le domaine du prêt

à porter, du sport, de la vente à emporter par exemple, qui pourraient être des locomotives pour le centre-ville.

La Ville accueille, chaque samedi, 80 commerçants non sédentaires au sein des Halles et dans les rues adjacentes. Les producteurs locaux y sont très représentés. Ce marché attire énormément de Falaisiens et habitants du Pays de Falaise dans un rayon de quinze kilomètres environ.

### **Les principaux enjeux :**

Maintenir et développer le commerce de proximité dans le centre-bourg, à travers un soutien à l'animation commerçante, un soutien aux travaux de rénovation/modernisation des commerces, en facilitant le maintien de commerces de 1<sup>ère</sup> nécessité ainsi qu'en attirant une ou des locomotives en centre-ville de Falaise notamment.

En outre, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a fragilisé la dynamique commerciale actuelle. L'équipe municipale doit redoubler de vigilance et d'efforts pour soutenir les commerces de proximité.

### **Les mesures et actions/études déjà conduites :**

De nombreuses animations permettent d'attirer des clients en centre-ville comme les animations organisées par l'UCIA, la ville de Falaise et l'Office du tourisme ainsi que le marché du samedi matin.

Le site Internet de la Ville recense toutes les informations pratiques utiles (contact, mode de livraison, etc...) pour passer commande auprès des commerçants falaisiens.

### **Ce qu'il reste à faire en priorité :**

Centre-Ville :

- La rénovation des Halles, patrimoine de la Reconstruction, soutenue par l'AAP de la Région est prévue en 2021. Elle doit permettre de soutenir les commerces sédentaires et non sédentaires et valoriser le marché des producteurs locaux.
- L'équipe municipale souhaite également privilégier les circuits courts et les produits bio dans les approvisionnements du restaurant scolaire.

Fontaine couverte :

- Favoriser l'implantation d'un commerce de première nécessité

Guibray :

- Créer un petit marché hebdomadaire de producteurs locaux, place Reine Mathilde.

### **Les constats en matière d'espaces publics, formes urbaines et patrimoine :**

#### **Les chiffres-clés :**

Les points forts de Falaise sont les suivants :

- Une trame médiévale avec un château dominant la ville sur un éperon rocheux, dans l'enceinte urbaine
- Un chapelet de places dessinant l'axe médian de « l'amande urbaine »
- Une reconstruction de qualité après les destructions de 1944
- De vastes espaces libres permettant le stationnement « périphérique »

#### **Les principaux enjeux :**

L'un des enjeux repose sur l'intégration des nouveaux quartiers au fonctionnement urbain de la

Ville. Falaise dispose d'un centre historique et commercial bien identifié et a vu la construction de nouveaux quartiers moins bien intégrés tant au niveau des formes que de l'organisation urbaine.

Falaise possède d'anciennes friches industrielles ou commerciales à valoriser, ces espaces stratégiques localisés dans le tissu urbain sont un enjeu dans le futur développement urbain.

Le patrimoine bâti remarquable (industriel, historique, local) est également important sur la Commune et sa préservation est un atout pour son développement.

Les parcours touristiques sont peu lisibles et doivent être améliorés.

Le fil rouge de l'action municipale est l'écologie et la participation citoyenne pour faire de Falaise une Ville durable et responsable.

#### **Les mesures et actions/études déjà conduites :**

- Etude urbaine en 2015, réalisée par le Groupement FORMA6 – SETUP – H2O – ARTELIA - BICFL
- Rénovation du centre-bourg depuis 2017 : rue Pelleterie, place Belle-Croix (y compris rénovation de la fontaine historique), rue Porte du Château, rue Trinité
- Etude sur la valorisation du Domaine de la Fresnaye, en partenariat avec la CDC, la DDTM et l'école d'architecture de Paris. Ce site est stratégique par la liaison qu'il procure entre le centre-bourg et le quartier de Guibray.
- Agenda d'Accessibilité Programmée
- Appel à projets « villes reconstruites » avec la Région Normandie
- Etude rempart urbain
- Réhabilitation Fontaine Couverte – phases 1 et 2
- Plan de sauvegarde de l'église Ste Trinité
- Etude espaces interstitiels

#### **Ce qu'il reste à faire en priorité :**

Centre-ville :

- Poursuite de la rénovation du centre-bourg : rue St Gervais, rue des Cordeliers, Ilot des Halles (rues adjacentes aux Halles) à compter de 2021, étude d'aménagement de la place du Dr German.
- Sauvegarder l'église Ste Trinité, comme haut lieu du patrimoine falaisien
- Désenvaser le plan d'eau et restaurer la continuité écologique du cours de l'Ante
- Favoriser la découverte du patrimoine falaisien et le valoriser (vieux lavoir, chemin de ronde, ...)
- Rénover le bâtiment d'accueil du château G. le Conquérant et sécuriser les murs d'enceinte de la cour de la Reine et du « passage Guillaume ».

Quartier de Guibray :

- Redynamiser le quartier de Guibray en réaménageant et en sécurisant la voirie

Quartier Fontaine Couverte :

- Réhabilitation boulevard Fontaine Couverte – phase 3
- Renouvellement urbain, en partenariat avec le bailleur social, Inolya.

## **Constats en matière d'attractivité et d'offre de services :**

### **Les chiffres-clés :**

#### *L'offre de services :*

Falaise, en sa qualité de Ville centre, accueille la majorité des services publics déconcentrés (Pôle Emploi, Trésorerie, CPAM, ...) ainsi que des services de la Poste.

En direction des familles, la Mairie offre des services enfance et jeunesse importants portés depuis de nombreuses années. A noter également une forte présence d'acteurs qui déploient des actions de soutien à la parentalité.

S'agissant de la politique sociale, la Mairie bénéficie d'un agrément centre socioculturel et y organise des animations collectives familles, des ateliers à l'Espace Public Numérique, et des rencontres au Point Information Jeunesse. Le CCAS, pour sa part, gère les compétences gérontologie (service aide à domicile, Résidence Garvin) et solidarité (Epicerie sociale, logements d'urgence pour le compte de la CDC, aides facultatives). Une présence importante d'acteurs contribue à la lutte contre la précarité et la pauvreté (CAF, CPAM, droits des familles, associations caritatives).

Le sport est également l'un des axes prioritaires de la Commune avec 19 installations sportives municipales de qualité et 1 espace aquatique communautaire qui répondent aux attentes des jeunes, scolaires, associations, pratiquants amateurs ou professionnels.

La santé est prise en charge par l'hôpital qui est le principal employeur falaisien (800 emplois) ainsi que par les cabinets médicaux et paramédicaux privés. Deux laboratoires d'analyses médicales sont présents ainsi que des services de radiologie.

La culture, enfin, fait partie intégrante de la vie de la Cité. La salle de spectacles « le Forum » dispose d'une capacité de 400 spectateurs et diffuse une vingtaine de spectacles chaque année. Le Musée André Lemaitre, l'Espace Danse, les festivals (Falaisies, musiques actuelles), les animations (Fête de la Musique, Féériques, Foire d'automne, Festival Médiéval Fantastique, les Médiévales) sont autant d'événements qui bénéficient aux falaisiens comme aux passagers. Sans oublier les équipements communautaires : maison de la musique, médiathèque.

#### *L'attractivité :*

Sans aucun doute, le patrimoine historique remarquable dont dispose Falaise (2 châteaux, 4 églises, Musée des Automates) ainsi que son passé rendent la Commune attractive, d'un point de vue touristique. Les touristes y viennent pour 3 raisons : le tourisme historique (Guillaume le Conquérant, 80 000 visiteurs par an dont 13 000 pour les Médiévales du mois d'août), le tourisme de mémoire (2<sup>nde</sup> guerre mondiale, Mémorial de Falaise) et le tourisme vert.

En matière d'hébergement de tourisme, Falaise dispose de 2 hôtels, 68 chambres à louer et 1 camping municipal (7 600 nuitées par an).

### **Les principaux enjeux :**

- Maintenir les services publics de proximité sur le territoire.
- Offrir des services de qualité, qui répondent aux besoins de la population et garantissent le lien social entre tous.
- Rénover voire créer des équipements publics qui s'adaptent aux nouvelles pratiques et qui répondent aux exigences environnementales et réglementaires (accessibilité, ...)

- Préserver l'accès aux soins des habitants
- Déployer le numérique et moderniser les installations (fibre optique, WIFI, ...)
- Préserver le patrimoine falaisien.
- Maintenir et renouveler une offre touristique attractive.

#### **Les mesures et actions/études déjà conduites :**

- Santé : reconversion d'une friche commerciale rue de l'Abbatiale pour la construction d'un immeuble comprenant des locaux pour professionnels de santé en rez-de-chaussée et douze logements aux étages ; relogement route de Trun des services CPAM, CAF, IRSA, CARSAT.
- Equipements publics de qualité : rénovation Espace N. Mandela, Hôtel de Ville, Centre socioculturel, Forum, démolition de la caserne et construction d'immeubles tertiaires (Pôle Emploi, Circonscription d'Action Sociale, PST, DGFIP, ...)
- Vie associative : Forum des associations, partenariat avec l'AE14, labellisation de l'association Chorège en Centre de Développement Chorégraphique National.
- Attractivité : rénovation du camping municipal et extension du bâtiment d'accueil, animations culturelles en centre-ville et dans le quartier de Guibray.

#### **Ce qu'il reste à faire en priorité :**

- Santé : création d'un pôle de santé privé en centre-ville, rue Amiral Courbet destiné aux généralistes, infirmiers libéraux, soutien à l'hôpital public via le partenariat Ville / hôpital.
- Services publics : vigilance quant au départ éventuel de la Trésorerie en 2021 (fin du bail locatif privé, tarif exorbitant).
- Equipements publics de qualité : rénovation du cinéma et création d'une 2<sup>ème</sup> salle, extension Espace Danse pour le Centre de Développement Chorégraphique National ; création d'un espace sportif et rénovation des infrastructures au stade de Guibray ; accessibilité des bâtiments.
- Offre de services : accompagner la politique d'accès aux droits et réduire la fracture numérique grâce au CCAS et au centre socioculturel, créer un accueil de loisirs pour les – de 6 ans, contrat de développement culturel de territoire en partenariat avec le Département et la CDC, renforcer le partenariat avec le Pays de Falaise dans l'objectif de mutualiser certains services, déploiement fibre optique.
- Attractivité : réaliser une étude d'opportunité sur le développement des Musées, créer une aire d'accueil des camping-cars.
- Ecologie : rénovation thermique des bâtiments, récupération des eaux pluviales, production d'électricité à l'aide de panneaux photovoltaïques, extension du réseau de chauffage urbain alimenté par 2 chaufferies bois, réduction de la consommation énergétique des bâtiments, création d'ilots de fraîcheurs urbains.

#### **Constats en matière de mobilités**

##### **Les chiffres-clés :**

En matière de transport pour se rendre au travail, la voiture représente le mode de transport privilégié des falaisiens à 74 %.

La marche à pied arrive ensuite (18 %), suivie de loin par les deux roues (3 %) et les transports en commun (1,4 %).

La commune dispose d'une accessibilité routière de qualité.

### Les principaux enjeux :

Les enjeux de mobilité concernent principalement l'accessibilité des transports en commun, le développement des modes de déplacements alternatifs, la sécurisation des axes routiers, la préservation des poches de stationnement.

Le plan de circulation doit être amélioré, les circulations douces privilégiées.

### Les mesures et actions/études déjà conduites :

- Programme annuel de voirie et d'éclairage public qui permet d'entretenir les voies, trottoirs
- Animation annuelle « La Randolaïse »

### Ce qu'il reste à faire en priorité :

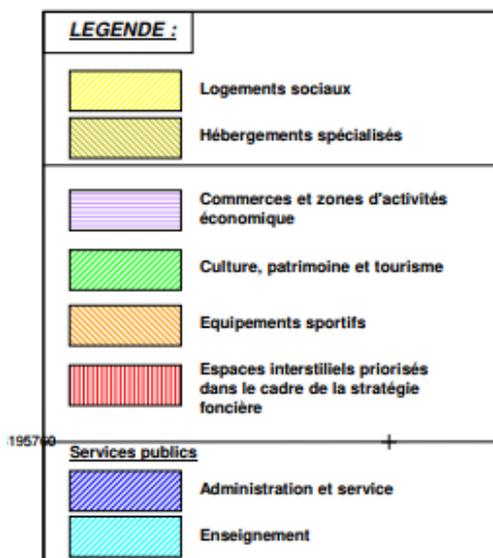
- Mettre en œuvre du schéma cyclable – aménagements cyclables
- Sécuriser le parking des cars, devant le lycée et le collège, en partenariat avec la Région.
- Développer l'offre de transport en commun sur les axes Falaise – Caen et Falaise – Argentan, en correspondance avec les horaires de train
- Développer un service de navette interquartier
- Installer des radars pédagogiques
- Créer des zones 30 et développer les zones de rencontre limitées à 20 km / h
- Poursuivre la mise en accessibilité de la voirie

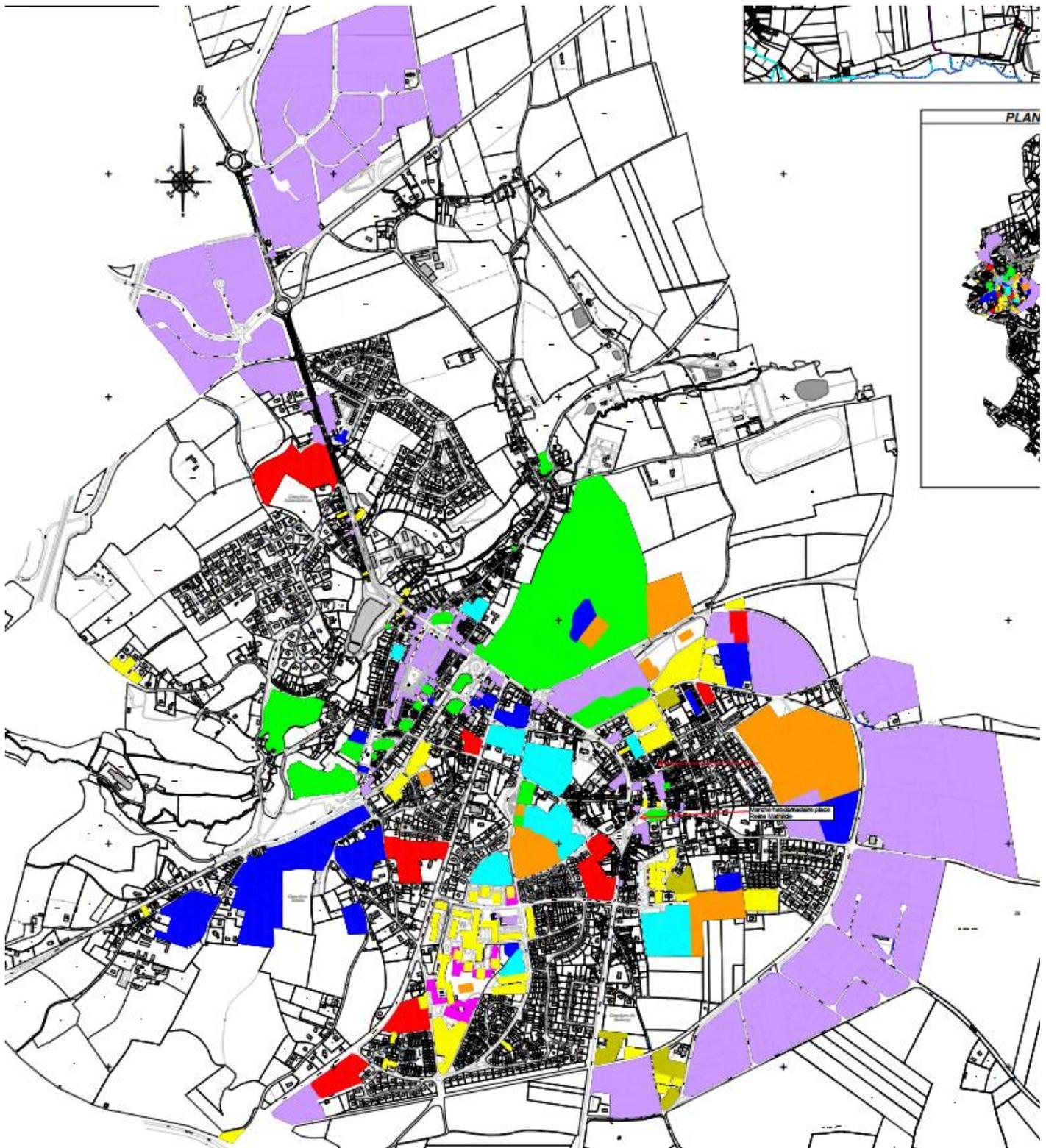
### Carte du périmètre d'action de l'ORT à Falaise :

3 quartiers sont à considérer :

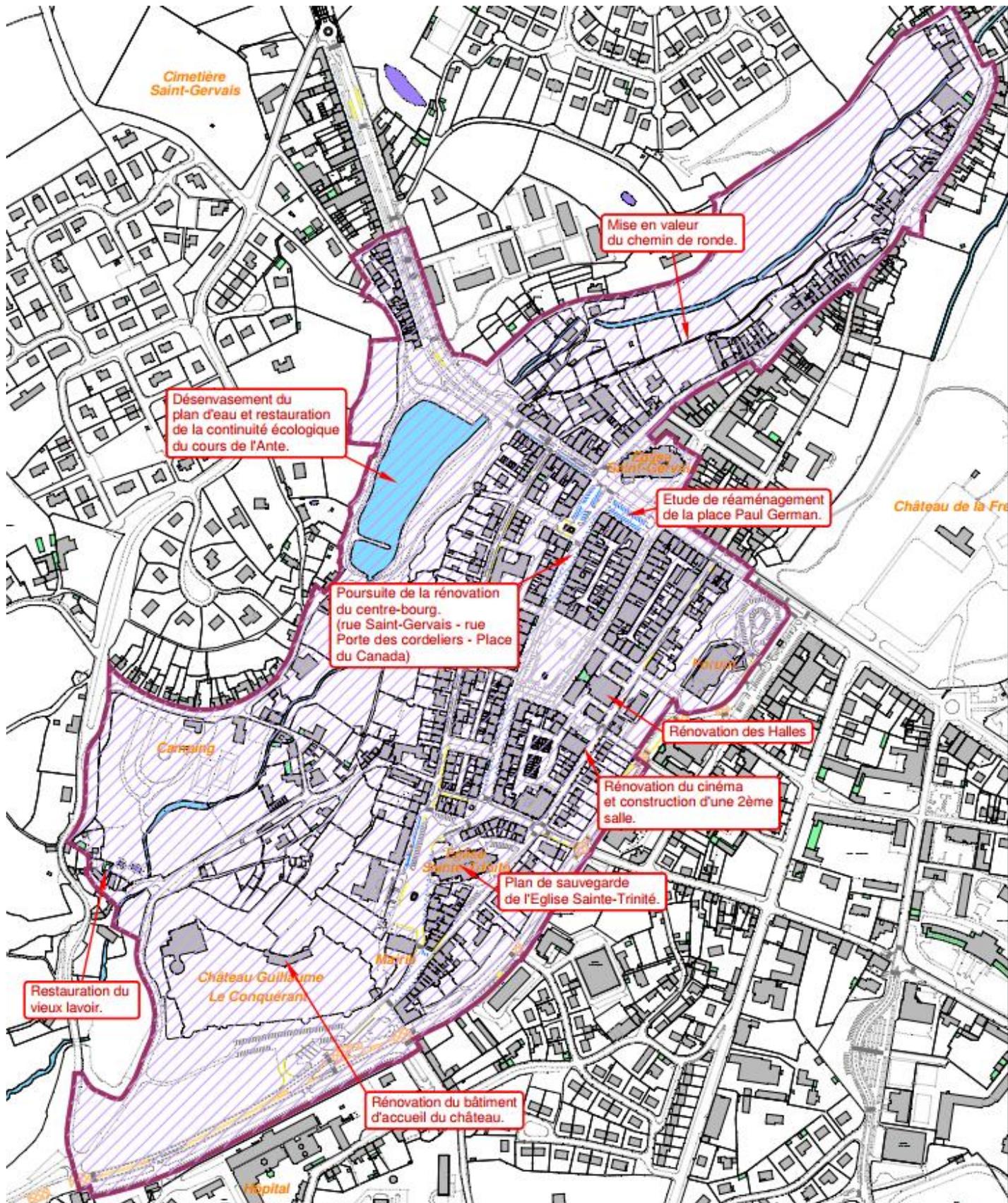
- Centre-Ville
- Guibray
- Fontaine Couverte

### CARTE D'ENJEUX :

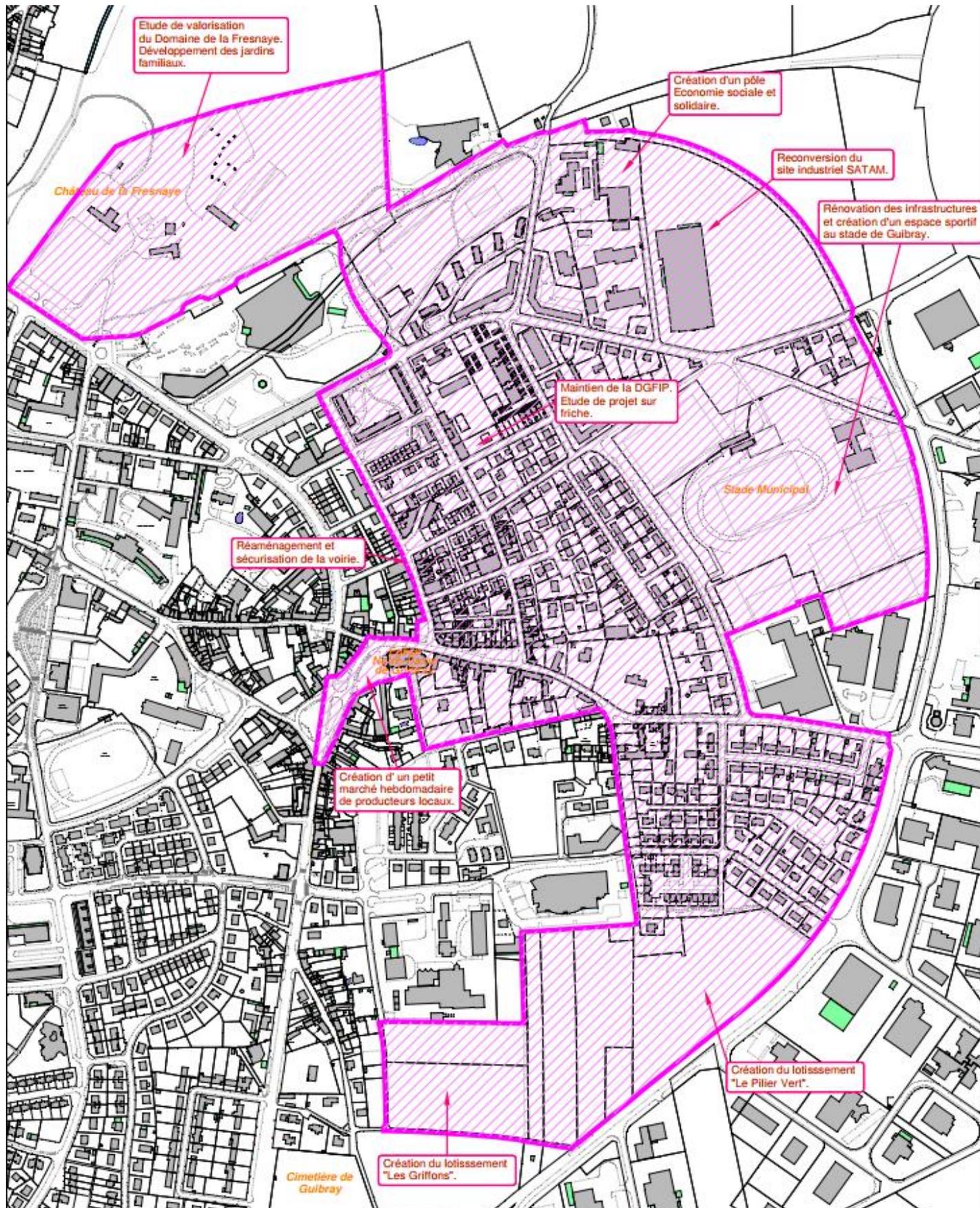




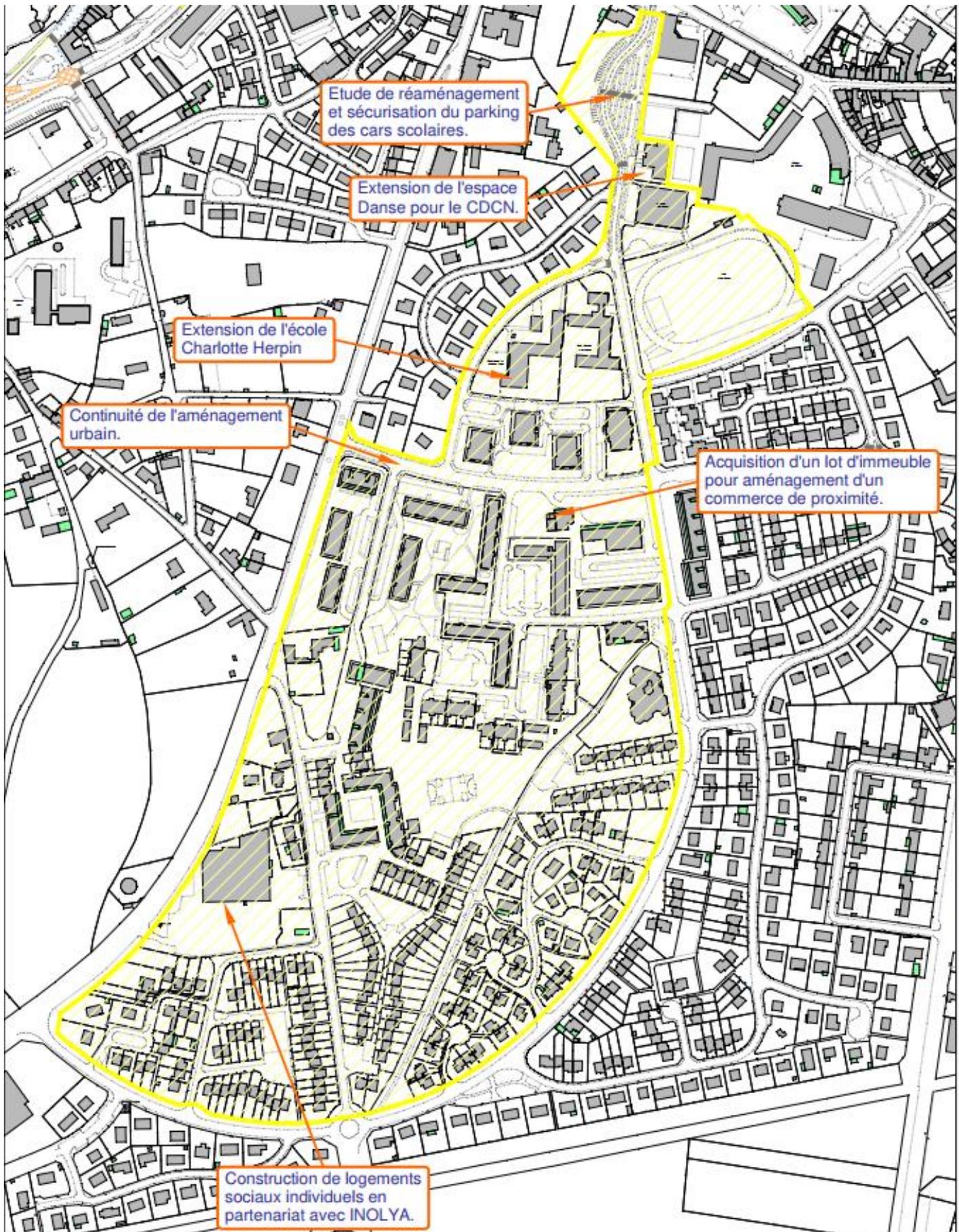
## Centre-Ville :



## Guibray :



Fontaine Couverte :



## **Les enjeux de l'ORT pour la commune de POTIGNY**

*(Constats généraux au niveau démographique, attractivité, bassin de vie et d'emplois...)*

### **Données historiques et géographiques :**

Potigny est une Commune rurale située à 25 km au Sud de Caen (15 à 20 mn) et à 10 km au Nord de Falaise (10 mn). Son territoire (petit) s'étend sur une superficie de 426 hectares. Le nombre d'habitants recensés au 01/01/2020 s'élève à 2 092.

Potigny possède une forme urbaine particulière, caractéristique de son passé.

A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, Potigny comptait 300 habitants, et l'activité principale était agricole. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, dans la première décennie, le développement de la commune connaît une forte croissance avec l'implantation de la Société des Mines de Soumont (extraction du minerai de fer) et, simultanément, la construction sur son sol des premières cités minières.

A la fin de la Première Guerre mondiale, le besoin urgent de main d'œuvre se fait sentir. Des populations de différentes origines arrivent alors ; on ne dénombre pas moins de 17 nationalités, venant en partie du bassin méditerranéen et majoritairement des pays de l'Est, en particulier de la Pologne. Potigny vivait au rythme de l'activité minière, mais aussi des traditions et de la culture des différents pays, surtout de la Pologne.

Potigny sera épargnée des bombardements de la guerre de 1944. L'activité minière se poursuivra jusqu'au 28 juillet 1989, date de l'arrêt de l'extraction.

Limitrophe avec les communes de Soumont-Saint-Quentin et Bons-Tassilly, Potigny partage un espace naturel remarquable et protégé, composé de différents sites : « Les roches », « La Brèche-au-Diable », « Le Tombeau de Marie-Joly ». Le Département s'est engagé sur certains secteurs protégés, à conserver et développer la biodiversité, tant de la flore que de la faune. Des chemins de randonnée sillonnent ces espaces et contournent la rivière « Le Laizon ». Les parois abruptes du site permettent d'y pratiquer l'escalade.

On peut considérer que la commune se compose de deux secteurs : l'ancien, démarqué par la rue du Général Leclerc autour de laquelle s'est développé le commerce, et le nouveau, qui représente l'ensemble de la cité minière construite en briques rouges et dans laquelle se trouve la grande majorité de l'habitat (y compris les nouveaux lotissements). Compte tenu de son identité et de son passé, Potigny est une petite ville à la campagne, très singulière.

La commune est globalement bien desservie, notamment par la RN 158 qui a contribué à son urbanisation durant ces dernières années.

Alors que Potigny ne cesse de gagner en habitants et que son attractivité est désormais actée, il convient de repenser et de redynamiser son centre-bourg. La commune étant à dominante résidentielle, le centre-bourg est finalement l'ancrage actif de cette dernière. L'idée est de permettre aux habitants de Potigny de bénéficier d'un lieu de vie plus agréable et adapté aux enjeux urbains actuels. La redynamisation permet en effet de développer l'offre existante tout en amenant davantage d'équipements et de services dans le cœur du bourg.

## Données socio démographiques :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Potigny</b>	1719	1734	1750	1765	1783	1818	1886	1954	2021	2058	2074	2075

(Données INSEE)

Depuis 1999, la commune de Potigny connaît une reprise de sa croissance démographique, d'autant plus marquée depuis 2007 grâce à un solde migratoire positif. Elle compte 2092 habitants en 2020.

Potigny est donc une commune qui attire, avec une population relativement jeune puisque plus de la moitié de nos habitants a moins de 50 ans (à l'inverse du Pays de Falaise et du Département). Ce qui n'empêche pas une répartition équilibrée de la population entre toutes les tranches d'âge. Selon l'INSEE, la population active représente les 3/4 des habitants soit 72 % d'entre eux.

Le taux des personnes âgées de :

- plus de 60 ans est de 29.4 %
- de 30 à 59 ans est de 38.1 %
- de 15 à 29 ans est de 14.3 %
- de 0 à 14 ans est de 18.2 %

On note également une diminution progressive de la taille des ménages.

A Potigny, le RFR est de 36 927 €.

Le taux de chômage se situe à hauteur de 10.2 % (13.2 dans le calvados), en baisse de 6.2 points par rapport à 2012.

En matière de transport pour se rendre au travail, la voiture est le moyen le plus utilisé. Une desserte en bus entre Falaise et Caen existe, avec trois passages par jour (matin, midi, soir)

## Constats en matière d'habitat :

### **Les chiffres-clés :**

La commune s'est développée au début du XXème siècle par l'implantation des « Mines de fer ». De nombreuses habitations ont dû être créées pour accueillir ces nouvelles populations, les cités minières, composées principalement de petites maisons jumelées par quatre ou plus, strictement symétriques et implantées en retrait pour permettre un jardin à l'avant de celles-ci, façonnant la physionomie urbaine de Potigny.

Potigny compte aujourd'hui près de 2 100 habitants. A la fermeture de la Mine, en 1989, il n'y en avait plus que 1 740, après avoir atteint, en 1960, le seuil des 3 000. En 2006, le déclin démographique se confirmait, avec 1 716 habitants.

A partir de 2007, il aura fallu mener une politique d'urbanisation volontariste pour endiguer cette baisse. Par la création de lotissements, année après année, nous sommes arrivés à repeupler la commune avec un constat très favorable aujourd'hui : Potigny, en 14 ans, a vu sa population augmenter de 384 habitants.

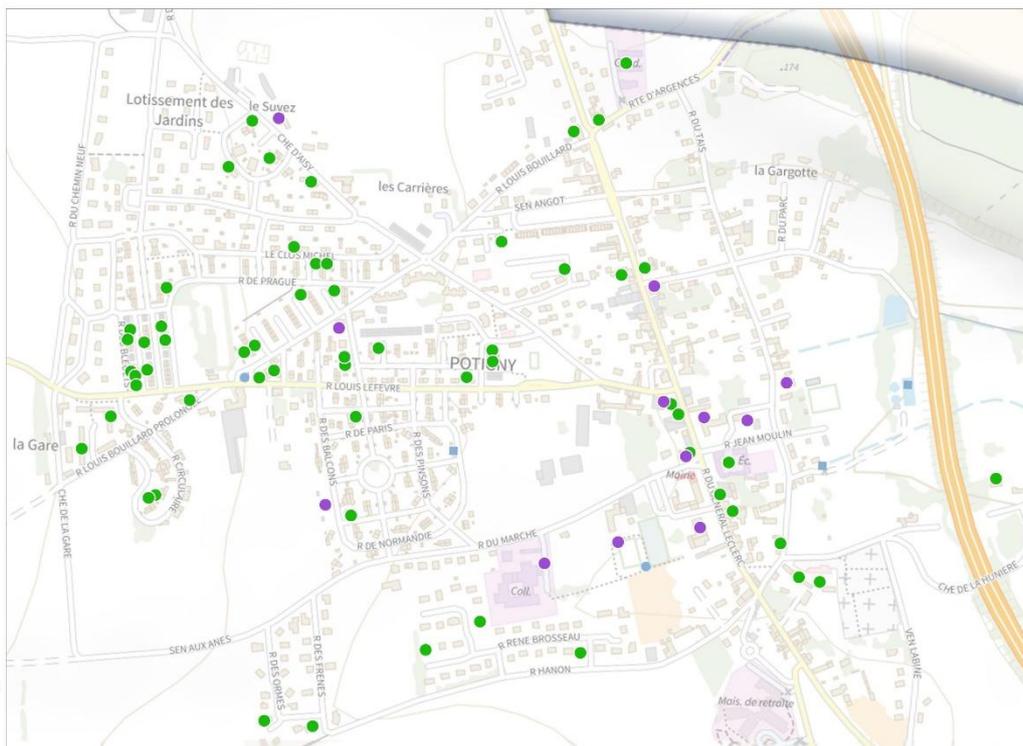


## POTIGNY - Nature des biens vacants



0 0.1 0.2 km

Sources : ©IGN - BDCarto®  
- 1767 BISCOM 2020



Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET)

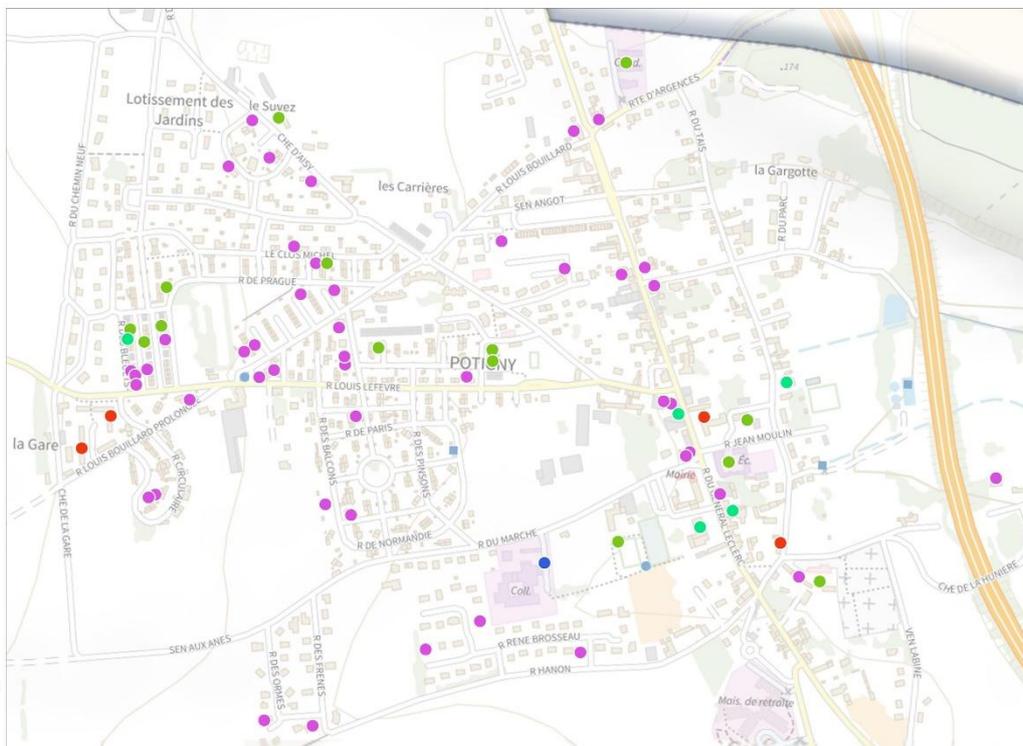
26 / 11 / 2020

## POTIGNY - Propriétaire des biens vacants



0 0.1 0.2 km

Sources : ©IGN - BDCarto®  
- 1767 BISCOM 2020



Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET)

26 / 11 / 2020

### **Les principaux enjeux :**

Réhabiliter les maisons minières à Potigny pour offrir un meilleur confort et capter une nouvelle population.

### **Les mesures et actions/études déjà conduites :**

- Diagnostic foncier en 2017 (CdC)
- Espaces interstitiels en 2019 (Caen-Métropole)
- Etude de stratégie foncière en 2019 (CdC)
- Etude de redynamisation du centre-bourg de Potigny en 2019 (NIS/Région).

### **Ce qu'il reste à faire en priorité : Réhabiliter les logements**

Poursuivre notre programme pluriannuel de rénovation du parc immobilier communal, tout en veillant à la préservation de l'architecture si singulière de ce patrimoine historique. Notamment, la reconversion de l'ancien logement Vermaut, aux abords de la nouvelle MJC, constitue un dossier de première importance.

Nouer des partenariats pour encourager et aider au financement des actions de réhabilitation, y compris des habitations privées (OPAH, ANAH, ADEME, CEE...).

### **Constats en matière de commerces :**

#### **Les chiffres-clés :**

La ville de Potigny est organisée autour d'une rue principale permettant de traverser la ville du Sud vers le Nord en direction de Caen. Les commerces sont implantés pour leurs très grandes majorités de part et d'autre de cette rue nommée Rue du Général Leclerc.

On dénombre environ 36 cases commerciales donnant sur la rue commerçante dont 4 sont disponibles actuellement. Le taux de vacance est donc de 11% environ avec 4 cases disponibles actuellement.

L'activité commerciale à Potigny est très variée avec des fleuristes, coiffeurs, bars, restaurants, deux boulangeries, une banque, un boucher, etc. mais seul trois enseignes sont présentes (Carrefour, Proxi et la Caisse d'Épargne).

Les animations organisées par l'Ucia locales, la collectivité ainsi que les marchés du mercredi permettent d'attirer des clients dans un rayon d'une quinzaine de kilomètre.

#### **Les principaux enjeux :**

Maintenir et développer le commerce de proximité dans les centre-bourgs / centre-ville à travers un soutien à l'animation commerçante de manière générale, un soutien aux travaux de rénovations/modernisation des commerces, en facilitant le maintien de commerce de 1<sup>ère</sup> nécessité ainsi qu'en attirant une ou des locomotives en centre-ville de Falaise notamment.

#### **Les mesures et actions/études déjà conduites :**

- Recrutement d'un animateur commercial (cf. convention CCI)
- Nombreuses animations commerciales (Braderie d'été, quinzaine commerciale)

#### **Ce qu'il reste à faire en priorité : Redynamiser l'activité économique et commerciale**

- Favoriser le développement et l'extension de la zone d'activités communautaire ARIANA, notamment par la mise à disposition de friches minières. A cet égard, le transfert de la

- caserne des sapeurs-pompiers, située actuellement en plein cœur des sites scolaires, nous paraît urgent et prioritaire, tout comme celui de l'atelier municipal.
- Travailler au maintien du tissu commercial en empêchant la transformation des pas de portes en maisons d'habitation, en encourageant de nouveaux entrepreneurs à venir s'installer, en développant des baux commerciaux municipaux (achat et réhabilitation par la commune de bâtiments à l'abandon, sur la rue principale, tels que l'immeuble Mazur-Herod ou l'ancien hôtel-restaurant Marie), en créant de nouvelles zones de stationnement et en soignant les entrées de ville et la physionomie du bourg, en soutenant l'union des commerçants et artisans dans ses nombreuses actions de promotion...
  - Essayer de développer le marché hebdomadaire du mercredi.
  - Encourager nos commerçants à s'ouvrir aux nouveaux modes de commercialisation (e-commerce, marketplace...).
  - Réaliser une étude de marché approfondie afin de déterminer les activités manquantes. Une étude sur l'immobilier permettrait de connaître avec exactitude le patrimoine « commercial » existant, ses caractéristiques, ses possibilités d'évolution et les travaux de rénovation/modernisation à réaliser pour le rendre encore plus attractif.
  - Obtenir le label « village d'étape ».

### **En matière d'espaces publics, formes urbaines et patrimoine :**

#### **Les principaux enjeux :**

L'enjeu principal repose sur l'intégration des nouveaux quartiers au fonctionnement urbain de Potigny. Si le centre historique et commercial est bien identifié, la construction de nouveaux quartiers est de moins en moins bien intégré tant au niveau des formes que de l'organisation urbaine.

Potigny possède d'anciennes friches industrielles et commerciales qui doivent être valorisées et un patrimoine bâti historique et industriel remarquable. Ces espaces stratégiques localisés dans le tissu urbain et leur préservation sont des enjeux pour son développement.

#### **Les mesures et actions/études déjà conduites :**

- Etude de redynamisation du centre-bourg en 2019

#### **Ce qu'il reste à faire en priorité : S'inscrire dans des actions de développement durable**

- Favoriser le développement photovoltaïque sur les bâtiments publics et sur l'habitat privé grâce au partenariat CdC/SDEC Energie (dispositif SOLEIL 14)
- Mettre en œuvre les « circuits courts » dans les chaînes d'alimentation au niveau des restaurants scolaires (liaison chaude entre le collège et les écoles communales)
- Promouvoir les voies douces créées entre Potigny et les communes limitrophes, aménager des liaisons piétonnières en direction du collège, encourager au déplacement cyclable, créer une aire de covoiturage, s'engager progressivement dans la mobilité électrique au sein du parc de véhicules municipaux...
- Continuer à soutenir l'activité des jardins pédagogiques de Potigny et leur engagement dans le maraichage biologique.
- Sensibiliser les jeunes générations aux pratiques éco-citoyennes, grâce à des campagnes en direction des scolaires et à l'installation prochaine d'un Conseil Municipal des Jeunes.

## **En matière d'attractivité et d'offre de services :**

### **Les principaux enjeux :**

L'offre de soins, les services aux personnes âgées, les services petite enfance, enfance et jeunesse sont à maintenir et développer afin que la commune de Potigny conserve son attractivité.

### **Les mesures et actions/études déjà conduites :**

- Réflexion en cours sur la constitution d'un pôle de santé
- Réhabilitation de la salle des fêtes
- Reconstruction de l'école primaire Paul Langevin suite à un incendie
- Construction de la nouvelle Maison des Loisirs
- Poursuivre l'accompagnement financier auprès des associations

### **Ce qu'il reste à faire en priorité :**

#### **1. Construire des équipements publics**

- Installation du Relais d'Assistants Maternels dans la nouvelle Maison des Loisirs.
- Accompagner la Communauté de Communes dans sa volonté d'aménager une nouvelle médiathèque, couplée à une école de musique communautaire.
- Mener la réfection des courts de tennis extérieurs.
- Eriger un nouveau gymnase ou une salle de tennis couverte.
- Créer un logement d'urgence

#### **2. Conforter et assurer l'accès aux soins pour tous :**

- Aboutir, avec la Communauté de Communes, le dossier d'aménagement d'un pôle de santé.
- Accompagner le redéploiement du Dispensaire minier.
- Prospecter de nouveaux professionnels de santé afin de désengorger l'accès aux soins.

#### **3. Afficher une ambition touristique :**

- Affirmer la position géographique stratégique de Potigny comme porte d'accueil nord pour le Pays de Falaise et sud pour le Cingal-Suisse Normande.
- Mettre en lien la richesse naturelle et historique locale avec les actions menées à l'échelle communautaire (Office de Tourisme du Pays de Falaise).
- Valoriser la singularité patrimoniale et culturelle de Potigny héritée de son passé industriel et de son cosmopolitisme.
- Promouvoir son gîte de groupe, son circuit d'interprétation urbain, mais aussi le Centre culturel intercommunal des Grands Bureaux de la Mine et le musée tout proche (Saint-Germain-le-Vasson).
- Candidater au label « Village étape ».
- Réfléchir à l'aménagement d'une aire pour camping-cars.

## **En matière de mobilités :**

### **Les principaux enjeux :**

Concernant Potigny, la commune dispose d'une accessibilité routière de qualité, les enjeux de mobilité concernent plus spécifiquement l'accessibilité des transports en commun et le développement des modes de déplacements alternatifs.

### **Les mesures et actions/études déjà conduites :**

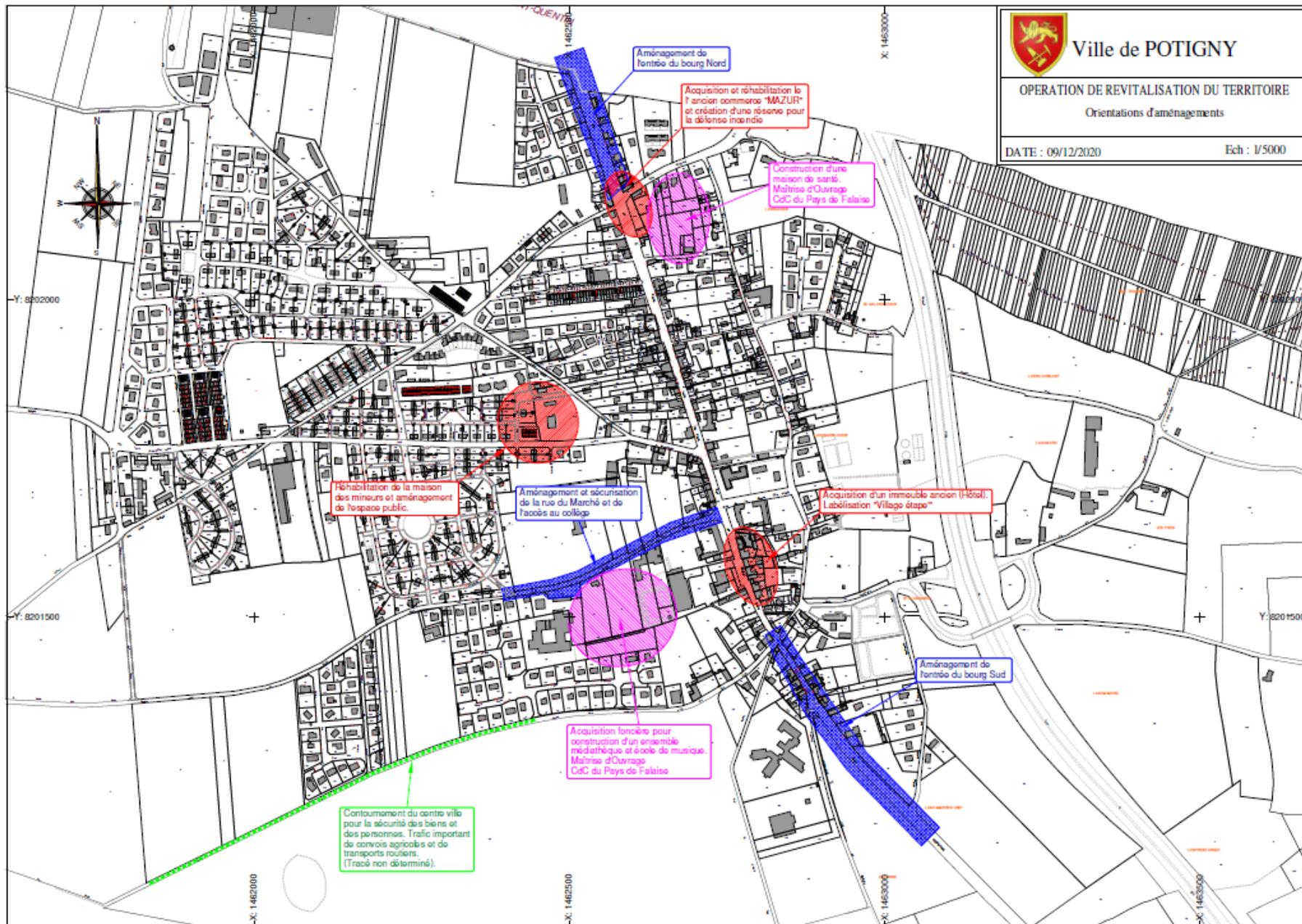
#### Actions réalisées :

- Entretien des voiries
- Maintenir et rénover la signalisation routière existante
- Effacement des réseaux
- Instaurer sur les routes le principe de la circulation partagée

#### **Ce qu'il reste à faire en priorité : Sécuriser les points névralgiques routiers**

- Traiter les entrées de bourg et leurs problématiques spécifiques.
- Sécuriser les dessertes scolaires, particulièrement la Rue du Marché.
- Réfléchir au contournement de Potigny, afin de limiter la présence dans le bourg des gros engins agricoles et de transport.
- Mise en œuvre du schéma cyclable – aménagements cyclables

#### **Carte du périmètre d'action de l'ORT**



 **Ville de POTIGNY**

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Orientations d'aménagements

DATE : 09/12/2020 Ech : 1/5000

## Les enjeux de l'ORT pour la commune de PONT D'OUILLY

(Constats généraux au niveau démographique, attractivité, bassin de vie et d'emplois...)

### Données historiques et géographiques :

Pont-d'Ouilly, commune du Calvados est membre de la Communauté de Communes du Pays de Falaise. Sa population légale compte en 2020, 1015 habitants. Sa superficie est de 1950 ha.

Sa proximité des communes environnantes (20km de Falaise, 13 km de Condé-en-Normandie, 22km de Flers, 11km d'Athis-de-l'Orne et à 40km de Caen) et sa bonne desserte par des routes départementales sont des atouts non négligeables.

Sa situation au cœur de la Suisse-Normande est fondamentale et lui offre une plus-value. Chaque année de nombreux touristes viennent découvrir Pont-d'Ouilly et de nouvelles familles s'y installent. Un lotissement de 14 parcelles est en cours de construction. La commune se positionne parfaitement dans le tourisme avec un camping municipal, une aire de camping-car et un office de tourisme.



Affilié au réseau Accueil Vélo de France sur le trajet la Vélo Francette Pont-d'Ouilly accueille des cyclistes de diverses horizons. Labélisé Station Verte, Pont-d'Ouilly est également un **territoire d'accueil** reconnu au niveau national comme une station organisée **proposant des séjours « tourisme nature » authentique humain et respectueux de l'environnement.**

Enrichissant le tourisme l'association Pont-d'Ouilly loisirs propose des activités (canoé-kayak, randonnée, tir à l'arc, stand up paddle, vtt, escalade, parc accrobranche, courses d'orientation, animation estivale ...). Le centre équestre de la baronnie quant à lui, propose des sessions de balade, des cours et des randonnées.

Outre le tourisme, Pont-d'Ouilly dénombre de multiples commerces avec des offres différentes. L'objectif est de faire perdurer la vie communale et de créer une réelle attractivité tout au long de l'année.

La commune compte également un office notarial, une agence immobilière, des hôtels, des restaurants-alimentations, des coiffeurs, une esthéticienne, une fleuriste, des bars tabac, un garage automobile et un taxi VSL... A cela s'ajoute un marché local le dimanche matin et une poissonnerie le mardi matin.



Plusieurs services publics sont présents pour satisfaire l'intérêt général des habitants. Sur la commune sont implantées une gendarmerie, une caserne de pompiers, La Poste avec un distributeur à billets.

2020 a vu la labélisation du Point Info 14 en Agence France Services. Il vise à permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics.

Pour ce faire, lors des travaux de rénovation de la mairie, l'organisation des bureaux a été réfléchi pour répondre aux critères de l'Etat.

Ainsi, ce service public abrite :



Un espace accueil pour recevoir les usagers



Un espace libre-service pour les personnes autonomes



Un espace rendez-vous visio pour assurer une continuité de service avec les partenaires.



Un espace confidentialité afin de garantir le respect des données

Dans un tout autre domaine, la Maison des Habitants labellisée Centre Social par la CAF a vu le jour en 2020. L'objectif est de favoriser l'expression des besoins et des attentes des habitants ; les accompagner dans leurs projets, mettre en place des temps d'animation et accueillir des permanences associations. RAM, Centre de Loisirs, enfance, jeunesse, famille y sont déjà accueillis dans de jolis locaux.



Maison des Habitants

La commune est dotée d'un service de santé essentiel comprenant une maison médicale (des médecins, diététicienne, kinésithérapeute, ostéopathes, orthophonistes, pédicure podologue, psychologue, sage-femme, sophrologue), un cabinet infirmier et une pharmacie.

Enfin, l'école primaire de Pont-d'Ouilly accueille les enfants des communes environnantes. Une cantine scolaire est à disposition des écoliers. Le transport scolaire permet ainsi de récupérer les enfants des 6 communes.



Ecole primaire de Pont-d'Ouilly



Dans le but de promouvoir la culture, nous avons la chance de posséder une médiathèque intercommunale où des livres, CD, des activités sont proposées. Elle fonctionne en réseau avec les médiathèques de Falaise et Potigny, permettant ainsi d'élargir l'offre de documents.

Office de Tourisme et Médiathèque de Pont-d'Ouilly

De plus, œuvrant dans divers domaines : social, culturel, sportif..., et créant du lien social, de nombreuses associations sont implantées sur la commune.

Avec toutes ces propositions envers le public, Pont-d'Ouilly joue un rôle central pour la population des communes environnantes qui y trouvent à proximité de leur domicile les services dont elle a besoin. On peut ajouter que les rencontres, qu'elles soient administratives, commerciales ou autres se font dans un climat convivial convenant à notre population rurale.

Malgré toutes ces offres la commune a un budget contraint qui freine ses ambitions et ses projets d'extension.

Sans ressources propres la commune est tributaire des aides de l'Etat et des collectivités que sont la CDC, le Département et la Région.

Les élus sont souvent mis à contribution pour réaliser les chantiers à leur portée. Cette formule permet des actions comme le fleurissement, les décorations de Noël mais ne peut résoudre les réalisations de projets techniques et importants.

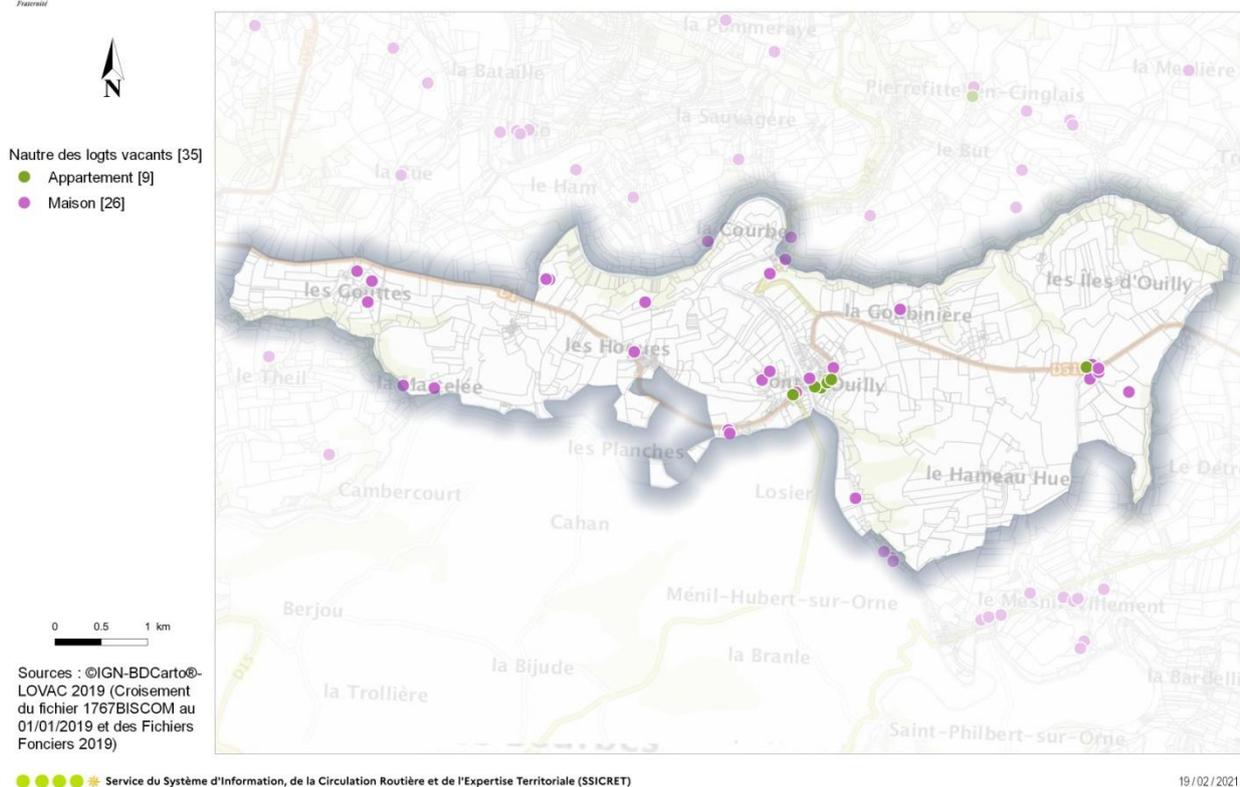
#### **Evolution de la population :**

2007	2008	2009	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1038	1040	1019	1016	1015	1042	1058	1038	1019	999

(Données INSEE)

#### **Constats en matière d'habitat :**

Longtemps dans l'impossibilité de construire de nouveaux logements faute de terrains constructibles Pont-d'Ouilly compte sur son P.L.U. approuvé en 2016 pour retrouver des habitants. Un lotissement de 14 parcelles a été aménagé. Elles sont toutes vendues et certaines déjà habitées. De plus, de nombreux logements vacants en 2010/2015 ont été réhabilités.



### **Constats en matière de commerces :**

Bien qu'ayant la plupart des commerces nécessaires à sa population Pont-d'Ouille déplore la fermeture de la station services qui n'était plus aux normes. Nous comptons beaucoup sur le projet de zone d'activités (projet CDC) pour y implanter ce genre de service et y accueillir quelques artisans.

### **Constats en matière d'espaces publics, formes urbaines et patrimoine :**

Les installations publiques, bâties ou non, datent pour certaines de la reconstruction d'après guerre ou des années qui ont suivi. Malgré un entretien régulier elles méritent une rénovation principalement en matière d'amélioration énergétique.

### **Ce qu'il reste à faire en priorité : S'inscrire dans des actions de développement durable**

#### **- SALLE DES FETES - Réhabilitation et rénovation thermique**

Construite en 1965-1966 cette salle a fait l'objet d'une extension de 60m<sup>2</sup> en 2000-2001 afin d'y construire une cuisine aux normes pour remplacer celle située au 1<sup>er</sup> étage. Ce bâtiment comprend 1 hall d'entrée, des sanitaires hommes et femmes, une salle de 200m<sup>2</sup> plus une scène de 40 m<sup>2</sup> et 2 salles de réunions limitées à 20 personnes à l'étage.

Comme toutes les constructions de cette époque elle n'est pas isolée. Seule salle de la commune elle est très fréquentée puisqu'elle sert de salle de sport et de réunions à nos multiples associations. Elle est aussi louée le week-end pour des festivités.

Un diagnostic thermique a été réalisé par le SDEC. Il en ressort que ce bâtiment mérite une rénovation. L'estimation des travaux d'isolation et de rénovation des parties les plus anciennes

s'élève à 130 000 € HT.

C'est la priorité des opérations à effectuer des économies d'énergie réelles pouvant être réalisées tout en préservant le patrimoine bâti de la commune.

- **FRICHE INDUSTRIELLE**

Une étude relative à la solidité de la structure est en cours. En effet, ce bâtiment que nous avons longtemps pensé voué à la destruction présente un caractère architectural qui pourrait intéresser le domaine culturel (artisanat d'art, théâtre...). Le SDEC a réalisé une étude d'opportunité pour la production d'électricité par panneaux solaires photovoltaïques. Il en ressort un rendement optimal. La pose de ces panneaux ne pourrait se faire qu'après consolidation ou réfection totale de la charpente.

Cette étude pourra être approfondie courant 2021. Son montant déterminera la suite à y donner.

**Constats en matière d'attractivité et d'offre de services :**

Principaux enjeux : améliorer le quotidien des habitants de la commune et des communes voisines. La mise en place de la Maison France service contribue déjà à cette amélioration mais reste les problèmes de mobilité.

**Ce qu'il reste à faire en priorité :**

- **LE CAMPING MUNICIPAL**

Un diagnostic réalisé en 2016 fait ressortir le caractère vieillot des installations tout en restant correct. Ce camping n'est plus classé. Le bâtiment qui abrite le bureau d'accueil et les sanitaires ayant été pensé « commun » avec le club de football de l'époque les locaux ne sont plus adaptés pour un usage camping. De plus le bâtiment est séparé du terrain où résident les campeurs par un parking ouvert à tous et c'est un inconvénient majeur.

Il faut complètement repenser l'accès et les aménagements en fonction de la nouvelle clientèle composée de nombreux cyclotouristes la commune labellisée « accueil vélos » étant située sur le tracé de la Vélo Francette.

La commission d'élus qui travaille sur le dossier a émis l'idée de clore le site pour assurer la sécurité des campeurs ou de déplacer le point accueil et de construire des sanitaires sur le terrain même sachant qu'il est classé en zone inondable.

Plusieurs pistes d'aménagements sont en cours de réflexion, l'urgence étant de retrouver un minimum 1 étoile pour garder le label Accueil Vélos.

**Constats en matière de mobilités :**

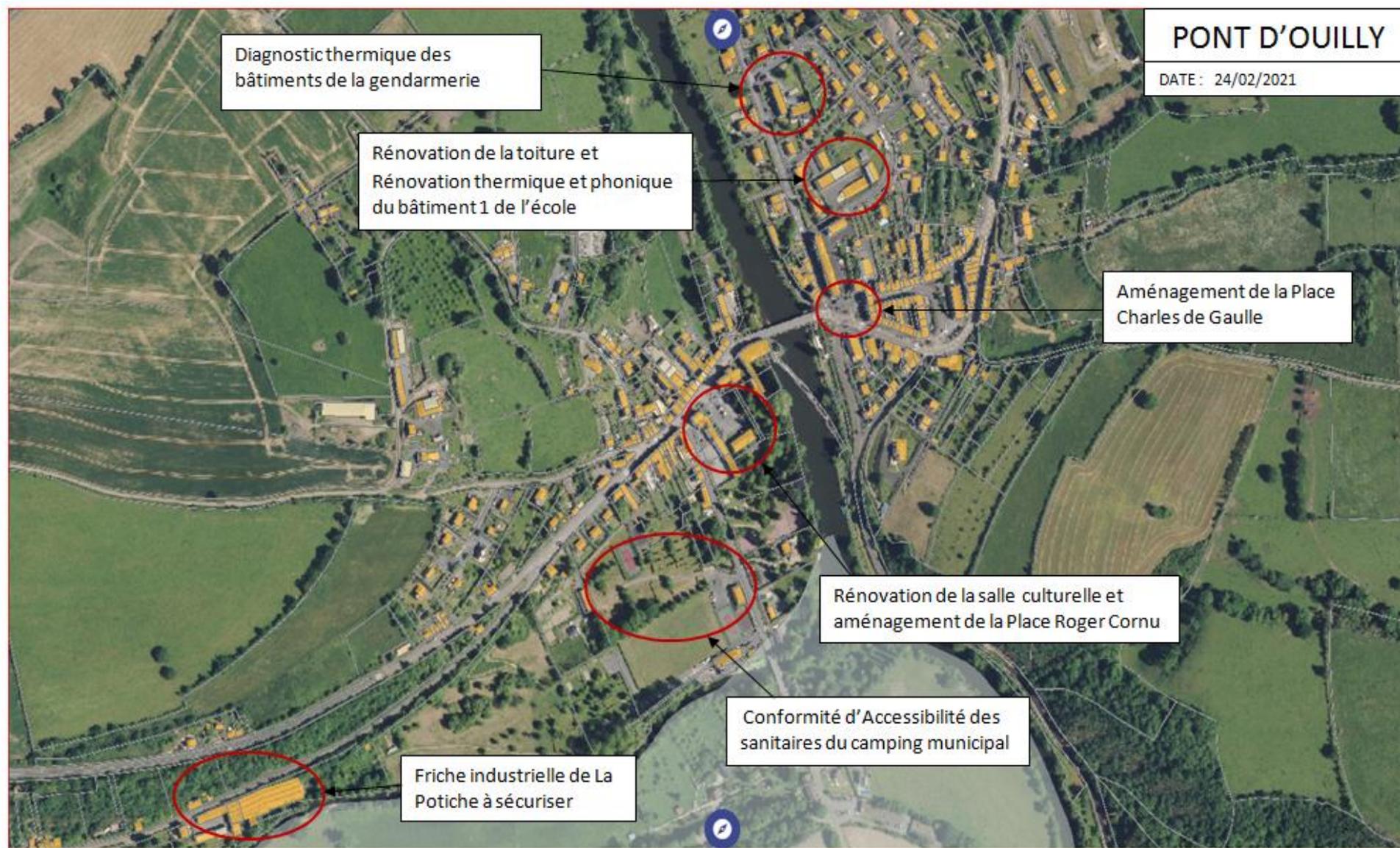
**Les principaux enjeux :** Trouver un emploi pour un public encore jeune sans moyen de locomotion.

**Les mesures et actions/études déjà conduites :**

Actions réalisées : étude d'une organisation de transport solidaire avec CDC et Familles Rurales.

**Ce qu'il reste à faire en priorité :** mise en place de ce service.

## Carte du périmètre d'action de l'ORT



Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement leur développement, le centre-ville, Guibray et la Fontaine Couverte à Falaise, le centre-bourg de Potigny et les anciennes maisons minières et le centre-bourg de Pont d'Ouille appellent une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'État et les autres partenaires.

L'opération s'engage dès 2021 par la signature d'une convention et la mise en œuvre des premiers engagements des signataires. Des avenants permettront son évolution tout au long de la démarche.

La mise en place d'une ORT sur le Pays de Falaise permettra de valoriser les actions déjà engagées et de développer des actions nouvelles afin d'apporter une réponse aux problématiques restant à ce jour sans réponse ni solution.

La forte baisse du commerce traditionnel sur le territoire, la croissance démographique qui se concentre quasi-exclusivement en dehors des 4 pôles et la forte concurrence de l'offre commerciale située au sud de l'agglomération caennaise font apparaître plusieurs menaces dont une perte d'attractivité des centre-bourgs qui pourrait s'accroître et une fragilisation des commerces et des services qui pourrait avoir un impact non négligeable sur l'emploi mais aussi sur le dynamisme des centre-bourgs.

L'attractivité et l'image du Pays de Falaise dépendent fortement de celle de la ville centre, Falaise.

L'objectif est donc de développer un projet de revitalisation du centre-ville et des quartiers de Guibray et de la Fontaine Couverte de Falaise global et cohérent d'une part, puis du centre-bourg de Potigny et de Pont d'Ouille d'autre part, intégrant l'ensemble des thématiques concourant à renforcer l'attractivité, la qualité de vie du centre-ville et s'articulant avec les autres projets majeurs du territoire.

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre de l'ORT dans les communes de Falaise et Potigny. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans cette opération et précise leurs engagements réciproques.

## Article 2 : Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre de l'ORT et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

L'État rappelle que la convention d'opération de revitalisation du territoire permettra notamment :

- Aux investisseurs de bénéficier d'une défiscalisation de leurs investissements pour les opérations d'acquisition de logement accompagnées de travaux de rénovation (dispositif Denormandie dans l'ancien) ;
- Aux commerçants de bénéficier d'assouplissements quant à leurs conditions d'installations dans le centre-ville et les quartiers de Guibray et de la Fontaine Couverte de Falaise **et les centres-bourgs de Potigny et de Pont d'Ouille**, cette mesure étant accompagnée d'une régulation plus forte des implantations commerciales en périphérie.

L'État s'engage à désigner au sein de ses services un référent départemental chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles ;

L'État s'engage à mobiliser les aides de l'ANAH selon le calibrage défini dans le cadre d'études pré-opérationnelles et les aides au logement social sur des opérations de revitalisation de centre-ville (acquisition-amélioration, renouvellement urbain dans le tissu existant).

Les collectivités s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de l'opération sur leur territoire ; à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement en matière d'habitat, économique, commercial ou autre, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

- La Banque des territoires s'engage à
- La Chambre de Commerce et d'Industrie s'engage à participer activement aux actions de redynamisation commerciale et touristique du centre-ville, notamment ... et à favoriser un développement économique et commercial équilibré. La CCI mettra à disposition ses ressources pour participer à la modernisation et à la digitalisation des entreprises du territoire.
- La Chambre des métiers et de l'artisanat s'engage à
- La Chambre d'Agriculture s'engage à ...

- Le Conseil Départemental du Calvados s'engage à ...

A compléter suite aux échanges avec les partenaires

- L'Agence Nationale de l'Habitat
- Action Logement
- La Région Normandie
- La Caisse d'Allocation Familiale
- L'Etablissement Public Foncier de Normandie
- Les bailleurs sociaux (INOLYA, Partélios)
- L'AUCAME
- Le CEREMA
- L'ADEME
- L'Agence de l'eau
- France Mobilités

### **Article 3 : Organisation des collectivités**

Pour assurer la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Le projet est suivi par un chef de projet placé sous l'autorité du Président de l'EPCI. S'il s'agit d'un agent intercommunal, il est positionné auprès de la Direction Générale des Services de l'EPCI.
- Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée constituée des services communautaires (services habitat et cadre de vie, urbanisme, développement économique, attractivité touristique et promotion du territoire, culture), des services municipaux (services d'action sociale, éducation, aménagement...) et les partenaires publics (services de l'État, Département...).
- Il assure le lien avec les services de la ville de Falaise et **des communes de Potigny et de Pont d'Ouilly.**
- Il a notamment pour mission de réunir le comité local de l'ORT, de fixer l'ordre du jour, et d'assurer le suivi des actions menées et leur cohérence avec la stratégie globale de redynamisation.

L'avancement de ce projet et la démarche employée feront l'objet de communication régulière via les comptes-rendus du Comité local de l'ORT ainsi que le bilan annuel transmis à chaque signataire de l'ORT. Il pourra être tenu une ou plusieurs réunions publiques visant à tenir informée la population.

### **Article 4 : Comité local de l'ORT**

Le Comité local de l'ORT est présidé par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise et par les Maires de la ville de Falaise, de la commune de Potigny **et de la commune de Pont d'Ouilly.** Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement. Les Partenaires y sont représentés.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet. Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

## **Article 5 : Durée, évolution, fonctionnement général de la convention**

La présente convention est signée pour une durée de 5 ans, à savoir jusqu'au **XXX**

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à l'approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de préciser les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial. Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le porteur de l'action et les éventuels partenaires financiers, sauf si son évolution a, par exemple dans le cas d'une action structurante, des conséquences sur d'autres actions.

À tout moment, les collectivités peuvent proposer au Comité local de l'ORT l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

## **Article 6 : Le diagnostic territorial et les orientations du projet de revitalisation**

### **6.1. Diagnostic**

Les éléments de diagnostic présentés portent sur un périmètre intégrant la ville-centre ainsi que tout ou partie de l'intercommunalité à laquelle elle appartient. Ce périmètre permet notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur de ville et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du territoire.

Il est recommandé que les éléments de diagnostic puissent à terme couvrir les cinq axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur de ville :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat sur le territoire ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il intègre également les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du centre-ville.

Le Diagnostic réalisé a mis en évidence les principaux points suivants :

Axe	Forces/Opportunités	Faiblesses/Menaces
<p>Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique habitat volontariste,</li> <li>- PLH, OPAH, AAP Région, étude AUCAME</li> <li>- Bilan à mi-parcours du PLH positif avec une réorientation des objectifs sur l'habitat existant</li> <li>- Repérage et traitement de l'habitat indigne</li> <li>- Situation favorable, proximité des commerces et services</li> <li>- Architecture significative en pierres de Caen, bâti de la Reconstruction</li> <li>- Une zone centrale du territoire profitant pleinement du desserrement de l'agglomération caennaise</li> <li>- Un foncier résidentiel relativement accessible et diversifié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté d'agir sur les copropriétés</li> <li>- Dévalorisation de l'habitat reconstruit du centre-ville de Falaise (inadaptation des logements aux besoins nouveaux)</li> <li>- Désertification du centre-ville</li> <li>- Une croissance des logements vacants qui pourrait limiter le dynamisme des centres-bourgs notamment à Falaise</li> <li>- Isolement et état des quartiers de Guibray et de la Fontaine Couverte à Falaise et nécessité de réhabiliter les maisons de la mine à Potigny</li> <li>- Dévalorisation des maisons minières à Potigny</li> <li>- Dynamiser l'artère centrale de Potigny</li> <li>- Faible part de propriétaires à Falaise</li> </ul>
<p>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p>	<p>Les dynamiques socio-démographiques (cf Les enjeux de l'ORT)</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Croissance démographique dans les communes situées le long de l'axe N158 reliant Caen à Argentan dont Potigny</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte d'habitants à Falaise au profit des communes périphériques et situées le long de l'axe N158 reliant Caen à Argentan</li> <li>- Vieillesse de la population dans les pôles centres</li> </ul>
	<p>Offre commerciale, attractivité et évasion</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vigilance des élus sur des implantations peu concurrentes sur les ZA des commerces de CV,</li> <li>- Commerces implantés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évasion vers Caen et Argentan,</li> <li>- Semble manquer de certains commerces (à valider par une étude),</li> </ul>

	<p>sur 2 endroits uniquement en CV et ZA (Expansia / Sud Calvados)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 ancienne ZA commerciale (1 ancien leader Price et Bricomarché) à réorienter en termes de fonction urbaine</li> <li>- Manque de réseau fibre optique</li> </ul>
<p>Focus sur l'offre commerciale du centre-ville et des quartiers</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité de l'offre de CV,</li> <li>- Taux de vacance « faible »,</li> <li>- Dispositif Fisac (2016-2019) a permis de revitaliser à 20 commerces à Falaise et 5 commerces à Potigny,</li> <li>- 2 UCIA Dynamiques,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de places de parking,</li> <li>- Pas de politique orientée en direction de la promotion des commerces dans les opérations d'aménagement urbain</li> <li>- Pas de commerces de CV d'une superficie supérieure à 150 m<sup>2</sup> hormis les banques</li> <li>- Manque un commerce de première nécessité, quartier Fontaine Couverte</li> <li>- Manque un marché de producteurs locaux, quartier de Guibray</li> </ul>

<p>Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire proche et bien connecté à Caen</li> <li>- Un territoire ouvert sur d'autres pôles limitrophes (Argentan, Flers)</li> <li>- Lancement du schéma d'accessibilité des services du Calvados visant à renforcer l'offre et son accessibilité</li> <li>- Ligne de bus reliant Caen à Falaise (entre 45 min et 1h)</li> <li>- Offre de transport à la demande couvrant l'intégralité du territoire</li> <li>- Développement du covoiturage</li> </ul> <p><u>Forces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maillage routier important et de gabarit adapté</li> <li>- Falaise et Potigny rapidement accessibles depuis Caen et Argentan (RN 158)</li> </ul> <p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emplacements réservés au covoiturage dans le futur PLUi</li> <li>- Plan Vélo – Schéma cyclable</li> <li>- Réflexion de la mobilité à l'échelle de la CCPF</li> <li>- Développement des modes de déplacements doux en lien avec le tourisme (voie verte)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des zones est et ouest du territoire profitant moins de l'influence caennaise</li> <li>- Un territoire très fortement tourné vers Caen</li> <li>- Offre de transport en commun jugée non satisfaisante par près de 70% des habitants</li> <li>- Le manque d'offre de transport reliant les différents pôles de la CDC</li> <li>- La faible fréquentation du transport à la demande</li> <li>- Absence de gare ferroviaire à Falaise</li> </ul> <p><u>Faiblesses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau de bus mal adapté</li> <li>- Peu d'alternative à la voiture individuelle</li> <li>- Est et Ouest du territoire de la CCPF mal desservis</li> <li>- Emplois localisés dans les pôles du territoire mal desservis par les transports en commun</li> <li>- Mobilité inter quartiers difficile à Falaise</li> </ul> <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolement des personnes précaires et fragiles</li> <li>- Difficultés d'accès à l'emploi</li> </ul>
<p>Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le</p>	<p><u>Forces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre villes bien définis</li> <li>- Patrimoine riche et bien identifié (21</li> </ul>	<p><u>Faiblesses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation de nouveaux quartiers et lotissements</li> </ul>

patrimoine	<p>Monuments Historiques à Falaise : Château Guillaume le Conquérant, Mémorial des Civils dans la Guerre, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoine reconstruit</li> <li>- Valorisation Place Belle Croix</li> </ul> <p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver l'architecture locale et les paysages</li> <li>- Redynamiser le centre-ville</li> <li>- Réinventer les espaces publics</li> </ul>	<p>« déconnectés »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contraintes de développement (RN 158 à Potigny)</li> <li>- Vieillesse et entretien des bâtiments</li> <li>- Un rempart urbain de la ville de Falaise important et difficile à maîtriser (multiplicité des propriétaires privés)</li> <li>- Des entrées de ville parfois peu valorisantes / en inadéquation avec l'identité de la ville</li> </ul> <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de la maîtrise de l'urbanisation</li> <li>- Vacance importante dans les centres-villes</li> <li>- Délaissement du centre-ville au profit de la périphérie</li> </ul>
Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un périmètre cohérent avec un véritable bassin de vie</li> <li>- Une offre de services globalement satisfaisante : nombreuses écoles, lycées, offre culturelle de qualité et bien répartie (réseau de médiathèque communautaire, maison de la musique, Forum pour les spectacles, Espace danse, Cinéma...)</li> <li>- Nombreuses associations sportives</li> <li>- Nombreux équipements sportifs (Gymnases, centre aquatique, salles de sport, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les franges est et ouest du territoire relativement éloignées de certains services</li> <li>- Raréfaction et éloignement de l'offre de santé</li> <li>- Accessibilité des services insuffisante (mobilité, itinérance des services, accessibilité aux personnes à mobilité réduite)</li> <li>- Fermeture de certains services de l'Hôpital de Falaise</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre de service aux personnes âgées</li> <li>- Offre de service en direction des jeunes</li> </ul>	
--	--	--

## 6.2. Les orientations du projet de redynamisation du centre-ville

Le projet de revitalisation du centre-ville et des quartiers de Guibray et de la Fontaine Couverte de Falaise et **des centres-bourgs de Potigny et de Pont d'Ouille** se concentre sur :

- La rénovation de l'habitat privé, et la lutte contre la vacance, tout en conservant la typologie architecturale marquée notamment par un patrimoine ancien et varié donnant son identité au centre-bourg ;
- La requalification des espaces publics en aménageant et en valorisant les places qui jouent un rôle majeur dans l'équilibre et le fonctionnement urbain
- Le soutien au tissu commercial en renforçant l'attractivité touristique et le dynamisme du centre-ville

Le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions compte tenu de son opposabilité juridique, est retranscrit précisément sur une carte annexée à la présente convention.

### Article 7 : Programme d'actions

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 2.

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat sur le territoire

Description succincte	Porteur	Calendrier de réalisation
Etude approfondie du marché immobilier et évaluation de l'OPAH	CdC du Pays de Falaise	2021
Etude pré-opérationnelle d'OPAH RU et d'OPAH classique	CdC du Pays de Falaise	2021
OPAH RU et OPAH classique	CdC du Pays de Falaise	2022
Observatoire Foncier	CdC du Pays de Falaise AUCAME	2021
Programme Act'immo	CdC du Pays de Falaise Pôle Métropolitain	2020-2021
Elaboration du PLUIH	CdC du Pays de Falaise	2019-2024
Favoriser la réalisation de deux lotissements « les Griffons » et « le Pilier vert » rue de	Aménageurs CREADIMM et FONCIM	2021 - 2024

l'Industrie à Falaise		
Favoriser la réalisation de logements sociaux individuels route d'Ecouché à Falaise (friche commerciale)	Bailleur social INOLYA	2024 - 2026

➤ Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Description succincte	Porteur	Calendrier de réalisation
Etude sur les activités manquantes et la coordination commerciale	CdC du Pays de Falaise	Mars - avril 2021
Cartographie et qualification des commerces de CV	CdC du Pays de Falaise	2022-2024
Participation à la Foncière commerciale Régionale	CdC du Pays de Falaise	2021-2025
Construction de 3 ateliers relais	CdC du Pays de Falaise	2021
Commercialisation des terrains sur le parc d'activités Martinia	CdC du Pays de Falaise	2020-2030
Création d'un Pôle ESS sur une friche commerciale	CdC du Pays de Falaise	2019-2022
Acquisition de terrains à l'entrée Nord de Falaise	CdC du Pays de Falaise	2020-2023
Veille sur les locaux industriels vacants et réflexion d'intervention avant qu'ils ne deviennent des friches	CdC du Pays de Falaise	2020-2030
Amélioration de l'aménagement de la zone industrielle de Guibray et création d'une voie douce	CdC du Pays de Falaise	2021-2023
Rénover les Halles – place belle Croix à Falaise	Ville de Falaise	2021 - 2023
Favoriser l'implantation d'une épicerie de première nécessité – place Holman à Falaise	Ville de Falaise	2021 - 2022
Créer un marché hebdomadaire place Reine Mathilde – quartier de Guibray	Ville de Falaise	2021

➤ Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Description succincte	Porteur	Calendrier de réalisation
Mise à disposition et gestion de modes de déplacements alternatifs (vélo, voiture partagée...)	CdC du Pays de Falaise	2021-2023
Etude des tracés du schéma cyclable	CdC du Pays de Falaise	2020-2022
Projet vélo-école	CdC du Pays de Falaise	2020-2022
Créer un service de navette inter-quartiers permettant notamment de relier le centre-ville de Falaise, l'hôpital, les zones commerciales	Ville de Falaise	2021 - 2022
Mettre en œuvre le schéma cyclable en ville	Ville de Falaise	2020 - 2026
Sécuriser le parking des bus aux abords des établissements scolaires	Ville de Falaise	2022 - 2023

➤ Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Description succincte	Porteur	Calendrier de réalisation
Développer une stratégie touristique reposant sur le patrimoine et l'architecture locale	CdC du Pays de Falaise Toutes les communes	2022-2025
Fédérer autour du patrimoine du Pays de Falaise	CdC du Pays de Falaise	2021-2025
Sensibiliser les habitants du Pays de Falaise	CdC du Pays de Falaise Association	2021-2025
Valoriser le patrimoine religieux du Pays de Falaise	CdC du Pays de Falaise Toutes les communes	2022-2023
Accompagner le développement du Mémorial	CdC du Pays de Falaise	2021-2024
Proposer un évènementiel fort sur la thématique de la Seconde Guerre Mondiale	CdC du Pays de Falaise Mémorial de Montormel Département de l'Orne	2022-2025
Valoriser les sites naturels	CdC du Pays de Falaise Toutes les communes Département du Calvados	2021-2024
Créer de nouveaux circuits de découverte	CdC du Pays de Falaise Toutes les communes	2021-2022

	Département du Calvados Région Normandie	
Evolution du site internet de l'Office du Tourisme	CdC du Pays de Falaise	2022
Engager les travaux de sauvegarde de l'église Ste Trinité – Place Belle-Croix à Falaise	Ville de Falaise	2020 - 2024
Rendre accessible le vieux lavoir et le chemin de ronde aux falaisiens et aux touristes	Ville de Falaise	2022 - 2025
Remettre en lumière, tout en limitant l'empreinte écologique, les remparts du château G. le conquérant et les églises le soir	Ville de Falaise	2023 - 2024
Valoriser l'espace public en centre-ville : ilot des Halles, rue St Gervais	Ville de Falaise	2021 - 2023
Réaliser une étude d'aménagement de la place German	Ville de Falaise	2026
Réaliser le désenvasement du plan d'eau avant l'aménagement de ses abords pour en faire un lieu naturel de balade	Ville de Falaise	2022 - 2023
Rénover le bâtiment d'accueil du château G. le Conquérant	Ville de Falaise	2021 - 2022
Rendre accessibles et sécurisés les voiries et les espaces publics (quartiers prioritaires : Guibray et Fontaine couverte)	Ville de Falaise	2021 - 2026

➤ Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Description succincte	Porteur	Calendrier de réalisation
Développement du service RAM	CdC du Pays de Falaise	2021-2022
Etude de requalification des Médiathèques de Falaise et Potigny	CdC du Pays de Falaise	2021-2022
Restructuration du bassin extérieur du centre aquatique	CdC du Pays de Falaise	2021-2023

Densification du parc de colonnes de tri	CdC du Pays de Falaise	2021-2022
Création d'une déchetterie	CdC du Pays de Falaise	2021-2023
Pôle de Santé à Potigny	CdC du Pays de Falaise	2020-2023
Rénover le cinéma et créer une 2 <sup>ème</sup> salle – place Belle Croix	Ville de Falaise	2021 – 2023 (rénovation) 2025 - ... (extension)
Réaliser l'extension de l'Espace Danse, dans le cadre du label Centre de Développement Chorégraphique National	Ville de Falaise	2021 - 2023
Rénover les structures de loisirs et mutualiser les sites scolaires	Ville de Falaise	2022 - 2025
Proposer aux associations des équipements sportifs modernes et adaptés à leurs besoins	Ville de Falaise	2022 - 2025
Créer une aire de camping-cars	Ville de Falaise	2023
Réaliser une étude d'opportunité sur le développement des Musées (Automates et A. Lemaître)	Ville de Falaise	2021

➤ Thématique transversale « transition énergétique et écologique »

Description succincte	Porteur	Calendrier de réalisation
PCAET et Label Cit'ergie	CdC du Pays de Falaise	2018-2020
Création du SARE	CdC du Pays de Falaise - Région	2021 - 2024
Réalisation d'une thermographie aérienne	CdC du Pays de Falaise	2021
Accompagner les initiatives dans le champ de la réutilisation, du réemploi, des utilisations partagées	CdC du Pays de Falaise	2019 - 2022
Réhabilitation de deux seuils sur la Commune de Pont-d'Ouille (restauration de la continuité écologique au droit des deux ouvrages avec maintien des activités nautiques et touristiques)	CdC du Pays de Falaise / Commune de Pont-d'Ouille	2021-2024
Végétaliser les cours de récréation et limiter le réchauffement climatique par	Ville de Falaise	2021 - 2026

la plantation d'arbres en ville		
Extension du réseau de chauffage urbain à Falaise	DALKIA	2021 - 2023
Développer les jardins familiaux à Falaise et favoriser une alimentation saine et bio ou issue de la production locale (restaurant scolaire)	Ville de Falaise	2022 - 2024
Installer des récupérateurs d'eau de pluie pour économiser l'eau potable	Ville de Falaise	2021 - 2024

➤ Thématique transversale « recours au numérique »

Description succincte	Porteur	Calendrier de réalisation
Moderniser la communication de la ville vers les habitants : affichage digital, communication numérique, réseaux sociaux, service SMS d'urgence	Ville de Falaise	2021 - 2022
Lutter contre l'exclusion numérique des habitants	Ville de Falaise	Dès 2021
Favoriser le recours aux droits	Ville / CCAS de Falaise	Dès 2021

➤ Thématique transversale « animation des quartiers »

Description succincte	Porteur	Calendrier de réalisation
Animer les quartiers au fil des saisons avec 4 événements majeurs : Festival médiéval fantastique (printemps), Médiévales (été), Foire (automne), Féériques (hiver)	Ville de Falaise	Dès 2020

Chaque Action fait l'objet, autant que de besoin, d'une Fiche action annexée à la présente Convention.

### Article 8 : Suivi et évaluation

Un bilan annuel et une évaluation tous les cinq ans des actions entreprises dans le cadre de l'opération de revitalisation de territoire et de leurs incidences financières sont présentés aux conseils municipaux des communes et à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre signataires de la convention.

Les modalités de suivi de la convention, permettant d'établir le bilan annuel prévu par l'article

L.303-2 du CCH, et d'évaluation des actions sont :

La présentation du bilan annuel se fera en comité local de l'ORT (voir article 4), avant présentation en conseils municipal et communautaire.

### Article 9 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Convention signée en **XXX** exemplaires, le **XX XX** 2021.

Communauté de Communes du Pays de Falaise	Ville de Falaise
Représentée par le Président, Jean-Philippe MESNIL	Représentée par le Maire, Hervé MAUNOURY

Commune de Potigny	Commune de Pont d'Ouille
Représentée par le Maire, Gérard KEPA	Représenté par le

Etat	Anah
Représenté par	Représenté par

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210329-21-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Notification : 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SPORTIVES 2021

Sections	Subventions 2020	Réserve 10 %	Subventions 2021 – 1 <sup>er</sup> acompte
ESF ANIMATION MOTOCYCLISTE	768 €	77 €	691 €
ESF ATHLETISME	6 321 €	632 €	5 689 €
ESF BADMINTON	7 611 €	760 €	6 851 €
ESF BALL TRAP	6 496 €	650 €	5 846 €
ESF BASKET BALL	5 866 €	587 €	5 279 €
ESF DYNAMIC GYM	498 €	50 €	448 €
ESF ESCALADE	3 814 €	381 €	3 433 €
ESF ESCRIME	3 150 €	315 €	2 835 €
ESF FOOTBALL	28 431 €	2 842 €	25 589 €
ESF GYMNASTIQUE	16 151 €	1 615 €	14 536 €
ESF GYMNASTIQUE DETENTE	109 €	11 €	98 €
ESF HANDBALL	47 068 €	4 706 €	42 362 €
ESF JUDO	6 662 €	666 €	5 996 €
ESF KARATE	2 076 €	208 €	1 868 €
ESF KISCHINDO	383 €	38 €	345 €
ESF MUSCULATION	718 €	72 €	646 €
ESF NATATION	3 840 €	384 €	3 456 €
ESF PETANQUE	3 617 €	362 €	3 255 €
ESF SPORTS BOULES	25 €	233 €	2 092 €
ESF TENNIS *	38 €	589 €	5 299 € – 2 640 € = 2 659 € *
ESF TENNIS DE TABLE	37 €	379 €	3 408 €
ESF TIR A L'ARC	2 678 €	268 €	2 410 €
ESF VOLLEY-BALL	737 €	74 €	663 €
ESF VTT	469 €	47 €	422 €
ESF YOGA	537 €	54 €	483 €
<b>TOTAL</b>	<b>160 000 €</b>	<b>16 000 €</b>	<b>141 360,00 € *</b>

\* En 2020, dans le cadre de la réfection de l'éclairage des tennis Stavaux, il a été convenu avec l'association que la subvention versée par la Fédération Française de Tennis directement au club (2 640 €) vienne en déduction de la subvention 2021.